

613^{ème} Séance

Séance Publique
du 16 décembre 2002

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO

DU 9 MAI 2003 (N° 7.598)

TOME I

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I – FÉLICITATIONS AUX CONSEILLERS NATIONAUX ET AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT RÉCEMMENT DÉCORÉS (p. 1754).

II – DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ET D'UNE PROPOSITION DE LOI :

1° - Projet de loi, n° 750, prononçant la désaffectation de deux parcelles du domaine public de l'Etat (p. 1756).

2° - Projet de loi, n° 751, prononçant la désaffectation de parcelles dépendant du domaine public de l'Etat. Opération immobilière 9, 11, 13, 15 boulevard Charles III (p. 1756).

3° - Projet de loi, n° 752, relatif à l'exercice du travail à temps partiel dans la Fonction Publique (p. 1756).

4° - Projet de loi, n° 753, portant modification de la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales (p. 1756).

5° - Projet de loi, n° 754, modifiant certaines dispositions du Code civil, du Code de procédure civile et du Code de commerce (p. 1756).

6° - Proposition de loi, n° 165, de Mme Marie-Thérèse Escout-Marquet modifiant la Section III, du Chapitre I, du Titre VII du Code civil "De la Filiation" (p. 1756).

III – EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2003 :

– Rapport du Gouvernement (p. 1756).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2002**

**Séance publique
du lundi 16 décembre 2002**

Sont présents : M. Jean-Louis Campora, Président du Conseil National ; Mme Marianne Bertrand-Reynaud, MM. Michel Boéri, Michel Boisson, Rainier Boisson, Mme Marie-Thérèse Escaut-Marquet, MM. Michel Grinda, Guy Magnan, Patrick Médecin, Alain Michel, Francis Palmaro, Mme Christine Pasquier-Ciulla, MM. Henry Rey, Robert Scarlot, Mme Florence Sosso, MM. Christophe Steiner, Jean Tonelli, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. Jean-Joseph Pastor, Vice-Président du Conseil National.

Assistent à la séance : S.E. M. Patrick Leclercq, Ministre d'Etat ; M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales ; M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; Mme Sophie Thevenoux, Directeur du Budget et du Trésor ; M. Gilles Tonelli, Secrétaire général du Ministère d'Etat.

Mme Martine Provence, Secrétaire général du Conseil National, assure le Secrétariat.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis Campora.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Je dois excuser l'absence du Président Jean-Joseph Pastor.

MM. Alain Michel et Guy Magnan doivent nous rejoindre avec, peut-être, un léger retard.

I.

**FELICITATIONS
AUX CONSEILLERS NATIONAUX
ET AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT
RECEMMENT DECORES**

Il m'est très agréable de respecter un usage qui nous tient particulièrement à cœur en renouvelant, en mon nom personnel et en celui des Conseillers Nationaux, mes très amicales et sincères félicitations à M. Michel Boéri, Président de la Commission des Relations Extérieures, élevé par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, à la dignité

de Grand Officier dans l'Ordre de Saint-Charles, en reconnaissance de ses mérites et de ses nombreuses qualités dans le cadre de ses diverses activités en Principauté.

Conseiller National depuis 1973, Michel Boéri préside depuis 1993 la Commission des Relations Extérieures avec compétence et sa grande expérience de notre vie politique, son incontestable pragmatisme lui permettent de remplir parfaitement cette tâche en recherchant toujours l'intérêt du Pays.

Le Président Boéri met, de plus, ses compétences juridiques au service de plusieurs Commissions de notre Assemblée et de Commissions mixtes et Comités.

J'adresse aussi à Mme Marie-Thérèse Escaut-Marquet, Président de la Commission du Logement, promue au grade de Commandeur dans l'Ordre de Saint-Charles, mes plus chaleureuses félicitations.

Mme le Président Escaut-Marquet est élue au Conseil National depuis 1983 et préside depuis 1998, la Commission du Logement avec compétence et dévouement.

Elle fait, en outre, bénéficier notre Assemblée de ses avis pratiques et de son expérience à travers de nombreuses Commissions et elle apporte sa contribution aux Commissions et Comités mixtes où elle siège.

M. Robert Scarlot a également été promu Commandeur dans l'Ordre de Saint-Charles et je lui présente mes plus amicales félicitations.

Cette distinction récompense les qualités humaines et intellectuelles dont notre ami a bien voulu faire bénéficier la Principauté dans le domaine de la Médecine Nucléaire.

Monsieur le Ministre, je tiens également à vous présenter, en mon nom personnel et en celui de tous les Conseillers Nationaux, nos plus vives félicitations pour votre élévation, par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, à la dignité de Grand Officier dans l'Ordre de Saint-Charles, en reconnaissance de vos mérites personnels, de votre action constante dans la défense des intérêts supérieurs de notre Pays et de votre contribution aux affaires publiques depuis que vous exercez les hautes responsabilités de Ministre d'Etat de la Principauté, fonction qu'a bien voulu vous confier Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain.

A ces félicitations, je me permets d'associer M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, promu au grade d'Officier dans l'Ordre des Grimaldi, qui s'acquitte avec compétence et rigueur des missions difficiles car souvent complexes et délicates qui lui incombent dans l'exercice de ses importantes fonctions en recherchant toujours l'avantage économique et financier de l'Etat au bénéfice de la Principauté.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est l'usage, mais je voudrais, en deux ou trois mots, vous dire combien je suis sensible aux félicitations que vous venez de m'adresser.

Recevoir une distinction de cette importance, qui a été décernée par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain est évidemment quelque chose qui honore et à quoi je suis extrêmement sensible ; mais, comme toute distinction, celle-ci oblige, aussi, elle crée des devoirs supplémentaires et soyez assuré que je saurai m'en souvenir dans la suite de l'exercice de mes fonctions.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
Monsieur le Président Boéri, je vous en prie.

M. Michel Boéri.- Merci, Monsieur le Président.

Je prends la liberté de m'associer d'autant plus volontiers à l'hommage mérité que vous venez de rendre à M. le Ministre d'Etat et à M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, que cet hommage s'adresse à deux très hauts fonctionnaires, dans toute l'acception du terme, deux grands Commis de l'Etat, dont je n'oublie pas que l'un prit avec courage et honneur sans hésitation la défense de Monaco dans des circonstances doublement difficiles pour lui, et que l'autre, avec un immense talent et une ténacité exemplaire, a renégocié au mieux, avec ses homologues français, des accords difficiles touchant aux équilibres financiers qui permettront d'aborder plus sereinement les prochaines années.

Bien sûr, mes vives félicitations vont aussi à mes Collègues du Conseil National, dont j'ai pu mesurer le dévouement sincère pour notre Pays et pour nos Compatriotes et parce que, tout simplement, j'ai beaucoup d'amitié pour eux.

En ce qui me concerne, Monsieur le Président, je vous remercie non seulement de tous vos compliments, mais aussi, que vous m'avez permis de les entendre de mon vivant plutôt que de l'au-delà et à titre posthume.

Puis-je abuser encore de votre attention pendant quelques instants ?

L'ordre du jour fait que nous avons abordé le domaine des distinctions. Il me semble par extrapolation nécessaire d'en préciser le bon usage.

Je considère que les nominations ou promotions dans nos Ordres Nationaux représentent une faveur particulière, un privilège accordé de par la Volonté du Prince Souverain et qu'elles doivent, certes, être reçues avec fierté et reconnaissance, mais tout autant, avec modestie et pudeur.

Aussi, ai-je été très choqué de relever l'exploitation faite par celui ou ceux qui, ainsi que j'ai pu le lire dans un communiqué de l'Union pour Monaco, se prévalent d'une Croix de Saint-Charles comme d'un brevet d'honorabilité les exonérant, selon eux, de leurs responsabilités citoyennes dans la dénonciation qu'ils firent de leur Pays, dans des gazettes étrangères, il y a quelques années.

Comment pousser à ce point le cynisme jusqu'à se servir de cette décoration pour tenter de réaliser sa propre

amnistie en même temps qu'un coup de propagande politique ?

Ce sont d'ailleurs les mêmes et je tiens à le rappeler qui, avec une impudeur sans limite et avec une absence de retenue confondante, se donnent en spectacle pendant la Fête Nationale, détournant le drapeau Monégasque de sa symbolique pour s'agiter, *piètres et dérisoires pom-pom girls*, comme par hasard dans le champ et sous l'objectif des caméras de télévision lorsque celles-ci sont braquées, *ô surprise*, vers les fenêtres du Palais Princier.

Toutes ces tentatives sont sans doute dérisoires, mais témoignent d'une attitude qui n'est ni digne, ni honnête, ni sincère, ni respectueuse de l'Institution.

Les Monégasques ne seront pas dupes de ces simagrées affligeantes.

Un dernier point enfin, pour relayer notre communiqué de l'Union Nationale et Démocratique, publié ce jour par la presse.

A nos très nombreux Compatriotes amis qui s'étonnent et s'inquiètent d'un certain manque de réactivité de notre part contre le matraquage, les insinuations, les calomnies, les attaques personnelles, les méchancetés dont nous abreuvons nos contradicteurs, à ces Compatriotes, je dis : « un tout petit peu de patience encore ».

A l'instant présent, il est du devoir des Conseillers Nationaux de se préoccuper en priorité de l'étude du Budget, du devenir des Finances de l'Etat, des textes législatifs, des grands défis qui engagent inexorablement notre avenir, sans oublier les dossiers qui préoccupent les Monégasques et la position de notre Pays sur le plan international et européen.

Je leur dis : vous comprendrez dès lors, que les Conseillers n'aient pas accordé d'importance excessive à des polémiques, le plus souvent surréalistes, entretenues par des « va de la plume » totalement ignorants des réalités économiques et politiques du Pays et qui cherchent péniblement, par tous les moyens, à se donner une image d'opposition crédible.

Que l'on se rassure ! A la fin de cette session parlementaire, ayant mené jusqu'au bout le mandat électif qui leur a été confié par les Monégasques, à leur tour, les Conseillers Nationaux rentreront dans une campagne d'information et d'explications.

Nous nous occuperons alors, et alors seulement, du trio opportuniste, dont l'alliance contre nature semble déjà atteinte par la tremblante et dont on peut se demander qui est *Crotzfeld* ? qui est *Jacob* ? ou qui est la *vache folle* ?

(*Applaudissements*).

M. le Président.- Je vous remercie.

II.**DEPOT DE PROJETS DE LOI
ET D'UNE PROPOSITION DE LOI**

M. le Président.- Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, je dois annoncer le dépôt des projets de loi ainsi que celui d'une proposition de loi, qui sont parvenus sur le Bureau de notre Assemblée depuis la dernière séance publique du 6 novembre 2002.

1) Projet de loi, n° 750, prononçant la désaffectation de deux parcelles du domaine public de l'Etat.

Ce projet de loi est parvenu au Secrétariat de notre Assemblée le 22 novembre 2002. Sans attendre son dépôt officiel qui intervient ce soir, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a déjà examiné ce texte et désigné un Rapporteur. Ce projet de loi sera discuté au cours de la présente session.

2) Projet de loi, n° 751, prononçant la désaffectation de parcelles dépendant du domaine public de l'Etat. Opération immobilière 9, 11, 13, 15 boulevard Charles III.

Ce projet de loi a été transmis le 11 décembre dernier.

Il intéresse plus particulièrement la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, compétente pour en débattre. Celle-ci a, d'ailleurs, d'ores et déjà procédé à son étude, en attente de réponses du Gouvernement. Nous verrons si nous pouvons examiner ce texte lors de la présente session.

3) Projet de loi, n° 752, relatif à l'exercice du travail à temps partiel dans la Fonction Publique.

Ce projet de loi a été transmis sur le Bureau de notre Assemblée le 11 décembre dernier.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a également procédé à l'examen de ce texte sans attendre son dépôt officiel qui intervient ce soir. Un Rapporteur a été désigné et un rapport est en cours d'élaboration. Des réponses du Gouvernement sont attendues et nous verrons, en fonction de ces réponses, si nous pouvons passer ce projet de loi au cours de la présente session.

4) Projet de loi, n° 753, portant modification de la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales.

Ce projet de loi nous est parvenu le 13 décembre 2002.

La Commission de Législation s'est attachée à son étude, un Rapporteur a été désigné et nous pourrions examiner ce projet de loi au cours de la présente session.

5) Projet de loi, n° 754, modifiant certaines dispositions du Code civil, du Code de procédure civile et du Code de commerce.

Ce projet de loi nous a également été transmis le 13 décembre 2002.

Je propose de renvoyer ce projet de loi devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission de Législation.

(Renvoyé).

6) Proposition de loi, n° 165, de Mme Marie-Thérèse Escaut-Marquet modifiant la Section III, du Chapitre I, du Titre VII du Code civil « De la Filiation ».

Cette proposition de loi a été déposée sur le Bureau du Conseil National le 2 décembre 2002 et se substitue à la proposition de loi n° 163, afin de lui donner une plus grande portée.

Nous la déposons, ce soir, officiellement, mais la Commission de Législation a d'ores et déjà procédé à son étude et un rapport a été établi.

Cette proposition de loi pourra, ainsi, venir en discussion dans le cadre de cette session.

Aussi, mes Chers Collègues, si vous en êtes d'accord, je propose de dispenser l'auteur de cette proposition de loi de l'évocation de son économie générale, dès lors que nous en débattons au cours de la présente session.

III.**EXAMEN DU PROJET
DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2003**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle, maintenant, l'examen du projet de Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2003.

Le Conseil National a pris connaissance avec attention du rapport du Gouvernement qui explicite le document budgétaire.

Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire.

La parole est à Mme le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme Sophie Thévenoux, Directeur du Budget et du Trésor.-

I - Finances publiques

A – Situation du fonds de réserve constitutionnel

Le montant du Fonds de Réserve Constitutionnel s'établit à 19.218.278.519 F, au terme de l'exercice 2001.

La progression de ses actifs (+ 1,4 %) est notablement inférieure à celle constatée lors des deux derniers exercices (+ 3,7 % en 2000, + 8,7 % en 1999), diminution qui est du reste constatée depuis 1998.

Le résultat de cet exercice est principalement dû aux performances négatives des Fonds Communs de Placement qui dans une année difficile ont enregistré un résultat global de - 0,5 %.

1. Evolution du fonds

a) Virement de l'excédent budgétaire de l'exercice 1999

La clôture des comptes du budget de l'Etat pour l'exercice 1999 a été prononcée par Décision Souveraine du 11 décembre 2001.

L'excédent de recettes budgétaires de 235.185.198 F a été viré au Fonds de Réserve en date du 21 décembre 2001.

b) Réévaluation des avoirs mobiliers

La comptabilisation, au terme de 2001, des avoirs mobiliers à leur valeur boursière se traduit par une moins value globale de 159.049.553 F, qui se décompose ainsi :

• Valeurs monégasques

Rompant avec la tendance à la hausse constatée ces dernières années (+ 15 % en 2000, + 21 % en 1999 et + 31 % en 1998), le cours des valeurs monégasques a enregistré en 2001 une baisse de 14,1 %.

Elle résulte essentiellement de la chute du cours des titres de la Société des Bains de Mer, détenus dans le portefeuille du Fonds de Réserve, qui passe de 1.182 F au 31 décembre 2000 à 997 F au 31 décembre 2001.

• Dépôt d'or fin

Dans la lignée de l'évolution constatée depuis 1999, le marché de l'or a enregistré une amélioration marquée par un cours qui est passé de 62.316 F au 31 décembre 2000 à 65.989 F à la fin de l'exercice 2001.

• Les O.P.C.V.M.

Alors que, depuis 1996, la valeur liquidative des Fonds Communs de Placement diversifiés était en constante amélioration (+ 10,5 % en 1996, + 11,3 % en 1997, + 14,5 % en 1998, + 8,7 % en 1999 et + 2,3 % en 2000), le résultat pour l'exercice 2001, enregistre une baisse de 0,5 % compte tenu du comportement des marchés. A noter cependant

que cette baisse reste inférieure à celle constatée pour les principaux indices (CAC 40, EuroStoxx 50,...).

c) Résultat du compte d'exploitation de l'année 2001

Le compte d'exploitation présente un excédent de produits de 221.640.000 F, en hausse de 12,8 % par rapport aux résultats de l'année précédente. Il est composé :

- en recettes des produits du domaine financier, pour 132,6 MF en hausse de 11,2 % par rapport à l'exercice dernier et des produits du domaine immobilier en augmentation de 15 % sur 2000.

- en dépenses des frais financiers pour un montant de 581.792 F et des charges du domaine immobilier à hauteur de 21,5 MF en progression de 16 % sur l'exercice 2000.

Il est à noter enfin la perte réalisée à l'occasion de la réduction du capital de RMC (37.438.763 F).

2. Composition du patrimoine du fonds

L'actif du Fonds se décompose en titres de placement, qui représentent 61 % total de l'actif, 25 % d'immobilisations, 7 % de disponibilités et 4 % de titres de participation, les autres catégories n'étant pas significatives.

a) Immobilisations

Le montant des immobilisations est en augmentation de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel représentent 91,1 % du total des immobilisations, avec, en 2001, des acquisitions.

b) Disponibilités

La variation positive du montant des liquidités par rapport à l'exercice précédent provient principalement du versement de l'excédent budgétaire 1999, du résultat positif du compte d'exploitation, atténué des acquisitions immobilières et du remboursement à l'Etat des travaux de l'opération des Agaves.

c) Valeurs mobilières

Bien qu'ils représentent la majeure partie de l'actif du Fonds, les titres de placement voient, comme l'an dernier, leur part relative diminuer (64 % en 1999, 62 % en 2000 et 61 % en 2001).

Le poste « titres de placement » n'a enregistré aucun mouvement dans sa composition au cours de cet exercice. Toutefois, la variation constatée s'explique par la moins-

value nette globale constatée sur les OPCVM, puisque, d'une année sur l'autre, le montant des titres de placement est en diminution de - 0,5 %.

B – Résultats globaux de l'exécution budgétaire

Au terme de l'exercice 2001, les résultats relevant du budget général et des comptes spéciaux du Trésor, se présentent comme suit :

RÉSULTAT D'ENSEMBLE

– Recettes	4 224 966 604 F
– Dépenses	4 137 393 476 F
– Excédent de recettes	87 573 128 F

BUDGET GÉNÉRAL

– Recettes	4 094 843 082 F
– Dépenses	4 073 766 665 F
– Excédent de recettes	21 076 417 F

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

– Recettes	130 123 522 F
– Dépenses	63 626 811 F
– Excédent de recettes	66 496 711 F

a) Conformément à la loi n° 841 relative aux lois de budget, les recettes de l'Etat ont été définitivement arrêtées le 31 décembre 2001, pour un montant de 4.094.843.082 F.

Les recettes sont enregistrées cette année avec une hausse de plus par rapport à celles encaissées au terme de l'année 2000 mais ne dépassent pas les prévisions du budget rectificatif, voté le 29 octobre 2001, avec un taux d'exécution de 98 %.

Cette avancée tient, en premier lieu, au chapitre des « Contributions » du fait de la sensible amélioration du produit de l'impôt sur les bénéfices (+ 96,6 %), des encaissements perçus au titre du forfait douanier (+20,2%).

Ces améliorations compensent la diminution des encaissements de taxe sur la valeur ajoutée (- 9,5%) et les contributions sur transactions juridiques (- 17%).

L'évolution des « Produits et revenus du domaine de l'Etat » (+ 9,1 %) a également contribué à l'amélioration des recettes globales.

De meilleurs résultats ont été constatés, cette année, pour ce qui concerne plus particulièrement les revenus assurés par la gestion du domaine immobilier de l'Etat (+ 9,1 %) et les redevances découlant de l'activité des monopoles concédés par l'Etat (+ 13,8 %) sous l'effet notamment des résultats flatteurs du monopole des jeux exploités par la Société des Bains de Mer.

Enfin, l'évolution globale des recettes est minorée par

le chapitre des « Produits et recettes des services administratifs » dont le résultat (-21,8 %) provient essentiellement de la perception en 2000, d'une recette provenant de l'encaissement d'une indemnité de retard relative aux travaux de raccordement prévus dans le cadre de la ZAC Saint-Antoine.

b) Les dépenses qui totalisent la somme de 4.073.766.665 F, ont été exécutées à hauteur de 91,3 % des crédits votés dans le cadre du budget rectificatif.

Elles sont globalement supérieures de 8,9 % à celles liquidées l'an dernier.

Alors que les dépenses d'interventions publiques diminuent (- 2,3 %), les dépenses de fonctionnement s'accroissent (+ 3,4 %), ainsi que les dépenses d'équipement et d'investissements qui augmentent fortement (+ 26,6 %).

Ces dernières sont marquées par l'amortissement des travaux de la digue du large en fonction de leur état d'avancement (680 MF contre 10 MF en 2001). En dehors de cette inscription particulière, l'exercice 2001 enregistre la fin de grands chantiers tels que la déviation de la voie ferrée et le Grimaldi Forum notamment, ainsi que la poursuite d'opérations importantes comme l'immeuble des Carmes, Lou Clapas et la rénovation du Centre des Congrès Auditorium de Monaco principalement.

c) Enfin, le fonctionnement des comptes spéciaux du Trésor, dégage, cette année, un excédent de recettes de 66.496.711 F résultant d'un montant de recettes de 130.123.522 F et de dépenses de 63.626.811 F.

Ce résultat qui s'avère supérieur à celui de l'exercice dernier résulte d'une augmentation des recettes ainsi que d'une diminution des dépenses.

Les recettes sont marquées par l'inscription d'une somme destinée à apurer définitivement le compte spécial du Trésor "Fontvieille – travaux Zone J", qui retrace les frais engagés par l'Etat dans un litige qui l'opposait à deux architectes.

Les dépenses ont été également moins importantes par rapport à l'exercice dernier et ce sont les comptes de prêts qui supportent la charge la plus importante. Le plus important concerne, un prêt en faveur de l'Automobile Club de Monaco, pour l'acquisition d'un écran géant.

C – Résultats de l'exécution du budget proprement dit

I - RECETTES

a) Montant des recettes

Au 31 décembre 2001, les recettes budgétaires ont été arrêtées à un montant de 4.094.843.082 F, soit un taux d'exécution de 98 % sur la base des prévisions du budget rectificatif 2001.

Par comparaison aux résultats de l'exercice 2000, les recettes de l'exercice 2001 progressent globalement de 2,5 %.

Les recettes de l'exercice 2001 témoignent de la poursuite de la croissance avec, notamment, un montant remarquable de contributions encaissées.

b) Evolution détaillée et répartition des recettes

Comparativement à l'exercice 2000, l'évolution détaillée des recettes de l'Etat est commentée ci-après.

Par ailleurs, leur structure, qui reflète la part prise dans le budget de l'Etat par ses différentes sources de revenus, est sensiblement modifiée et se présente comme suit :

RECETTES	% sur total
1 - Contributions sur transactions commerciales	46,60
2 - Bénéfices commerciaux	13,98
3 - Domaine immobilier	9,16
4 - Contributions sur transactions juridiques	8,01
5 - Monopoles concédés par l'Etat	7,02
6 - Monopoles exploités par l'Etat	5,34
7 - Droits de douane	5,02
8 - Produits et recettes des services administratifs	2,69
9 - Domaine financier	1,81
10 - Droits de consommation	0,38
TOTAL	100,00

Cette répartition met en valeur la part des contributions retirées des transactions commerciales qui diminue de façon notable, puisqu'elle s'établit à 46,6 % alors qu'elle représentait, sur l'exercice 2000, plus de la moitié des recettes totales, soit 52,8 %.

En conséquence, les autres revenus tels que les bénéfices commerciaux, les droits de douane, les redevances issues de la concession de monopoles d'Etat et les recettes des monopoles exploités par l'Etat augmentent en part relative, et on note également un montant jamais atteint par les bénéfices commerciaux (14 %).

1. Contributions sur transactions commerciales

Les recouvrements de taxe sur la valeur ajoutée constituent l'essentiel de ces contributions.

Rompant avec la tendance à la hausse qui avait été constatée depuis 1996 (+ 24,4 % en 1996, + 11,8 % en 1997, + 3,9 % en 1998, + 3,2 % en 1999 et + 12,6 % en 2000), les recettes sur transactions commerciales enregistrent cette année une baisse globale de 9 %.

Cette dégradation reflète la diminution de ses deux composantes que sont les encaissements monégasques, qui baissent de 7,2 % par rapport à l'exercice dernier, et les versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage qui enregistrent une minoration de 13 %.

• Compte de partage

Les recettes provenant du compte de partage de TVA avec la France sont en retrait de 13 %, prolongeant les baisses enregistrées ces deux derniers exercices (- 3,8 % en 2000 et - 4,6% en 1999).

Les versements effectués par la France à ce titre, comprennent le solde du compte de partage de l'année 1999 et les quatre acomptes de l'exercice 2000.

• Encaissements monégasques

Les encaissements bruts monégasques de TVA, et accusent une baisse de 4 % par comparaison à ceux de l'exercice 2000, après avoir affiché des taux de progression record ces trois derniers exercices, avec + 14,8 % en 2000, + 13,5 % en 1999 et + 8,7 % en 1998.

Cette situation, reflet du ralentissement international est, en outre, accentuée par une progression de 7,2 % des restitutions de droits, qui, au final, se traduit par un niveau d'encaissements nets en recul de 7,3 %.

La diminution des encaissements bruts par comparaison à l'exercice 2000 s'explique essentiellement par le fait que cet exercice avait enregistré des résultats exceptionnels en terme de chiffre d'affaires pour les sociétés, et de TVA payée.

Trois secteurs sont principalement touchés :

✧ celui des banques et autres intermédiaires financiers, qui subit la baisse des revenus provenant des activités de gestion, spécialité de la place ;

✧ le secteur du commerce de gros, qui connaît également un déclin en terme de TVA payée, et ce en dépit de la croissance de son chiffre d'affaires, ce qui atteste de la hausse continue de l'activité d'exportation ;

✧ enfin, celui des travaux publics qui enregistre l'achèvement des grands chantiers, du type Grimaldi Forum ou mise en souterrain de la voie ferrée, qui avaient permis d'encaisser des montants de TVA conséquents.

Les restitutions de droits se sont élevées, en 2001, en augmentation de 7,24 % par comparaison à l'exercice

précédent. Elles ont représenté 25,3 % des recettes brutes de la taxe sur la valeur ajoutée.

La progression des remboursements de TVA est à rapprocher de l'augmentation de la part du chiffre d'affaires non taxable à l'exportation et du négoce international.

Les plus gros remboursements ont été effectués au profit des trois secteurs que sont le commerce de gros, qui a représenté à lui seul 30 % du total des remboursements,

l'industrie, avec 25 % des remboursements, et les auxiliaires de commerce (13 %).

Après déduction de ces restitutions, le montant net de la taxe sur la valeur ajoutée, enregistre une baisse de 7,3 %, rompant avec la tendance à la hausse enregistrée depuis plusieurs années.

L'évolution du chiffre d'affaires monégasque ayant servi d'assiette à cette taxe, est donnée ci-après :

Chiffre d'affaires	1999	2000	2001
* Total	47 192 509 416 F	57 806 583 121 F	62 114 900 427 F
* A Monaco	32 908 139 639 F	41 773 596 050 F	44 060 833 399 F
* Vers la France	9 030 678 431 F	10 589 003 227 F	11 300 421 915 F
* A l'exportation	5 253 691 346 F	5 443 983 844 F	6 753 645 113 F

Evolution du chiffre d'affaires	2000/1999	2001/2000
* Total	+ 22,5%	+ 7,5%
* A Monaco	+ 26,9%	+ 5,5%
* Vers la France	+ 17,3%	+ 6,7%
* A l'exportation	+ 3,6%	+ 24,1%

La croissance de l'activité économique monégasque, importante bien qu'inférieure aux taux enregistrés ces dernières années, se caractérise par la part prépondérante dédiée à l'exportation, situation qui se reflète au niveau de la situation des entreprises avec la constatation de remboursements au niveau de la TVA.

La répartition du chiffre d'affaires par secteur marque, comme pour l'exercice 2000 la prépondérance du secteur "Commerce de gros", qui, à lui seul, explique la moitié de l'augmentation totale constatée. De même, les secteurs "Commerce de détail" et "Auxiliaires du Commerce et de l'Industrie" connaissent des augmentations significatives.

En revanche, le secteur "Banques et autres intermédiaires financiers", qui avait largement contribué aux bons résultats de l'exercice dernier, se trouve en recul en 2001.

Enfin, le secteur "Postes et Télécommunications", avec un taux de croissance de son chiffre d'affaire de 39 %, représente la quatrième meilleure progression.

2. Impôt sur les bénéfices

Après des années d'augmentation significative (+ 45,1 % en 1998, + 12 % en 1999 et + 9,3 % en 2000), le produit de l'impôt sur les bénéfices a enregistré en 2000 une croissance exceptionnelle puisqu'il a pratiquement doublé (+96,6%) par rapport à celui encaissé l'an passé.

Cette progression hors norme est liée à la très forte évolution des bénéfices réalisés en 2000.

D'une part, l'augmentation des encaissements s'explique par la hausse de la contribution des entreprises les plus importantes de la Principauté, qui a progressé pour les vingt premières, de 113 %, ce qui représente un pourcentage de l'ISB encaissé de 68,13 %.

D'autre part, il convient de relever que 725 entreprises ont déclaré un bénéfice imposable. De plus, le nombre des entreprises ayant acquitté un montant d'impôt supérieur à 100.000 F est passé de 238 en 2000 à 275 en 2001.

Enfin, on constate que les mêmes entreprises constituent

la grande majorité des plus importants contribuables, et on assiste à une très nette progression quasi générale de leurs contributions .

3. Domaine Immobilier

Les revenus du Domaine Privé de l'Etat s'élèvent, pour l'exercice 2001, à 375 MF contre 344 MF l'an dernier.

L'augmentation de ce type de recettes de 9,1% est exceptionnelle mais est essentiellement due à la comptabilisation du remboursement des dépenses liquidées par l'Etat au titre des travaux réalisés du 1er novembre 2000 au 31 octobre 2001 dans le cadre de l'opération de construction "Les Agaves".

Les quatre composantes de ce chapitre évoluent différemment, puisque les revenus locatifs du domaine immobilier sont en augmentation (+ 1,5 %), les droits de stationnement des parkings publics en hausse de 2 %, les produits de cession en chute de 21,1 %, tandis que les recettes afférentes à l'opération des Agaves, en augmentation significative de 102 %, peuvent expliquer à elles seules, la hausse de l'ensemble du chapitre.

• Domaine immobilier

Procurant la principale ressource du domaine privé de l'Etat, les revenus du domaine immobilier sont, pour l'exercice 2001, en légère hausse de 1,5 % par rapport à ceux enregistrés en 2000.

Cette stabilité relative recouvre, en réalité, des variations en sens contraire des diverses composantes de l'article.

Les encaissements des locations des immeubles bâtis en 2001, enregistrent un accroissement de 2,8 %. Ces recettes représentent près de 101 % de la facturation nette, ce qui sous-entend une nette amélioration des restes à recouvrer.

La bonne performance de cet exercice en matière de recouvrement résulte d'un effort constant quant aux suivis, d'une part des échéanciers de paiement et, d'autre part, des dossiers contentieux.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'accroissement constaté.

D'une part, la hausse enregistrée s'explique par les revalorisations de loyer intervenues au cours de l'exercice 2001, sous l'effet des augmentations indiciaires.

D'autre part, les modifications du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'année expliquent également la croissance enregistrée. En effet, l'attribution des appartements de l'immeuble « Saint Sébastien » et l'acquisition d'un appartement rue Emile de Loth entraînent une hausse. La mise en location, suite à la libération d'appartements de fonction dans l'immeuble « Estoril » ainsi que l'attribution d'appartements rénovés dans

l'immeuble « Grand Palais » augmentent.

De plus, l'activité toujours soutenue de la zone J engendre une progression sur le chiffre d'affaires. La société CARREFOUR, dont la redevance est indexée sur le chiffre d'affaires réalisé, enregistre à elle seule un accroissement.

Cette hausse est également complétée par les encaissements provenant de deux hôtels dont la redevance est également liée au chiffre d'affaires : l'hôtel « Terminus » est à l'origine d'une progression. Et l'hôtel « Colombus » affiche une hausse.

Enfin, la régularisation sur chiffre d'affaires de la société Monte-Carlo Festivals a pour conséquence une progression. Et le transfert des immobilisations du Fonds de Réserve Constitutionnel vers le budget de l'Etat induit une augmentation.

D'autre part, les recettes du domaine immobilier ont également enregistré :

- les recettes des immeubles non bâtis dont la hausse de 25 % est consécutive à la reprise d'une convention d'occupation concernant une parcelle de terrain située dans le virage « Antony Noghes ».

- une baisse de près de 3,3 % des recettes ayant trait aux récupérations de charges.

En effet, l'exercice 2000 avait enregistré les régularisations de charges de la zone J des années 1997/1998, augmentant ainsi le niveau des encaissements par rapport aux régularisations des charges concernant les années 1999/2000.

- Enfin, l'évolution des recettes diverses qui se sont élevées cette année, concernent trois opérations significatives dont deux remboursements effectués par des notaires suite à des acquisitions de biens par l'Etat et un règlement par la S.M.E.G. d'une indemnité forfaitaire pour un poste de transformation.

• Parkings publics

Le produit de l'exploitation des Parkings Publics a connu, en 2001, un rythme de croissance de 2 %, inférieur à ceux constatés en 2000, 1999 et 1998, soit respectivement + 7,6 %, + 5 % et + 6,3 %.

Cette perte de vitesse est due à la clôture anticipée des comptes au 21/12/2001 afin de faciliter le passage à l'Euro, et au report des recettes encaissées ultérieurement à cette date sur l'exercice 2002.

- Droits de stationnement

Leur évolution explique en quasi totalité la majoration enregistrée sur le total de l'article, puisqu'ils représentent la principale recette des parkings Publics, soit 94,8 % du total.

L'amélioration constatée provient essentiellement des évolutions suivantes :

- une baisse des recettes horaires (- 1,4 %) qui est uniquement due au report des recettes du mois de décembre 2001 sur le mois de janvier 2002 suite à la clôture anticipée pour le passage à l'Euro. En effet, une majoration aurait du être constatée ayant pour origine l'augmentation de la fréquentation des parkings et surtout, l'exploitation en année pleine du parking de la Gare, du parking Square Gastaud, des délaissés SNCF et la mise en service des 400 places du parking Bosio.

- une importante majoration (+ 10 %) des recettes abonnements dont la raison est équivalente aux recettes horaires soit : l'exploitation en année pleine de deux parkings, la mise en service de 400 places parking Bosio, l'augmentation de la fréquentation et tarifaire. Cette augmentation aurait du être beaucoup plus importante puisque l'exploitation de l'année 2001 s'est effectuée sur 11 mois avec le report des recettes du mois de décembre sur l'année 2002.

- Les recettes procurées par les autocars de tourisimes, enregistrent une baisse de 6 % suite à la diminution de la fréquentation et au report des recettes de décembre sur 2002.

– Prestations de services - Stade Louis II

Les remboursements relatifs aux prestations de gardiennage effectué pour le compte du Stade Louis II ont diminué de 16,2 % sous l'effet des facturations résultant du compte d'exploitation 2000, soit une baisse de la facture « Provision Année 2001 ».

– Prestations de services – Divers et S.B.M.

Par ailleurs, le produit découlant des prestations de services rendues à diverses sociétés, diminue de 6 % par comparaison à celui encaissé en 2000. Ceci s'explique par l'encaissement, sur l'exercice 2000, d'un rappel de facturation pour le Parking Charles III.

-Enfin, les recettes publicitaires, qui progressent de 80 % consécutivement à l'encaissement en 2001 d'un reste à recouvrer de 2000 et aux augmentations des facturations 2001.

• Produits de cession

La diminution de 21,1 % constatée cette année, fait suite à la chute exceptionnelle de 89 % enregistrée en 2000.

En 2001, outre la perception consécutive à la vente d'un terrain à Seyne les Alpes, les recettes de cet article représentent les échéances de remboursement des appartements domaniaux vendus à des nationaux dans le cadre de la politique d'accession à la propriété.

• FRC - VFA "Les Agaves"

Cette ligne budgétaire créée en 1995, retrace le remboursement par le Fonds de Réserve Constitutionnel, du montant des dépenses de travaux engagées chaque année par l'Etat dans le cadre de l'opération de construction "Les Agaves" réalisée sur des terrains appartenant au Fonds.

Pour l'exercice 2001, on enregistre une augmentation significative par rapport à l'an dernier, soit + 102 %. Il comptabilise le remboursement des dépenses liquidées par l'Etat au titre des travaux réalisés du 1er novembre 2000 au 31 octobre 2001.

Les dépenses relatives à ces travaux sont enregistrées au chapitre 5 « Equipement Sanitaire et Social » de la section 7 des « dépenses d'équipement et d'investissements » du budget de l'Etat.

4. Contributions sur transactions juridiques

La tendance à la hausse constatée depuis 1998 s'achève et laisse place à une diminution sensible des contributions sur transactions juridiques, de l'ordre de 17 % de cette année.

Les droits de mutations (- 20 %) et, dans une moindre mesure en valeur, les droits sur autres actes civils et administratifs (- 16,5 %), ont plus particulièrement contribué à cette diminution.

L'évolution détaillée de l'ensemble de ces droits est retracée ci-après :

	%
- Droits de mutations	- 20,0%
- Droits sur autres actes civils et administratifs	- 16,5%
- Droits sur autres actes judiciaires	- 17,5%
- Droits d'hypothèques	+ 31,8%
- Droits de timbres	- 3,5%
- Taxes sur les assurances	- 5,2%
- Pénalités	+ 122%
- Amendes de condamnation	+ 16,8%
	- 17,0%

– Droits de mutations

Après trois années de croissance, soit + 59 % en 1998, + 37 % en 1999 et + 7,5 % l'an passé, les recouvrements effectués en matière de droits de mutations ont diminué de 20 %.

Envisagée selon les différentes catégories de mutations qui sont à l'origine des droits comptabilisés sous cet article, la situation de l'exercice 2001 se présente comme suit :

- Mutations à titre onéreux de biens meubles

Elles sont globalement en baisse de 67 % par rapport à l'exercice 2000, où plusieurs mutations importantes avaient généré des droits élevés.

Les droits encaissés sous la présente rubrique sont essentiellement ceux perçus à l'occasion des opérations suivantes :

- * Ventes de fonds de commerce :

L'exercice dernier, pour un nombre de ventes sensiblement identique à celui de 1999, soit 37 contre 39, avait vu le montant des droits perçus augmenter, du fait de trois cessions de fonds de commerce, pour des montants importants.

En 2001, le nombre de mutations a été particulièrement bas, soit 13 seulement. Toutefois, les droits perçus restent d'un montant conséquent, du fait du prix moyen des cessions.

- * Cessions d'actions ou de parts sociales de sociétés :

L'excellent résultat de l'exercice 2000 provenait de la cession des parts d'une même Société. Pour l'exercice 2001, le produit résultant de la cession d'actions et de parts sociales diminue de plus de 80 % par rapport à l'exercice dernier. Outre la recette exceptionnelle de 2000, le nombre de cessions peu élevé explique à lui seul la faiblesse des droits constatés.

- * Droits sur les ventes de biens corporels

Ils sont constitués pour l'essentiel, des droits perçus à l'occasion de ventes aux enchères publiques. Continuant la chute amorcée depuis 1996, leur niveau est le plus bas enregistré depuis 10 ans. En effet, depuis 1997, la plus grande partie des ventes aux enchères publiques n'est plus soumise aux droits d'enregistrement, mais à la taxe sur la valeur ajoutée.

En 2001, seules 4 ventes ont relevé de ce régime.

- Mutations à titre onéreux de biens immeubles

En 2001, on assiste à une régression très nette du nombre de mutations sur le marché de l'immobilier ancien. En effet, ce marché, qui avait atteint en 1999 et 2000 des niveaux records avec respectivement 734 et 642 transactions, n'a connu en 2001 qu'un nombre beaucoup plus réduit de ventes, soit 468 (soit - 36 % par rapport à 1999 et - 27 % par rapport à 2000).

Cela étant, les droits encaissés accusent une baisse de 20,6 %, dans la mesure où les transactions effectuées sur le marché demeurent d'un niveau de prix élevé.

Cette baisse des droits au titre des mutations immobilières explique à elle seule l'écart constaté sur l'article 023.101 entre les prévisions et les réalisations budgétaires.

- Enfin, les mutations à titre gratuit (donations et successions) ont généré une hausse de 7,3 % d'une année sur l'autre. Les encaissements de l'exercice 2001 résultent de 149 successions contre 147 en 2000 et de 7 donations contre 43 en 2000.

L'augmentation des droits résulte donc, pour un nombre inférieur de mutations, d'une augmentation de la valeur des actifs transmis.

Toutefois, les variations de recettes des mutations à titre gratuit ne peuvent, quelle que soit leur importance, être le reflet d'une tendance générale.

– *Droits sur autres actes civils et administratifs*

Pour l'exercice 2001, les droits sur autres actes civils et administratifs connaissent une diminution de 15,5 % qui résulte de l'évolution contrastée des trois composantes principales suivantes :

- Le droit de transcription

Il évolue dans le même sens que celui des mutations à titre onéreux de biens immeubles. De ce fait, comme cela a été soulevé précédemment, lors de l'analyse de la croissance des mutations à titre onéreux des immeubles, les droits constatés en 2001 diminuent de 12,3 %.

- Le droit de bail

Le produit du droit de bail, en 2001, a enregistré une progression de 17,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'augmentation du taux, le nombre de baux ayant été similaire sur les deux périodes considérées.

- Le droit perçu à l'occasion de création de sociétés ou de l'augmentation de leur capital social

Pour un nombre d'actes en légère augmentation, soit 869 contre 837 en 2000. Cette diminution est expliquée par la création en 2000 de deux sociétés avec un capital social très important.

– *Droits sur autres actes judiciaires et extra judiciaires*

Le produit du droit recouvré sous la présente rubrique, qui s'établit à 2.632.107 F, enregistre une baisse de 17,5 % par rapport à 2000.

Cette baisse provient de la diminution du nombre de jugements (378 en 2001 contre 430 en 2000). Les encaissements restent cependant à un niveau élevé du fait de quelques jugements importants quant aux droits de condamnation à percevoir.

– *Droits d'hypothèque*

Le produit des droits d'hypothèque perçu en 2001 a connu une croissance de 31,8% par rapport à 2000.

Cependant, cette évolution ne peut être considérée comme significative d'une quelconque tendance dans la mesure où, chaque année, l'essentiel des droits recouverts sous la présente rubrique, provient d'un petit nombre d'inscriptions hypothécaires d'un montant important.

– *Droits de timbre*

Dans la lignée de la plupart des autres droits sur transactions juridiques, les droits de timbre ont diminué de 3,5 %. Ainsi, les recouvrements ont diminué en 2001, et augmenté en 2000.

Alors que les droits constatés sur les dernières années apparaissaient relativement stables, l'évolution enregistrée en 2000 résultait de l'augmentation des tarifs à compter du 1er janvier 2000, où le timbre de dimension (papier timbré) est passé de 1 F l'unité à 6 F. Ils devraient évoluer à la hausse en 2002 dans la mesure où le prix du papier timbré a été fixé à 1 Euro.

– *Pénalités*

Le produit des encaissements au titre des pénalités est en hausse très importante, soit + 122 %. Cependant, l'évolution de ce produit est très variable d'une année sur l'autre, sans qu'il soit possible d'établir une tendance générale.

Les encaissements de 2001 sont essentiellement composés de pénalités les plus diverses, consécutives à la présentation tardive à la formalité d'enregistrement de baux et actes divers et notamment de quelques successions importantes.

– *Amendes de condamnations*

Cet article est également en hausse pour l'année 2001, soit + 16,8%.

Cependant, il convient de relever le montant important des restes à recouvrer au 31 décembre 2001, compte tenu des admissions en non valeur, des annulations et des prescriptions.

5. Monopoles Concédés par l'Etat

Après trois années de hausse (1997, 1998 et 1999) et une année de relative stabilité (2000), le produit des monopoles concédés par l'Etat reprend une activité croissante, soit une augmentation de 13,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes les plus significatives de ce chapitre, à savoir les redevances de MONACO TELECOM et de la Société des Bains de Mer expliquent cet accroissement, tandis que les autres connaissent des évolutions différentes.

L'ensemble des redevances est détaillé ci-après :

– *Société des Bains de Mer*

Au cours de la présente année, la Société des Bains de Mer a versé un montant de redevance en hausse de 18,7%.

Cette évolution témoigne de la bonne fréquentation des salles de jeux en 2000.

En effet, la redevance versée par la Société des Bains de Mer est fonction directe du volume des jeux de la Société des Bains de Mer dont le chiffre d'affaires s'est avéré, au terme de l'exercice social 2000/2001, en augmentation par rapport à celui de l'an dernier.

Les règlements enregistrés au cours du présent exercice représentent le troisième acompte, le quatrième acompte et le solde de l'exercice social 2000/2001 clos au 31 mars 2001 ainsi que le premier et le deuxième acompte dus sur la redevance de l'exercice 2001/2002 au titre du minimum garanti.

Ainsi, le solde dû sur la redevance de l'exercice 2000/2001 après paiement des 4 acomptes perçus au titre du minimum garanti, enregistre une majoration de 25 % par rapport au solde dû sur la redevance 1999/2000.

La progression des recettes brutes des jeux de 3 % reflète les variations de sens contraire des différentes composantes, et notamment la hausse de 3,3 % des appareils automatiques, de 15,8 % des roulettes contre une baisse de 12,3 % du Black-Jack et de 5,1 % pour le Craps.

– *Prêts sur gage*

La redevance versée par le Crédit Mobilier de Monaco est assise sur le produit brut des prêts sur gage. Or, ce revenu a connu en 2000, une baisse de 16 % par rapport à l'année antérieure. C'est pourquoi la redevance versée en 2001, en fonction des résultats 2000, est en baisse conséquente (- 16,3 %) par rapport à celle de l'année 2000.

La baisse préoccupante de l'activité des prêts sur gage est due, notamment, à la diminution du nombre de commissionnaires et aux mesures de plus en plus draconiennes, édictées en vue de la connaissance des clients et de l'origine de la marchandise. La banque est constamment à la recherche de nouveaux candidats à une charge de commissionnaire, et dans le cas d'un résultat positif de ses recherches, on peut estimer que l'activité pourra se stabiliser.

– *Radio Monte-Carlo*

La redevance encaissée pour cette société subit une diminution de 26,4 % sur la période considérée, malgré une hausse de 34 % enregistrée lors de l'exercice précédent.

– *Monte-Carlo Radiodiffusion*

Cet article retrace le règlement, par la société Monte-Carlo Radiodiffusion, de la redevance de concession pour l'exploitation des installations techniques de radiodiffusion sonore.

Sur la base d'un taux de 4 % du montant des recettes brutes hors taxes de publicité et de celles résultant de la vente de temps d'antenne et de licences de marques, le montant de la redevance acquittée en 2001 (soit – 4,9 %).

– *Télé Monte-Carlo*

La Société Télé Monte-Carlo s'est acquittée de la redevance due au titre de l'exercice 2000/2001 qui est calculée par application d'un taux de 3,5 % aux recettes publicitaires.

– *Monaco Télécom*

Cet article retrace la redevance annuelle due par la SAM Monaco Télécom au titre de l'exploitation du réseau téléphonique monégasque concédée à partir du 1er avril 1997, conformément aux dispositions du cahier des charges.

Une somme de 57,9 MF a été comptabilisée contre 55,2 MF l'an dernier.

– *Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz*

La redevance versée par la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz qui est fixée conformément aux clauses de la Convention de Concession des Services Publics de la Distribution d'Energie Electrique et de Gaz en Principauté de Monaco, est en diminution de 8 % par rapport à l'exercice 2000.

Elle est uniquement constituée cette année de la redevance forfaitaire qui se calcule en fonction de l'indice électrique des prix à la consommation. En effet, la redevance proportionnelle, qui se détermine suivant la marge commerciale au titre des ventes d'électricité et de gaz n'a engrangé aucune recette. Du fait de la baisse des tarifs électriques et de la faible progression de la consommation, l'évolution de la marge commerciale pour l'année 2000 a été négative.

– *Pari Mutuel Urbain - Loto*

Le produit de la redevance servie par la Société Hôtelière et des Loisirs de Monaco pour la concession des jeux de hasard au titre du pari mutuel urbain et du loto est en une progression de 10,8 %.

Le monopole des enjeux sur les courses de chevaux a donné lieu au versement d'une redevance au titre de l'exercice 2000/2001 en progression de 22,6 % sous l'effet d'une majoration des encaissements constatés hors redevance forfaitaire.

En revanche, l'exploitation des lots français a occasionné le paiement d'une redevance pour l'exercice 2000/2001, qui témoigne d'une stagnation de cette activité (- 6 %) si l'on tient compte de l'absence d'enregistrement des recettes du mois de novembre 2001 du à la clôture anticipée.

– *Usine d'incinération / Energie et Vapeur*

Tandis que le produit généré par la vente d'énergie électrique augmente de 11,5 % suite à un meilleur rendement du groupe Turbo-Alternateur, les recettes découlant de la vente d'énergie calorifique enregistrent une diminution par rapport à l'exercice dernier (- 8,9 %) en raison d'une moindre consommation de chauffage sur le réseau urbain due à des conditions climatiques particulièrement clémentes au cours de l'année 2000.

– *Télédistribution*

En application des dispositions de l'article 3 de la concession liant l'Etat Monégasque à la Société Monégasque de Télédistribution, le montant de la redevance pour l'exercice 2001, calculé sur le chiffre d'affaires de l'année 2000.

Le taux de redevance étant identique à celui de l'exercice 1999, soit 3 % du chiffre d'affaires hors taxe, la hausse de 5,9 % de la redevance s'explique par la croissance des produits liés aux programmes numériques.

6. Monopoles exploités par l'Etat

En 2001, l'exploitation directe de monopoles procure 5,3 % des recettes totales de l'Etat, constituant ainsi sa 6ème source de revenus.

Globalement, le montant des recettes issues des monopoles exploités par l'Etat n'a pas varié par rapport à 2000, sous l'effet de certains monopoles dont les recettes augmentent (Régie des tabacs et Postes et Télégraphes) et d'autres qui diminuent (Office d'Emission des Timbres-Poste, Publications Officielles et extension du réseau d'eau).

– *Régie des Tabacs*

Les recettes issues des ventes de la Régie des Tabacs enregistrent un taux de progression de 5,9 % par rapport à l'exercice dernier.

Ce taux s'explique essentiellement par celui de la vente de tabacs sur le marché intérieur, qui constitue 99,76 % des recettes de la Régie. L'évolution des deux autres composantes, que sont les allumettes et le marché sous-douane, n'est donc guère significative au regard du total des recettes.

- **Marché intérieur**

Il a enregistré une hausse globale de + 5,9 %.

Les ventes, tous produits confondus, ont augmenté tant en volume (+2,63 %) qu'en valeur (+ 5,86 %), sous l'effet conjugué de la revalorisation des tarifs opérée en janvier 2001 (+ 3,5 %) et de la hausse des volumes de ventes dans les secteurs « scaferlatis » (+ 8,6 %) et « cigarettes » (+ 2,6 %), compensant le recul de 3,25 % du secteur « cigares/cigarillos », dû à la situation économique et politique mondiale de ces six derniers mois.

- **Marché sous-douane**

La chute des ventes de ce secteur, amorcée depuis plusieurs années, se poursuit avec une baisse en volume de 46,1 % et en valeur de 47,9 %.

Les raisons de ce fort déclin sont les mêmes que celles évoquées les années précédentes, à savoir l'avitaillement direct pour des grosses unités faisant escale à Monaco auprès des fournisseurs hollandais, dont les prix sont plus compétitifs à la source, ainsi que la suppression du duty-free depuis 1999 au sein de la Communauté Européenne.

- **Ventes d'allumettes**

Les ventes d'allumettes ont également aussi bien progressé en volume (+ 32,4 %) qu'en valeur (+ 60 %), ce dernier pourcentage étant essentiellement dû à un réajustement des tarifs.

– *Postes et Télégraphes*

Les recettes postales de l'année enregistrent une progression de 2,3 % par rapport à l'exercice dernier.

Cette évolution provient essentiellement des recettes issues du compte de partage de l'exercice 2000 (+ 1,8 %), procurent 91 % des recettes totales des Postes.

L'activité "courrier" génère l'essentiel desdites recettes, avec un chiffre d'affaires, en hausse de 1,8 % par rapport à celui réalisé en 2000, et dont l'évolution est la suivante :

En premier lieu, les recettes provenant de la vente de figurines est en diminution (- 5,1%). Cette baisse est compensée par une légère augmentation des vignettes d'affranchissement guichets (+ 0,4 %) et par une sensible progression des machines à affranchir clients (+ 4,5 %).

Il est à noter que les taxes perçues en numéraire ont connu un fléchissement de l'ordre de 1 % (en 2000) suite à la diminution de plusieurs produits que la hausse de certains autres n'a pas compensée :

- **POSTIMPACT**, service de mailing pour la France, qui a enregistré une croissance de 6,3 % ;
- **COLLISSIMO SUIVI**, colis pour la France, augmente

de plus de 32% ;

- le service de **COLLECTE ET REMISE** connaît également une augmentation significative : +10%.

Toutes ces augmentations ne compensent pas les baisses dont les plus représentatives sont :

- **MARKETING DIRECT EXPORT**, service de mailing pour l'international, a subi une importante baisse avec - 23 % ;
- **POSTCONTACT**, prospectus distribué sur Monaco, accuse une perte de 22 %.

Quasiment tous les autres produits proposés par La Poste connaissent également une diminution, de faible montant, mais de pourcentage élevé.

Cet ensemble de baisses est légèrement compensé par la création de nouveaux produits : **POSTEXPORT**, prêt à poster pour l'international et les **ENVELOPPES de REEXPEDITION**.

Enfin, les recettes issues des prestations d'exploitation réalisées par la Poste pour le compte de Chronopost S.A. viennent compléter l'activité « courrier » et connaissent une augmentation de près de 13 %, pour un montant total de 1,6 MF.

Les recettes relevant des Services Financiers ont augmenté de près de 11 %. Cette hausse provient essentiellement des recettes du service Western Union (droits de commission sur le transfert de Fonds Télématique International).

Les recettes émanant des télécommunications (télégrammes) sont en nette régression (- 15 %) et les recettes diverses demeurent, tout comme les années précédentes, sans réelle influence sur la variation du total des recettes.

D'autre part, le remboursement des dépenses engagées par l'Etat dans le cadre du compte de partage de l'exercice 2000 enregistre une accélération notable, +7,2 %, sous l'effet principalement de l'achat de trois véhicules par le Gouvernement Monégasque.

Cependant, du fait de la faible majoration des dépenses (+ 2,2 %) qui sont constituées, pour l'essentiel, de celles du compte de partage des Postes et Télégraphes, le résultat bénéficiaire augmente (+ 2,5%).

– *Office des Emissions de Timbres - Poste*

Les recettes de l'Office des Emissions de Timbres-Poste se sont élevées, en 2001, accusant ainsi une baisse de 6,3 % qui suit une baisse de 7,3% l'an passé.

- la plus forte diminution des encaissements a été ressentie dans la catégorie « négociants » et s'établit à

– 40,4 %. Elle est suivie par la baisse de la catégorie « collectionneurs », moins importante en variation mais tout aussi significative en valeur. Les recettes de cette catégorie sont en baisse de 17,7 %.

Les raisons de la baisse de ces deux catégories importantes sont liées à la facturation anticipée de la première émission 2001 sur décembre 2000, et au fait qu'aucune émission anticipée n'a pu s'effectuer fin 2001, en raison du passage à la valeur faciale unique en Euro au 1er janvier 2002. Ces deux catégories de clients n'ont pu s'approvisionner en avance, décalant ainsi leur quota de facturation sur 2002.

De plus, la préparation de l'arrivée de l'Euro a justifié que les tirages des émissions de 2001 aient été légèrement diminués pour maintenir les stocks aussi bas que possible et pour essayer de proposer des timbres d'émissions antérieures, afin de les épuiser avant leur retrait de la vente.

Cette politique a permis de valoriser les timbres et de promouvoir l'arrivée des timbres en euro seulement dès le 1er janvier 2002. La période charnière de l'Euro s'est passée de manière plus que satisfaisante malgré la baisse attendue des achats de nombreux collectionneurs qui avaient décidé d'arrêter leur collection avec l'apparition des euros ou avec la disparition des Francs (dernière émission en octobre 2001).

Elle a également permis de minimiser de façon conséquente, les restes à recouvrer, tant par la diminution des commandes en fin d'année, et compte tenu de l'arrêté comptable intervenu dès le 21 décembre 2001, que par la décision de racheter les stocks des guichets de l'Office de Monaco, qui ont été réintégrés dans le stock unique de l'Office. Les restes à recouvrer diminuent de 61 % en 2000.

- Les recettes des guichets français sont en hausse de 22,1 %. Ces chiffres sont communiqués avec une année de décalage (ils concernent donc l'année 2000) et nous montrent donc que ces points de vente ont été sensibles à l'Evènement Philatélique International 2000, et ont accru leurs recettes ;

- Les recettes diverses font apparaître une baisse conséquente de 44,8 %, essentiellement due à la vente en 2000, de produits spécifiques liés à l'Exposition Philatélique « Monaco 2000 ».

Parallèlement à cette évolution négative des recettes, les dépenses de l'Office des Emissions de Timbres - Poste enregistrent un taux de progression de 1,5 %. Ainsi, le bénéfice d'exploitation de l'exercice dernier cette année, soit une baisse de 25,7 % qui suit la baisse de 36,6 % de l'an passé.

– Publications Officielles

Les recettes provenant des Publications Officielles, pour l'année 2001, ont diminué de 5,1 % par comparaison à l'exercice dernier.

Cette décroissance s'explique principalement par :

- la faible augmentation des recettes générées par les abonnements au Journal de Monaco (+ 0,8 %), exclusivement liée à la majoration des tarifs de 2 %, le nombre d'abonnés étant en légère diminution, certainement suite à la présence du Journal de Monaco sur Internet ;

- la baisse de 3,6 % des recettes provenant de la vente de journaux, photocopies et reliures due à la même raison que pour les abonnements ;

- la diminution de plus de 10 % des recettes provenant des insertions et des annonces légales ;

- la dégradation de plus de 45% des recettes provenant de l'annuaire officiel car seuls 144 exemplaires ont été vendus au cours de l'année 2001. Ce faible résultat retrace la vente du reliquat de l'annuaire officiel de l'édition 2000 ;

- la constatation de recette nulle pour les ouvrages sur la Constitution et la Revue de Droit Monégasque.

– Eaux - extension du réseau

Cet article retrace le versement au profit du budget de l'Etat d'une partie du montant créditeur du Compte Spécial du Trésor relatif au « Développement des approvisionnements en eau » après déduction de la participation financière de l'Etat à la poursuite des travaux d'extension du réseau d'eau de la Principauté en collaboration avec la Compagnie Générale des Eaux.

Cette année, une somme en diminution de 33,3 % par rapport au versement précédent, a été virée en recettes budgétaires.

7. Droits de douane

Les recettes budgétaires provenant du compte de partage douanier, pour l'année 2001, affichent un taux de progression de 20,2 % par comparaison aux encaissements de l'exercice 2000.

Les versements de la France au titre du forfait douanier comprennent, cette année, le quatrième acompte du compte 2000, le solde du compte de ce même exercice, ainsi que les quatre acomptes de l'exercice 2001. Cette augmentation de 20 % est donc due à la comptabilisation budgétaire d'un acompte supplémentaire en décembre 2001 au lieu de janvier 2002.

8. Produits et recettes des Services Administratifs

Les recettes des services administratifs enregistrent une diminution de 21,8 % par comparaison à l'exercice dernier.

Il convient cependant de relever que l'Administration des Domaines a enregistré, lors de l'exercice 2000, une recette exceptionnelle dont la perception explique, à elle seule, la différence entre les deux exercices.

Cet élément mis à part, la diminution est de 8 % et incombe à des variations plus ou moins sensibles d'encaissement suivant les services.

Sous le bénéfice de ces observations, les variations des principales recettes composant ce chapitre sont analysées ci-après :

– *Service de la Marine*

Les recettes du Port connaissent une hausse globale de 2,2 %.

- La principale ressource portuaire, soit 81 % du total des recettes, est celle provenant des droits de stationnement. Ils se sont élevés, en 2001, enregistrant une accélération de 3,2% par comparaison à ceux enregistrés au cours de l'exercice 2000.

Ils se répartissent entre les deux Ports, le Port de la Condamine et celui de Fontvieille.

L'augmentation des droits de stationnement de 3,2 % est exclusivement due au Port de Fontvieille (+ 8%) principalement grâce aux nouvelles extensions de pontons réalisées courant 2001. En revanche, l'analyse des recettes du Port Hercule est plus contrastée. En effet, on note d'une part l'extraordinaire recette du Grand Prix 2001 (+ 10 %) alors que le Grand Prix 2000 était déjà exceptionnel, et d'autre part, la diminution de 4,6 % des recettes compte tenu des contraintes liées aux diverses manifestations et aux travaux de la digue.

- Les droits divers qui se sont élevés cette année et diminués en 2000, soit une diminution de 5,7 %, expliquée par l'effondrement des taxes de pilotage (- 14 % et - 44 %) ainsi que par la baisse significative des recettes relatives aux naturalisations (- 39 %).

- L'augmentation de la consommation téléphonique des navires amarrés dans les ports de Monaco constatée l'an dernier (+ 14,7 %) s'est inversée, puisque le produit de l'exploitation de l'autocommutateur a diminué en 2001 de 6,2 %.

- Les droits d'occupation du domaine maritime enregistrent cette année une légère hausse (+ 1,5 %) tandis que les produits de la location des garages à bateaux diminuent de 0,4 %.

– *Stade Louis II*

Les recettes provenant de l'exploitation du Stade Louis II enregistrent, cette année, une diminution de 6,9 % par rapport à l'exercice dernier.

La majeure part des recettes de l'espèce provient de sept composantes dont l'évolution est retracée dans le tableau ci-après :

	2001/2000
- Exploitation du parking	- 1,0%
- Location de bureaux	0,9%
- Locations de commerces	2,0%
- Récupération de charges	13,8%
- Recettes en atténuation	- 6,0%
- Salle de musculation	5,8%
- Piscine - droits d'entrée	- 9,5%

Les principales diminutions concernent :

- l'exploitation du parking dont les droits (- 1 %) subissent le report des recettes du mois de décembre sur l'année 2002, ceci malgré une augmentation de la fréquentation pour les recettes horaires et une augmentation tarifaire et de la fréquentation pour les abonnements ;

- les recettes en atténuation qui comptabilisent les taxes facturées pour l'utilisation des téléphones du stade (- 1,2%), des téléphones presse (- 57 % suite à la diminution des émissions de l'exercice liée au parcours européen de l'AS Monaco FC) et des taxiphones (- 52 %), dont les recettes dépendent de la fréquentation du stade lors de manifestations importantes et de l'apport touristique ;

- les droits d'entrée de la piscine qui enregistrent une perte de près de 10 %) suite à une diminution de la fréquentation annuelle (44.212 personnes en 2001 contre 49.136 en 2000).

En revanche, les principales augmentations concernent :

- la salle de musculation (+ 5,8 %) qui, pour la quatrième année consécutive, progresse grâce à une légère augmentation de la fréquentation (32.252 personnes contre 31.704 en 2000) ;

- la location de commerces (+ 2 %) en raison de l'augmentation des loyers.

Enfin, les autres articles ne connaissent pas d'évolution notable.

– *Service de la Circulation*

Les produits du Service de la Circulation ont connu une diminution de 24,3 % au 31 décembre 2001.

Celle-ci s'explique par la combinaison de quatre phénomènes :

- l'unification des tarifs de renouvellement d'immatriculation ;
- la suppression du règlement anticipé de la visite technique lors du renouvellement d'immatriculation ;
- la clôture des comptes de l'Etat anticipée au 20 décembre 2001 afin de faciliter le passage à l'Euro ;
- l'exonération du règlement de la visite technique pour les services administratifs depuis le 27 septembre 2001.

– *Remboursement par les établissements privés et divers*

Les remboursements par les établissements d'enseignement privés, établissements publics et divers, des émoluments du personnel de la Fonction Publique mis à leur disposition, enregistrent, cette année, une nouvelle progression de 2,7 %, dix fois moins importante que celle de l'an passé (+ 25,7 %).

Ces remboursements se sont élevés, cette année.

Ils prennent en compte, principalement, les traitements des enseignants en fonction à l'institut François d'Assise - Nicolas Barré, au petit cours Saint-Maur et à l'école des Dominicaines, des détachés auprès du Grimaldi Forum et de l'Association Sportive Monégasque de Football Professionnel ainsi que ceux versés par l'Office d'Assistance Sociale dans le cadre de l'insertion des Monégasques en difficulté au sein des services administratifs.

L'écart constaté, d'une année sur l'autre, a pour origine :

- la mise à disposition de trois agents supplémentaires auprès de l'établissement d'enseignement privé François d'Assise - Nicolas Barré à compter de la rentrée scolaire 2001/2002 ;
- le remboursement, dans le cadre de l'insertion professionnelle, des émoluments liés au recrutement d'une personne supplémentaire en début d'année et le coût en année pleine lié à un autre recrutement fin 2000 augmentent les recettes de cet article ;
- les encaissements sur le premier trimestre 2001 des facturations à la Fédération Monégasque d'Athlétisme émises lors des trois derniers trimestres de l'année 2000 ainsi que la transformation d'un poste à mi-temps en temps plein, qui majorent également cet article ;
- enfin, l'augmentation conséquente de certains traitements entraîne une progression de ce poste.

– *Sûreté Publique – P.V. Alarmes*

La recette globale encaissée par la Direction de la Sûreté Publique sur le présent article s'est élevée, en 2001, soit un accroissement de 14 % par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique de deux façons :

- les sommes perçues pour les avis de contravention, sabots de Denver, fourrière administrative et Grand-Prix et vente de véhicules aliénés ont été en 2001, soit une progression de 14,9 % par rapport à 2000. Cette hausse s'explique par la saisie intégrale de l'activité contraventionnelle, par des poursuites et des relances actives.

Il convient de préciser que cette variation est principalement liée à l'application de la loi n°1.229 du 6 juillet 2000, relevant le montant des amendes pénales et des chiffres de la contrainte par corps, qui a eu pour effet d'augmenter très nettement le montant de certaines amendes contraventionnelles et de rendre possible la transaction d'anciens délits routiers devenus contraventions. Ces nouvelles dispositions, appliquées depuis septembre 2000, ont porté sur toute l'année 2001 ;

- les sommes perçues pour les redevances alarmes ont une hausse de 2 % qui est liée à une faible augmentation du nombre de déclenchement d'alarmes au cours de l'exercice 2001.

– *Autres recettes*

Les recettes diverses sont en progression de 0,7 % dont :

- l'enregistrement de la régularisation comptable des opérations de la Chambre Consulaire du Conseil Economique et Social ;
- le remboursement d'une société concernant le dédommagement des travaux sur la pile du complexe des Spélugues qui, suite à des malfaçons, ont du être repris par l'Etat ;
- la redevance topographique 2001 de la SMEG en faveur de la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction.

– *Interventions publiques - Trop-perçu sur subvention*

Cet article comptabilise les restitutions de trop-perçu sur subvention, soit une diminution de 43,1 %.

Cette baisse est le fait de l'enregistrement en 2000, d'une recette exceptionnelle, correspondant au trop perçu par l'ASM Football de sa subvention 1999, tandis que le trop perçu de la subvention 2000 a été rendu en 2001.

Cet article enregistre les inscriptions suivantes :

- la régularisation de la partie de subvention thésaurisée par l'Automobile Club de Monaco et utilisée pour le financement des équipements du circuit automobile en 2000.

En contrepartie, un crédit d'égal montant figure à l'article 707.992 "Investissements du Grand - Prix Automobile".

- l'excédent de subvention reversé par l'Archevêché ;
- en revanche, le Comité Olympique Monégasque n'a rien reversé à l'Etat.

– *Direction de l'Expansion Economique*

Les recettes émanant de l'activité de la Direction de l'Expansion Economique, regroupées à l'intérieur de l'article dénommé "Commerce et Industrie – Brevets et Marques" se sont élevées, en 2001, enregistrant cette année une augmentation de 2,6 %, qui suit la croissance record de 33,7 % de l'an passé.

- Procurant près de 66 % des recettes de ce Service, l'activité des dépôts de brevets et de marques, hors dépôts de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, s'est avérée, comme l'an dernier, très favorable.

Les recettes des brevets et des marques sont portées à un niveau élevé de recouvrement (soit + 15,8 %) , et dont il est essentiellement relevé les encaissements des brevets nationaux, des brevets européens et des marques.

- Toujours concernant les recettes internes et plus particulièrement le Répertoire du Commerce et de l'Industrie, une baisse sensible de – 81 % est à relever. Cette diminution est due aux recettes exceptionnelles de l'exercice 2000 compte tenu d'un nantissement d'un montant très élevé que l'on ne retrouve pas sur l'exercice 2001. Ce nantissement mis à part, les recettes du RCI ont plus que doublé.

- Enfin, le niveau des dépôts internationaux de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle est en augmentation de plus de 20 % puisqu'il a généré une recette en 2001 contre une diminution l'an dernier.

– *Sûreté Publique : Prestations*

Les recettes encaissées à cet article, (+ 0,6 %) proviennent du remboursement des frais occasionnés par la couverture générale et de sécurité sur le domaine immobilier de la Société des Bains de Mer.

– *Enlèvement des véhicules*

Cette ligne comptabilise la recette perçue par le Service des Parkings Publics à l'occasion de la mise en fourrière des véhicules automobiles et des deux roues stationnés en infraction sur la voie publique.

Les recettes budgétaires de cet article sont en diminution de 6,8 %, justifiée par une moindre activité.

– *Education Nationale - Produits divers*

Les produits divers recouverts par la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, enregistrent une majoration discrète (+ 3,1 %) qui

s'explique par l'évolution en sens contraire des composantes de cette ligne budgétaire. Il s'agit :

- de l'accroissement de 20,5 % des recettes de l'Ecole Hôtelière dû à des recouvrements effectifs au titre de l'exploitation du Restaurant d'application du Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo qui s'explique par l'encaissement de la recette du mois de décembre 2000 sur l'exercice 2001 tandis que la recette du mois de décembre 2001 a pu être comptabilisée sur 2001.

- de la diminution des recettes provenant du Centre de Loisirs (- 6 %), qui s'explique par la moindre fréquentation du centre ;

- de la diminution de 10 % des recettes provenant de la redevance versée par la Société Monégasque de Restauration (1 F par repas), qui varient en fonction de l'effectif des demi-pensionnaires et du nombre de jours de cantine de l'année. L'explication de cette diminution est la baisse de la fréquentation constatée dans les cantines des établissements d'enseignement secondaire.

A ces éléments s'ajoutent les recettes ayant trait aux frais d'inscription à la Bibliothèque et Ludothèque Princesse Caroline, à la vente des « Pass'sport culture » proposés pendant les vacances scolaires d'été et aux stages effectués par les élèves de la section hôtelière du Lycée Technique de Monte-Carlo.

– *Service Informatique*

Les recettes du Service Informatique sont en progression de plus de 10 % cette année et sont expliquées par l'épuration de la totalité des restes à recouvrer de l'année 2000 qui représentent plus de 40 % de la totalité des encaissements de 2001.

– *Tourisme – Recettes diverses*

Les recettes diverses de la Direction du Tourisme et des Congrès sont en régression de plus de 11,5 % par rapport à l'année 2000 suite à la diminution des demandes en matière de mise à disposition du personnel temporaire par les organisateurs de congrès et manifestations.

– *Droits de greffe*

Les recettes concernant les droits de greffe sont en hausse de 1,9 %. Cet écart se justifie du fait d'une augmentation du nombre des affaires enrôlées et jugées au cours de l'exercice 2001.

– *Domaines : Produits divers*

Les produits recouverts sous la présente rubrique concernent essentiellement le perception des loyers de sous-location des anciens et nouveaux bureaux du Consulat de Monaco à New York. Cette importante diminution (- 95 %) est expliquée par la perception d'une recette

exceptionnelle lors de l'exercice 2000, provenant d'une indemnité de retard relative aux travaux de raccordement prévus dans le cadre de la ZAC Saint-Antoine.

– *Services Judiciaires – Droit de Chancellerie*

Les droits de Chancellerie augmentent cette année de près de 15 %, suite à un nombre plus important de naturalisations dont le droit est, en vertu de la Constitution, une prérogative exclusive du Prince Souverain.

– *D.T.P.A.S. - Redevances*

Les recettes de cet article ont une diminution de 15 % par rapport à l'exercice dernier. Elles sont regroupées sous quatre rubriques :

- la redevance perçue au cours de l'exercice 2001 correspondant à 5 % des travaux réalisés par la S.M. Lefebvre ;
- les recettes de l'affichage portique de la place du Canton ;
- les recettes de fourniture de fleurs à la S.B.M. qui correspondent à la fourniture de fleurs du 2^{ème} semestre 2000, réglée en 2001 ;
- enfin, des recettes de décorations générées par différentes manifestations.

– *Salle du Quai Antoine 1^{er}*

Concernant la Salle du Quai Antoine 1^{er}, le montant des recettes est expliqué par neuf semaines de location de recettes supplémentaires relatif à la vente de catalogues.

9. Domaine Financier

Les recettes totales du Domaine Financier se sont élevées, pour l'exercice 2001, accusant une augmentation sensible de 21,9 % par rapport aux résultats de 2000.

Globalement, les recettes de l'exercice 2001 se décomposent comme suit :

– *Intérêts bancaires*

La moyenne des disponibilités pour l'exercice 2001, soit une diminution de 14,2 % par rapport à l'année 2000.

Le taux moyen rémunérateur (taux EONIA) a enregistré une augmentation de 13,6 % (3,9758 % en 2000 à 4,5153 % en 2001).

La combinaison de ces deux facteurs a généré une diminution peu significative de 3,32 % de ce poste par rapport à l'exercice antérieur et les recettes se stabilisent.

– *Intérêts sur créances*

Les intérêts sur créances progressent de 123,7 % par rapport à l'exercice précédent, et s'expliquent par le

remboursement de la première échéance d'intérêts d'emprunts de deux opérations gérées par l'Administration des Domaines.

– *Revenus de valeurs mobilières*

Les revenus de valeur mobilière ont augmenté de 43,9 % par rapport à l'exercice 2000.

Cette hausse s'explique par la progression des dividendes de MONACO TELECOM (dividendes 2000) en augmentation de 66,7 %.

Enfin, les dividendes et intérêts statutaires des 600.000 actions inaliénables de la SBM contribuent à cette augmentation en progressant de 16,2 % cette année.

– *Autres produits financiers*

Cette rubrique comptabilise, pour un montant global peu significatif, les écarts de change constatés lors des transferts de fonds à l'étranger par rapport aux montants des certificats de paiement. Elle présente un taux de variation de – 3,9 % entre 2000 et 2001.

10. Droits de consommation

Les droits de consommation sont caractérisés, pour la quatrième année consécutive, par un nouvel accroissement de leurs recouvrements, de plus de 25 %.

Cette évolution s'articule autour des trois principales composantes des droits de l'espèce :

- Les droits sur les métaux précieux dont les recouvrements s'accroissent de 26,4 % sous l'incidence de l'évolution à la hausse de ses deux composantes :

✧ les droits de garantie :

Ils correspondent aux sommes reversées par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects au titre de la garantie des métaux précieux, enregistrant une croissance de 11,9 %, grâce aux actions en recouvrement intentées par la Direction Générale des Douanes et à l'ouverture en 1998 d'une nouvelle société réalisant un chiffre d'affaires conséquent pour importation et négoce de bijoux.

✧ la taxe sur les métaux précieux :

C'est la taxe due sur les ventes d'or par les organismes financiers. Son évolution n'est significative d'aucune tendance réelle. Cependant, il est à relever que le niveau des encaissements de l'exercice 2001, a enregistré un taux de progression exceptionnel de 75,6 %, qui suit une progression déjà élevée l'an passé (+ 73,2 %).

- Le produit des droits sur les alcools enregistre en 2001 une croissance de 28,4% par rapport aux encaissements de l'exercice 2000, du fait d'un net regain d'activité des

marchands en gros de la Principauté, certains d'entre eux s'étant orientés plus fortement vers le commerce des alcools au détriment des vins pour lesquels les tarifs sont très faibles.

• La taxe sur les boissons alcooliques connaît en 2001, une augmentation de 23,4 % . Celle-ci, qui se produit après deux fortes hausses de 33,9 % et 27,8 % respectivement en 1999 et 2000, est à rapprocher de l'augmentation concernant le droit de consommation sur les alcools.

II - DEPENSES

a) Montant et répartition des dépenses

Arrêtées au 31 mars 2002, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2001 sont globalement supérieures de 333 746 393 F à celles liquidées l'an dernier, pour s'établir à 4 073 766 665 F.

Elles enregistrent ainsi une augmentation de 8,9 % par comparaison aux résultats de l'exercice 2000, et demeurent inférieures de 8,7 % aux prévisions du budget rectifié.

Cette hausse reflète une situation qui rompt avec la tendance constatée les exercices précédents, à savoir une très importante croissance des dépenses d'équipement confrontée à une majoration légère des dépenses ordinaires, qui s'explique notamment par une minoration des dépenses d'interventions publiques.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	2001/2000
Dépenses de fonctionnement	+ 3,37%
Dépenses d'interventions publiques	- 2,33%
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES (1)	+ 1,57%
Dépenses d'équipement	+ 22,24%
Dépenses d'investissements	+151,53%
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (2)	+ 26,57%
TOTAL GENERAL (1 + 2)	+ 8,92%

Au vu de l'exécution des dépenses budgétaires de l'exercice 2001, retracée dans les données du tableau ci-dessus, se dégagent deux tendances :

- une croissance modérée des dépenses ordinaires ;
- une forte augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements, suite essentiellement à d'importants amortissements des travaux de construction de la digue du large, qui n'avaient pu être pris en compte en 2000.

Le cadre ci-après retrace la répartition des dépenses dans le budget de l'Etat, ainsi que leur pourcentage par rapport au montant des recettes.

	% sur dépenses	% sur recettes
Dépenses de fonctionnement	45,9%	45,6%
Dépenses d'interventions publiques	20,0%	19,9%
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES (1)	65,8%	65,5%
Dépenses d'équipement	31,9%	31,7%
Dépenses d'investissements	2,3%	2,3%
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (2)	34,2%	34,0%
TOTAL GENERAL (1 + 2)	100,0%	99,5%

Les dépenses ordinaires, qui demeurent prédominantes dans le budget de l'Etat, voient cependant leur part relative passer de 70,6 % des dépenses totales à seulement 65,8 % en 2001.

En contrepartie, 34,2 % des dépenses de l'Etat ont été

consacrées, cette année, aux opérations d'équipement et d'investissements, soit une hausse de 4,8 points par rapport à l'exercice 2000.

Au total, l'ensemble des dépenses absorbe 99,5 % des recettes de l'Etat contre 93,6 % l'an dernier.

b) Dépenses ordinaires

Enregistrant une progression de 1,6 % par comparaison à l'exercice précédent, l'évolution des dépenses ordinaires apparaît relativement modérée, puisqu'elle succède à des hausses de 6,3 % en 2000 et 8,7 % en 1999.

Cette croissance modérée est la conséquence de la hausse mesurée des dépenses de fonctionnement (+ 3,4 %) parallèlement à une diminution des dépenses d'interventions publiques (- 2,3 %).

Les dépenses de fonctionnement sont principalement affectées par la prépondérance des charges de personnel (+ 4 %) qui enregistrent des mesures de hausse générale des traitements et la revalorisation effectuée en faveur de certains fonctionnaires et agents de l'Etat. En outre, les dépenses de fournitures, services extérieurs et travaux sont globalement en hausse de 2,8 %. Enfin, les frais financiers ont été divisés par deux par comparaison aux dépenses de l'exercice 2000.

Les dépenses d'interventions publiques sont, à l'inverse de la tendance constatée les exercices précédents, en légère diminution (- 2,3 %), qui s'explique essentiellement par deux raisons: la disparition des crédits relatifs à l'exposition Universelle de Hanovre d'une part, et d'autre part la minoration de la subvention versée à la SAM d'exploitation du GRIMALDI FORUM.

L'évolution des dépenses ordinaires analysées selon leur nature, est commentée ci-après.

1. Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement est en augmentation de + 3,4 % par rapport à 2000.

Globalement, ce type de dépenses a absorbé, cette année, 45,9 % des recettes totales de l'Etat.

Parmi ces dépenses s'inscrivent :

	2001/2000
Dépenses de personnel	4,0%
Dépenses de matériel	2,0%
Dépenses des services commerciaux et publics concédés	5,1%
Frais financiers	- 47,0%

- Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel connaissent un rythme de croissance (+ 4 %) supérieur à celui observé l'an passé (+ 2,9 %).

Il résulte de la progression parallèle des deux grandes masses de dépenses composant les frais de personnel : les traitements (+ 3 %) et la dotation inscrite au budget afin d'équilibrer le compte de trésorerie qui retrace les charges sociales payées par l'Etat (+ 5,9 %).

a) Les charges de rémunération proprement dites sont majorées de 3 % par rapport à l'exercice dernier qui résulte, d'une part, de l'accroissement des effectifs du personnel de la Fonction Publique et, d'autre part, des mesures habituelles en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat.

En effet, des recrutements de personnel ont été effectués durant l'exercice 2001.

Ils concernent, notamment, le Service Informatique (+ 4 personnes), la Direction de la Sûreté Publique (+ 6 personnes), la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (+ 24 personnes) et le Service des Parkings Publics (+ 7 personnes).

Au 31 décembre 2001 l'effectif du personnel de la Fonction Publique est ainsi porté à 3.043 personnes, contre 2991 personnes au 31 décembre 2000, parmi lesquels 1790 titulaires (dont 756 de nationalité monégasque) et 1253 non titulaires (dont 170 de nationalité monégasque).

Les mesures touchant les rémunérations des fonctionnaires et agents de l'Etat ont trait, notamment :

- aux majorations générales de traitement intervenues au cours de l'année, en deux étapes successives :

✧ + 0,5 % au 1er mai 2001;

✧ + 0,7 % au 1er novembre 2001.

Il est noté également, l'incidence, en année pleine, de la dernière majoration des salaires au titre de l'année 2000, qui est intervenue le 1er novembre 2000, à hauteur de 0,8 %.

- aux promotions individuelles ainsi qu'aux avancements au mérite ou normaux.

b) Par ailleurs, les dépenses de prestations familiales ou sociales pour le personnel de l'Etat, retracées par le compte de Trésorerie, enregistrent une progression globale de 4,4 % par rapport à l'exercice 2000.

Les trois rubriques composant les dépenses de l'espèce, ont évolué comme suit :

	2001/2000
Prestations familiales	5,4%
Prestations médicales	3,3%
Pensions et allocations	4,7%
TOTAL	4,4%

- Prestations familiales : + 5,4 %

Par comparaison à l'exercice dernier, les dépenses de prestations familiales s'accroissent de 5,4 %.

Cette croissance a une double cause :

✧ l'accroissement du nombre d'enfants ouvrant droit à ces prestations (+ 28) ; les allocations familiales ont ainsi été servies, au total, à 2363 enfants dont 1524 enfants de fonctionnaires et 867 d'agents non titulaires ;

✧ la seconde concerne, comme chaque année, la revalorisation des allocations familiales et primes extralégales de 3,52 % avec effet du 1er octobre 2001.

Il est relevé, par ailleurs, une réduction de 2 % des dépenses d'allocations au logement qui résulte notamment de la diminution du nombre de bénéficiaires.

- Prestations médicales et pharmaceutiques : + 3,3 %

Les dépenses de prestations médicales et pharmaceutiques augmentent cette année soit + 3,3 %, après deux stagnations consécutives, soit + 0,5 % sur l'exercice 2000 et - 0,5 % sur 1999.

Les dépenses de santé qui constituent une charge pour l'Etat, assurent la couverture sociale des fonctionnaires et celle concernant les agents non titulaires.

Le Service des Prestations Médicales de l'Etat a géré les prestations maladie pour une population totale de 6477 personnes, soit une augmentation de 2,6 % par comparaison à l'exercice 2000, se répartissant en 3826 bénéficiaires et 2651 ayants-droit.

Par personne assurée, la dépense médicale a diminué de 5,2 % par rapport à l'année 2000.

Les frais d'hospitalisation et de convalescence et les prescriptions médicales absorbent 71,3 % des dépenses de santé.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les prestations maladie en espèces qui ont trait aux indemnités journalières versées durant les arrêts maladie, la dépense est en augmentation de 10 % du fait du plus grand nombre de personnes en congé de longue maladie ou de maladie de longue durée.

- Pensions et allocations : + 4,7 %

En hausse de 4,7 % sur l'exercice précédent, les pensions de retraite et allocations servies aux retraités ont occasionné une dépense .

Cette évolution est induite, pour l'essentiel, par les deux paramètres suivants :

✧ les départs à la retraite qui ont concerné, au total, 77 personnes contre 53 en 2000 ; ainsi, 59 fonctionnaires sont partis à la retraite dont 47 avant la limite d'âge, et 18 agents contractuels ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite auprès de la Caisse Autonome des Retraites et ont bénéficié d'une retraite complémentaire de l'Etat ;

✧ la revalorisation du point de retraite de la Caisse Autonome des Retraites servant de base au calcul des retraites complémentaires dont bénéficient les agents non titulaires; ce point a été porté de 92,75 F à 94,50 F au 1er octobre 2000 et de 94,50 F à 97,25 F au 1er octobre 2001 (incidence sur les trois derniers mois de 2001).

c) Les autres dépenses de personnel sont constituées, pour l'essentiel :

- des honoraires versés aux tiers apportant leur concours, en hausse de 15,8 %. Cette évolution résulte d'une part de la hausse de 65 % des frais de contentieux (article 305.252), du fait du traitement de plusieurs affaires importantes et complexes en 2001 ainsi que du nombre croissant de procédures engagées devant des juridictions étrangères dans le cadre de la politique de défense des noms "Monaco" et "Monte-Carlo".

D'autre part, certains crédits de missions et études ont connu des augmentations significatives, sous l'effet de la combinaison de plusieurs projets. Il s'agit notamment de l'audit du service informatique, d'études juridiques diverses (marchés publics, droit du travail, code de la mer).

- des indemnités représentatives de frais (+ 0,1 %) qui sont constituées, pour l'essentiel, des frais de représentation du Conseil National et des postes diplomatiques relevant de la Direction des Relations Extérieures.

– *Frais de fournitures, services extérieurs et travaux*

Les dépenses de l'espèce enregistrent une hausse de 2,8 %.

Cette évolution résulte parallèlement de la hausse modérée des frais propres aux services administratifs (+ 1,9 %), et de l'augmentation plus importante des frais propres à l'activité des services commerciaux (+ 5,1 %).

Analysée par rubrique, l'évolution des dépenses de l'espèce est retracée dans le tableau ci-après :

	2001/2000
- Frais de fonctionnement	2,44%
- Entretien, prestations et fournitures ...	2,90%
- Mobilier et matériel	- 1,98%
- Travaux	2,50%
SOUS-TOTAL	1,95%
- Services commerciaux	8,20%
- Services publics concédés	2,37%
SOUS-TOTAL	5,10%
TOTAL	+ 2,78%

• Frais de fonctionnement

L'augmentation enregistrée, modérée, prend en compte les différentes évolutions des diverses composantes, qui sont les suivantes :

✧ des dépenses consacrées à la promotion touristique de la Principauté qui, demeurant toujours prépondérantes, augmentent de 5 % par rapport à l'exercice 2000.

Les actions menées par la Direction du Tourisme et des Congrès ont été poursuivies selon trois directives :

- La poursuite des actions publicitaires (+ 9,4 %) menées pour la promotion de la Principauté en tant que destination de tourisme individuel et de tourisme d'affaires sur les principaux marchés européens (achats d'espaces publicitaires dans la presse professionnelle et presse grand public, réalisation de brochures). Cette augmentation de 9,4% est notamment expliquée par la hausse du bureau de New York suite aux fluctuations du dollar.

- Le fonctionnement des bureaux de représentation de la Direction du Tourisme et des Congrès à l'étranger qui engendre une dépense, en augmentation de 3,9 % compte tenu de la fluctuation à la hausse du taux de change de certaines devises, et essentiellement du dollar.

- La participation de la Principauté à des expositions et salons professionnels à l'étranger (- 12,5 %) dont la diminution par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par l'annulation de la participation de la Principauté à certaines manifestations de fin d'année consécutivement aux événements ayant touché les Etats-Unis.

Les principales manifestations auxquelles la Direction du Tourisme et des Congrès a participé, en 2001, sont "E.I.B.T.M" à Genève en mai 2001, les expositions "Monaco 2001" en Scandinavie et "destination Monaco" à Londres afin de promouvoir la destination de Monaco

sur les marchés européens et le salon "Top Resa" à Deauville.

✧ des dépenses liées à la promotion de l'image philatélique de la Principauté avec la participation de l'Office des Timbres-Poste à des expositions philatéliques commerciales d'importance à l'étranger.

Il convient de relever ici la baisse spectaculaire enregistrée, soit - 88,7%, qui s'explique notamment par l'organisation, l'an dernier, de la manifestation « Monaco 2000 » et par l'absence, en 2001, d'autres manifestations de moindre importance.

Les seuls salons auxquels l'Office a participé sont la réunion ASCAT au mois d'avril, l'exposition "Belgica 2001" à Bruxelles au mois de juin, le Salon d'automne à Paris au mois de novembre et l'exposition "Veronafil" à Verone en novembre.

✧ des frais de réception en légère diminution, soit - 2,7 %, qui s'explique uniquement par la minoration importante enregistrée pour les relations publiques du Ministère d'Etat, soit - 24,7 %, qui est venue compenser de nombreuses augmentations, dont notamment :

- La Direction des Relations Extérieures (+ 54 %) avec la visite du Président du Salvador, ainsi que celles du Vice-Président chinois et du Premier Ministre andorran ;

- Les Ambassades (+14 %) notamment celles de Monaco en France, de Monaco en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et auprès des Communautés Européennes, mais également la Mission Permanente de Monaco près les Nations-Unies, le Consulat Général de Monaco à New York et pour le Bureau International des Expositions.

✧ des frais d'administration en relative stabilité par rapport à l'exercice 2000, soit + 0,3 %. Cet équilibre a pu être atteint du fait de la comptabilisation sur un article spécifique des frais de location des photocopieurs, désormais payés par l'Administration des Domaines. Si cette opération avait été neutralisée, l'augmentation aurait été de 11,2 %, du fait essentiellement de l'augmentation du coût des consommables informatiques.

✧ Enfin, comme pour l'exercice 2000, la dépense la plus importante concerne les frais de réparations civiles. Ces frais concernent le solde définitif du Compte Spécial du Trésor enregistrant les sommes que l'Etat a été condamné à payer à deux architectes, relativement aux travaux de la Zone J de Fontvieille.

• Entretien, prestations et fournitures

Parmi les charges communes aux services, on peut relever certaines majorations, qui concernent notamment :

✧ L'augmentation des indemnités de logements de fonction (+12,2 %), versées à certains fonctionnaires

travaillant hors de la Principauté, du fait de l'augmentation du nombre des bénéficiaires d'une part, ainsi que pour tenir compte de la hausse du cours du dollar pour les fonctionnaires travaillant aux Etats-Unis.

✧ Enfin le coût des prestations de services assurées par Monaco Télécom qui, enregistre une hausse de 9,1 % par comparaison à l'exercice 2000, suite à la hausse des communications téléphoniques et y compris abonnements.

✧ Dans la lignée des exercices précédents, les frais de nettoyage des locaux des services administratifs et établissements scolaires progressent de 9,4%. Cette majoration s'explique par l'augmentation des surfaces à nettoyer (nouveau point Info Gare du Tourisme, augmentation des surfaces des prestations médicales de l'Etat, locaux Commission de contrôle des informations nominatives), ainsi que par la hausse du coût des produits d'entretien, et le coût d'une étude effectuée par une société extérieure.

✧ La majoration de 6,3 % des frais de fonctionnement des ambassades, qui s'explique notamment par l'ouverture d'une mission de Monaco près les Nations Unies à Genève.

En contrepartie des hausses ci-dessus, certaines minorations sont à noter. Elles ont trait :

✧ au fonctionnement de la chaîne câblée locale (-11,8 %) pour lequel les prestations réalisées sont réglées par le budget du Centre de Presse.

✧ aux dépenses de prestations aux services administratifs du Stade Louis II (-11,8 %), l'exercice 2000 ayant enregistré une régularisation importante.

• Mobilier et Matériel :

Les trois principales rubriques de dépenses concernent :

✧ Les dépenses d'acquisition de mobilier et d'équipement informatique des services administratifs et des établissements d'enseignement qui enregistrent une diminution de 7,8 % par rapport à l'exercice 2000.

Le programme d'acquisition de mobilier adopté en vue de satisfaire les besoins essentiels de l'Administration a occasionné une dépense, en baisse de 29,4 %.

La très importante baisse constatée résulte essentiellement de la non réalisation d'un programme prévu au budget, et concernant la numérisation des documents du service des archives centrales, qui a été repoussé.

Dans les mêmes proportions, les acquisitions de mobilier destinées aux établissements d'enseignement, ont enregistré une minoration de 24,9 % suite à l'acquisition en 2000, de matériel électronique pour les laboratoires de langues.

Quant aux acquisitions en matériel d'enseignement, elles ont principalement bénéficié au Lycée Technique de Monte-Carlo, au Collège Charles III et au Lycée Albert 1er.

Enfin, l'acquisition de matériel informatique a occasionné une dépense (soit + 21% par rapport à l'année précédente) pour les services administratifs expliquée par un nombre plus important de postes informatique, et (soit - 34%) pour les établissements d'enseignement dont la baisse est due à l'acquisition de logiciels lors de l'année 2000.

Pour finir, les dépenses de mobilier des églises, qui avaient fortement été majorées en 2000 pour l'acquisition des bancs pour la Cathédrale ont diminué de 52,5 % en 2001.

✧ Les dépenses d'acquisition de matériel des services administratifs et commerciaux se sont élevées, sur l'exercice 2001, soit une majoration de 3,6 %.

Cette évolution est conduite sous l'effet de certains achats exceptionnels, et en dépit de diminutions enregistrées sur les postes d'achats de certains services administratifs. La principale dépense a concerné le service de l'aménagement urbain, pour l'achat de leur nouveau camion pompe.

Les autres augmentations concernant les dépenses de matériel ont été consacrées, notamment :

- au remplacement du véhicule de fonction de l'Ambassade de Monaco en Belgique ;

- à divers achats pour le service des titres de circulation, avec notamment, outre les traditionnels achats de plaques minéralogiques, la réalisation d'un programme d'archivage électronique des dossiers de permis de conduire et la fabrication de permis de conduire sur support cartes PVC.

Ces majorations sont néanmoins compensées par certaines diminutions :

- la location de matériel de bureautique et la poursuite du renouvellement du parc automobile de la Direction de la Sûreté Publique. Cette dotation diminue malgré une ré affectation dans cet article de crédits d'entretien (- 11 %) ;

- les achats de l'aviation civile (- 75%) suite à l'acquisition, en 2000, d'un appareil de contrôle à rayon X en remplacement d'un appareil vétuste.

✧ Les charges d'entretien du matériel sur l'exercice 2001, soit une baisse de 4,2 %.

Cette évolution est notamment expliquée par :

- la forte réduction de l'article d'entretien du matériel de la Direction de la Sûreté Publique (- 29%) expliquée par la ré affectation des crédits d'entretien dans l'article d'achat de matériel suite aux remarques du Contrôleur

Général des Dépenses ;

- la diminution des crédits d'entretien du Service de l'Aménagement Urbain suite au partage des crédits de cet article concernant les sections « Voirie » et « Jardins » en 2001.

Les crédits de la section « Jardins » se retrouvent donc dans un article indépendant auquel s'additionne l'entretien des petits véhicules à moteur. Cet ajout explique l'augmentation de 16% que l'on trouve en regroupant les deux sections.

- les faibles augmentations et diminutions des autres articles qui s'annulent en partie.

• Travaux :

L'entretien et la rénovation des bâtiments et ouvrages domaniaux ont représenté une charge pour l'Etat.

Plus de la moitié de la dépense (65 %) a été consacrée aux petits travaux et contrats d'entretien, en hausse de 2 %, et aux grosses réparations des bâtiments qui ont occasionné une charge, en augmentation de 8% par rapport à l'exercice 2000.

A cela s'ajoutent notamment les travaux de remise en état des logements domaniaux devenus vacants qui ont représenté une dépense, en hausse de 66,5 %, et l'entretien de la voirie qui diminue de 9,3%.

- S'agissant des petits travaux et contrats d'entretien, leur croissance tient compte des divers paramètres suivants.

Le coût de la maintenance des installations techniques du Stade Louis II s'est accru de 2,8% après la hausse de 60% de l'année 2000 suite à l'intégration, à cet article, de l'entretien et l'analyse des eaux de la piscine et du nettoyage des locaux et des broyeurs.

Parallèlement, les contrats d'entretien et travaux de l'Administration des Domaines sont en augmentation (+ 3,3%) et ont notamment concerné divers travaux fonciers sur des immeubles : réfection des loggias de l'Estoril, remplacement des persiennes en bois par de l'aluminium à la villa Roqueville, etc.

De la même façon les petits travaux d'entretien des parkings publics sont en hausse (+ 3%) et ont essentiellement servi à l'entretien de la GTC, à l'entretien des installations de péages et à l'entretien des ascenseurs et escaliers mécaniques dans l'ensemble des parkings.

Enfin, l'entretien des passages publics par le Service de l'Aménagement Urbain est également en augmentation (+ 31%). Les crédits ont été utilisés pour l'entretien des ascenseurs, escaliers et trottoirs roulants, mais également en vue de contrats annexes pour l'entretien des groupes électrogènes de secours, des réseaux d'alarmes...

L'impact de ces différentes augmentations a été limité par la baisse de l'article de petits travaux de l'Administration des Domaines (- 3,5%) suite aux créations de lignes informatiques et postes téléphoniques en 2000.

- Pour ce qui concerne les grosses réparations des bâtiments domaniaux, qui sont fonction du programme de rénovation établi pour l'année 2001, une majoration de la dépense est constatée pour les bâtiments à usage public (+ 8,5%).

Parmi les plus importantes opérations, figurent :

* la réfection de l'ensemble des façades de la villa Girasole ;

* la remise en état de la ventilation générale au poste principal de Monte-Carlo ;

* la réfection des faux plafonds et luminaires du gymnase du Collège Charles III ;

* le remplacement des fenêtres de la caserne des carabiniers du boulevard de Belgique ;

* la participation aux travaux de réhabilitation de la maison de Monaco à Paris ;

* la réfection de la toiture de la villa Beausite ;

* la modification des locaux du deuxième étage de l'Ecole de la Condamine.

Les autres charges ont trait :

- aux dépenses de réparation et d'entretien des Ambassades (- 48 %) qui subissent une baisse suite aux travaux exceptionnels effectués l'an passé concernant la rénovation de l'Ambassade de Monaco près le Saint-Siège, et les travaux de sécurité à l'Ambassade de Monaco en France ;

- à la remise en état d'appartements se trouvant notamment au Grand Palais, à l'Herculis, au Bel-Air et une villa de la zone J ;

- à l'entretien de la voirie (- 3,9%) qui comprend, outre l'entretien courant du réseau routier et les travaux liés à la reprise des dégradations diverses, la réfection de la chaussée de diverses voies dont notamment l'Avenue Princesse Grace, la rue Grimaldi, l'avenue de la Costa et l'impasse de la Fontaine.

Il s'y ajoute le coût de l'entretien de la voirie à l'occasion du Grand Prix Automobile de Monaco (- 27,2 %) qui comprend la réfection de la chaussée et de la signalisation routière horizontale des voies empruntées par le circuit.

- à l'entretien des installations de signalisation routière et à l'achat de divers matériels de signalisation (+ 1,2 %) ;

- à l'entretien des ouvrages maritimes (+ 55 %) dont le

coût augmente suite aux travaux de restauration de la digue du Méridien Beach Plaza ;

- à l'entretien général des installations portuaires (- 15,9 %) qui a concerné plus particulièrement le remplacement et renforcement des chaînes-mères et des corps-morts, l'entretien général et des mouillages, le balisage de l'héliport et l'entretien des installations de distribution d'électricité du port de Fontvieille.

- à l'entretien du réseau d'assainissement (+ 2,3 %) qui concerne principalement :

* le fonctionnement de la station d'épuration pour lequel la participation de l'Etat (- 1,4%) concerne le paiement du traitement des eaux usées des communes limitrophes et des eaux pluviales, ainsi qu'au contrôle des analyses de l'exploitant ;

* le fonctionnement de la station de pré-traitement des eaux usées.

Enfin, on note la dotation d'un article concernant l'aménagement de parcelles privées sur la voie publique avec l'agencement des abords de l'immeuble Splendido.

- *Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés*

Les dépenses de l'espèce sont, cette année, en augmentation de 5,1 % par comparaison à celles de l'exercice 2000.

Cependant, les deux composantes n'évoluent pas dans les mêmes proportions. Alors que les dépenses des services publics concédés enregistrent une progression modérée, soit + 2,4 %, les frais propres à l'activité des services commerciaux augmentent de manière significative, soit +8,2 %.

L'analyse de ces progressions est ci-après détaillée :

- Services commerciaux :

Les frais liés à l'activité des services commerciaux s'accroissent de 8,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses concernant le compte de partage liquidé avec la France dans le cadre de la convention postale, absorbent près de la moitié des frais de l'espèce soit 46,6 % contre 42,2 % sur l'exercice 2000.

Elles sont ainsi ventilées :

* Postes et Télégraphes : + 12,3 %

* Office des Emissions de Timbres - Poste : + 23,1 %

En outre, il importe également de noter le montant de la TVA payée par les services assujettis qui comme pour l'exercice 2000, et dont la majeure part provient de la Régie des Tabacs et du Service de la Marine.

Les autres dépenses propres à l'activité des services commerciaux ont trait principalement :

* aux acquisitions de marchandises de la Régie des Tabacs qui, sont en progression de 16,4 % par comparaison à celles de 2000. Il convient ici de relever que la hausse des achats de la Régie des Tabacs se fait dans le même sens que les ventes qu'elle réalise, qui ont augmenté de 6 % entre 2000 et 2001 ;

* au coût de publication de textes officiels (+ 13,3 %) ;

* à la hausse de 16,3 % des commissions versées aux agents commerciaux de l'Office des Emissions de Timbres-Poste qui ont été portées sur 2001. Ceci s'explique par une volonté de l'Office de dynamiser ses ventes en augmentant les commissions de certains agents ;

* aux frais de fabrication du Journal de Monaco (3 MF) dont la baisse de 8,7 % est générée par la diminution du nombre d'abonnement.

- Service publics concédés :

La charge générée par l'exploitation des services publics concédés est en augmentation légère, soit + 2,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est imputable essentiellement à trois catégories de dépenses, à savoir le nettoyage et l'assainissement de la ville, qui représentent à eux seuls les deux tiers des dépenses de l'espèce ainsi que de l'entretien des installations d'électricité.

* Pour ce qui concerne le nettoyage de la ville, le montant de la redevance s'est élevé en 2001, soit une augmentation de 3,6 %. Cette augmentation s'explique, outre le fait de la modification des surfaces (abords du Grimaldi Forum et la nouvelle gare en année pleine) par la croissance des indices servant à calculer la redevance annuelle : main d'œuvre, essence...

* En outre, en matière de collecte et d'incinération des ordures ménagères, la dépense liquidée correspond au montant de la redevance versée à la Société Monégasque d'Assainissement.

Les autres principales dépenses concernent :

* la consommation en énergie électrique (- 2 %) et l'entretien des installations d'éclairage public, tunnels, et passages souterrains dont le coût est en augmentation de 13% suite au remplacement des supports et des câbles dans la galerie technique du boulevard du Larvotto ;

* la consommation d'eau pour les bouches d'arrosage, fontaines et bassins publics qui est en hausse de 1,6 % suite à la consommation plus importante et les frais d'entretien des installations d'eau de la ville (- 9%) ;

* la contribution de l'Etat au fonctionnement de la

Compagnie des Autobus, qui est minorée de 9,2 % par rapport à l'exercice dernier et qui prend en compte des remboursements compensateurs et des remboursements de cartes (scolaires et demi-tarif).

– Frais financiers

Pour l'année 2001, les frais financiers s'établissent à - 47 %.

Cette forte diminution provient du fait que l'exercice 2000 avait enregistré le solde du remboursement au Fonds de Réserve Constitutionnel des avances actionnaires versées à la Société Télé Monte-Carlo.

Les frais financiers sont constitués pour l'essentiel des intérêts sur comptes de dépôts.

En effet, si l'exercice 2000 n'avait enregistré aucune avance au Fonds de Réserve Constitutionnel, le budget de l'Etat a dû solliciter en 2001 deux avances, afin de régler les dépenses budgétaires tout en garantissant un équilibre vis à vis des comptes de tiers.

Enfin, la démonétisation future du franc dans le cadre du passage à l'euro a nécessité la fabrication de nouveaux bons du Trésor.

2. Dépenses d'Interventions Publiques

Leur évolution se présente comme suit :

	%
	2001/2000
A – COUVERTURE DES DÉFICITS	
1 - Budget Communal	- 1,4%
2 - Domaine Social	3,6%
3 - Domaine Culturel	3,2%
	0,9%
B – SUBVENTIONS	
1 - Domaine International	- 36,0%
2 - Domaine Educatif et Culturel	8,0%
3 - Domaine Social	- 5,7%
4 - Domaine Sportif	- 4,0%
	- 4,8%
C – MANIFESTATIONS	
8 - Organisations de Manifestations ...	- 5,3%
D – INDUSTRIE ET COMMERCE	
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce	13,6%
TOTAL	- 2,3%

Rompant avec la tendance constatée les exercices précédents, l'exercice 2001 enregistre une diminution du montant global de ses interventions publiques. L'accroissement amorcé par l'exercice 2000 avec un ensemble de dépenses d'interventions publiques en évolution de + 6,5 % par rapport à celles liquidées au terme de l'exercice précédent est donc inversé.

Représentant 20 % des dépenses de l'Etat, leur part diminue de 2,2 points par rapport à l'an dernier.

Par leur ampleur, à peine diminuée, elles traduisent le soutien constant apporté par l'Etat à différentes actions ou entités privées dont le coût pour le budget varie d'un exercice à l'autre.

Il est noté sur l'exercice :

- la diminution de la subvention d'équilibre versée à la Commune (- 1,4 %) obtenue notamment suite à la baisse des dépenses d'équipement et d'investissement ;

- l'accroissement des crédits destinés à la couverture des déficits dans le domaine social, malgré une diminution significative du déficit du Centre Hospitalier Princesse Grace et du Cap Fleuri (respectivement -37,4 % et -15,3 %). Un nouvel article a été créé afin de permettre l'apurement des déficits antérieurs du CHPG avec le versement d'une dotation exceptionnelle ;

- l'importante diminution des interventions dans le domaine international (- 36 %), dans la mesure où l'exercice 2000 avait enregistré une dépense exceptionnelle pour l'Exposition Universelle de Hanovre ;

- l'augmentation des contributions au domaine éducatif et culturel (+ 8%) sous l'effet principalement, des subventions accordées à l'Orchestre Philharmonique de Monaco et à la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo ;

- une minoration de 5,7 % des crédits destinés au domaine social et humanitaire du fait essentiellement de la réaffectation des crédits destinés au maintien à domicile des personnes âgées au sein du budget de l'Office d'Assistance Sociale ;

- la baisse des contributions allouées au domaine sportif (- 4%) qui s'explique essentiellement par la réduction de la subvention du Centre de Formation de l'Association Sportive de Monaco section Football (- 8%) ;

- la sensible diminution des dépenses consacrées à l'organisation de manifestations en Principauté (- 5,3 %) sous l'effet de la subvention allouée à la SAM Grimaldi Forum (- 37%). Cette baisse est compensée par l'augmentation de 39,2% des crédits dédiés aux événements culturels du Grimaldi Forum et par la contribution accordée aux épreuves sportives automobiles (+19,1%) ;

- l'augmentation de la dotation globale affectée à l'aide

à l'industrie, au commerce et au tourisme (+ 13,6 %), matérialisant la poursuite des mesures visant à favoriser l'activité commerciale et industrielle et à dynamiser le tourisme de la Principauté sous l'effet d'études économiques de plus en plus importantes.

*** Budget Communal :**

La couverture par l'Etat du déficit de la Commune, décroît de 1,4 % par rapport à l'exercice dernier.

Il est à noter que la Mairie a restitué à l'Etat un trop perçu sur la subvention allouée dans le cadre du budget rectificatif 2001.

Les comptes de la Commune se présentent comme suit :

	%
	2001/2000
RECETTES	
1 - Services administratifs	1,5%
3 - Services commerciaux	- 1,1%
TOTAL	0,1%
DÉPENSES	
Section 1 - Dépenses Ordinaires	2,9%
Section 2 - Dépenses Extraordinaires ..	- 4,1%
Section 3 - Dépenses d'équipement et d'investissement	- 39,3%
TOTAL	- 1,0%
SUBVENTION DE L'ÉTAT	- 1,4%

- Recettes :

La stagnation des recettes propres de la Mairie, résulte de l'évolution en sens contraire de ses deux composantes :

- Les produits propres aux services administratifs (+ 1,5 %) ont enregistré des variations différentes selon les types de revenus.

Ils ont, en effet, supporté d'une part, la baisse de 1,7 % des redevances suite à la diminution des occupations temporaires de la voie publique et, d'autre part, la diminution de 15,8 % des « récupérations – remboursements » due essentiellement à la baisse des remboursements par les Caisses Sociales.

Les autres chapitres sont en hausse et notamment les revenus des immeubles bâtis (+ 4,7 %), les produits des services (+ 7,8 %) avec essentiellement les recettes des horodateurs et parcmètres (soit + 5,3 %). Enfin, les produits financiers connaissent une augmentation de 43,5% et sont exclusivement dus aux intérêts bancaires.

- Les produits des services municipaux à caractère commercial ont diminué de 1,1% cette année avec notamment les baisses des recettes du Jardin Exotique (- 4,9 %) et du Cimetière (- 6,9 %) qui n'ont pu être compensées par les hausses des recettes des immeubles de Monte-Carlo (+ 24,2 %), d'affichage et de publicité (+ 1,2 %), et des halles et marchés (+1,4 %).

- Dépenses :

- Les dépenses ordinaires s'accroissent de 2,9%, sous la poussée des dépenses des services administratifs et commerciaux.

Simultanément, les frais de gestion, de fonctionnement et d'entretien des bâtiments municipaux à caractère administratif sont en augmentation (+ 9,3 %), suite à la majoration de tous les postes, soit des frais d'exploitation (+ 1,3 %), des frais de fonctionnement (+ 11,4%), des frais de gestion des services (+ 14,1 %) et des frais de matériel et mobilier (+18,9 %).

Pour ce qui est de la gestion des services à caractère commercial, son coût est majoré de 5,7 %, consécutivement à :

- l'augmentation des frais d'exploitation (+ 6,5%) suite à la hausse de la plupart des articles dont notamment les frais de fonctionnement (+ 5,2%) ;

- l'augmentation des charges de gestion des services (+ 5,7%) suite à la hausse des frais de la salle du Canton.

Concernant les interventions publiques, il est noté une légère baisse de 1,5 %. Parmi celles-ci, les subventions à caractère culturel et les aides destinées aux groupements sportifs progressent respectivement de 4,3 % et de 0,6 %.

- Les dépenses extraordinaires, en baisse de 4,1 %, ont été principalement marquées par la diminution des dépenses consacrées à l'équipement touristique (- 27,3 %), à l'inverse de l'exercice précédent qui avait connu une hausse considérable (+ 226 % par rapport à 1999).

Il est relevé également, une hausse sensible de près de 16 % des frais de manifestations, qui suit la hausse de 35 % de l'exercice précédent, sous l'effet des dépenses d'animation dans la ville.

- Les dépenses d'équipement et d'investissements diminuent de 39 % par rapport à l'an passé.

Les principales charges concernent ici l'équipement administratif dont le montant a été diminué de 49 % d'une année sur l'autre, eu égard principalement à l'acquisition lors du dernier exercice, d'un appartement dans un immeuble jouxtant la Mairie.

*** Couverture des déficits dans le domaine social :**

L'intervention de l'Etat au titre de la couverture des déficits des établissements publics à caractère social est plus soutenue (+ 3,6 %) que lors de l'exercice précédent.

La nette amélioration de la situation financière du Centre Hospitalier Princesse Grace et de la Résidence du Cap Fleuri a conduit le Gouvernement à allouer une subvention d'équilibre en baisse de 33,1 % par comparaison à l'exercice 2000. A noter toutefois qu'il a été décidé de verser, indépendamment, une dotation afin de permettre au C.H.P.G. d'apurer sa situation financière antérieure (déficits cumulés et non pris en charge par l'Etat).

L'intervention de l'Etat dans ce domaine est également marquée par la croissance de deux autres subventions, à savoir celle allouée à l'Office d'Assistance Sociale (+ 4,4 %) et celle versée au Centre de Transfusion Sanguine, majorée de 26,1 % sur l'exercice 2001.

- Centre Hospitalier Princesse Grace :

L'arrêté des comptes de l'exercice 2001 fait apparaître un déficit, soit une diminution de plus d'un tiers (- 37,4 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cette réduction du déficit en 2001 est le résultat d'une progression de dépenses (+ 6,9 %) moindre que la progression des recettes (+ 9,3 %).

De manière générale, il est important de constater que la diminution du déficit par rapport à l'exercice précédent s'explique par une maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel (hors pensions et charges patronales retraites) en croissance de 2,6 %, alors que le montant total des dépenses croît de 6,9 %. La forte croissance des recettes (+ 9,3%) est, quant à elle, liée à la forte activité de l'établissement.

Ce déficit est inférieur à celui prévu au budget rectificatif 2001.

• Recettes

Le nombre de journées réalisées sur l'exercice 2001 progresse de 3.800 unités, soit + 2,6 %, à structure constante et est quasiment conforme aux prévisions du budget rectificatif 2001.

Il est également à noter que le niveau d'admission de l'établissement est en progression avec l'augmentation du nombre d'entrées dans les « services actifs » de 3,5 % (+ 434 admissions en 2001), les durées moyennes des séjours étant parallèlement en légère diminution.

• Dépenses

Le tableau des effectifs 2001 du personnel non médical intégrait, notamment compte tenu des efforts demandés aux services au cours de l'exercice 2000, la prise en compte

de besoins nouveaux à hauteur de 19,5 emplois.

En ce qui concerne le corps médical, on observe une croissance modérée des effectifs médicaux liée à la mise en œuvre parallèle des organigrammes médicaux (15,44 médecins E.T.P. recrutés et 10,55 médecins E.T.P. ayant changé de statut) et au départ de Résidents (16,25 Résidents E.T.P.).

Bien que par rapport au budget on constate un décalage dans les recrutements intervenus sur les postes de Chefs de service, Chefs de service Adjoints, praticiens hospitaliers et assistants, on remarque le maintien d'un nombre important de Résidents (28 médecins) dans leur statut d'origine et non sur les grilles d'Assistants.

- Résidence du Cap Fleuri :

L'arrêté des comptes de l'exercice 2001 fait apparaître un déficit, en diminution de 15,2% par rapport à celui constaté en 2000.

L'amélioration du déficit de la Résidence est liée à l'augmentation des recettes malgré la stagnation de l'activité.

En effet, ce résultat provient d'une hausse de 0,8% des journées avec un accroissement toujours plus marqué des pensionnaires de catégorie A au détriment de la catégorie B et de la catégorie C dont la progression est freinée cette année. De plus, la modification tarifaire concernant le forfait « Soins Invalides » a été suffisamment importante pour avoir un impact notable sur le niveau des recettes.

S'agissant des dépenses, elles ont enregistré un taux de croissance de + 2,9 %.

Les dépenses de personnel ont varié de 2 % d'un exercice à l'autre, l'effectif rémunéré ayant été en moyenne de 126 agents ETP contre 121 en 2000.

Le seul poste à avoir varié notablement est celui des charges sociales, en raison d'une écriture comptable qui retrace, depuis l'année 2000, le reversement des retenues retraite du personnel de service de la Résidence du Cap Fleuri au Centre Hospitalier Princesse Grâce.

Les autres frais de fonctionnement se sont maintenus à leur niveau de l'exercice précédent.

- Centre Hospitalier Princesse Grace – Régularisation des déficits antérieurs :

Cette ligne budgétaire, créée en 2001 a retracé la régularisation par l'Etat des déficits antérieurs cumulés du C.H.P.G., qui pesaient sur la trésorerie de l'établissement. Le principe de l'octroi d'une subvention d'équilibre étant désormais entériné, il a été appliqué aux exercices antérieurs.

- Déficit du Centre de Transfusion Sanguine :

La subvention versée a été très largement majorée par comparaison à celle de l'exercice 2000 en raison de l'augmentation des dépenses de personnel liée au recrutement à temps plein du chef de service et aux frais engendrés par la rigueur accrue dans les bilans effectués auprès des donateurs.

- Office d'Assistance Sociale :

L'Office d'Assistance Sociale enregistre une augmentation de son déficit (+ 4,4 %), couvert par une subvention d'équilibre de l'Etat.

En premier lieu, il convient de relever que les recettes propres à l'Office augmentent de 90 % par rapport à l'exercice 2000.

Les augmentations les plus importantes se situent au niveau des produits de l'activité principale (+ 117 %) suite aux encaissements provenant de cinq dossiers de recours sur succession et des produits accessoires.

Enfin, les produits financiers ont été majorés de 89 % grâce à l'unique augmentation des intérêts bancaires.

Pour ce qui est des charges, les différentes allocations servies, qui représentent la majeure partie des dépenses de l'Office augmentent de 1,7 %, avec une prédominance pour les prestations en nature (+ 2,2 %) et l'aide et l'encouragement à la famille (+ 2,5 %).

Les prestations en espèces qui génèrent une dépense, prennent en compte principalement les allocations complémentaires de retraite qui ont concerné 153 allocataires et représentent une charge, en baisse de 2 % par rapport à l'an dernier pour 2 allocataires de plus ; ces prestations comprennent également les allocations de chômage, dont la dépense est majorée du fait de l'augmentation du nombre d'allocataires (51 personnes contre 39 l'an dernier), les allocations de logement, les secours temporaires et l'attribution de tickets restaurant.

Les allocations servies aux handicapés progressent de 12 % sous l'incidence de la prise en charge d'un nombre croissant d'handicapés placés en atelier protégé (121 au lieu de 108 l'an passé).

Par ailleurs, les emplois protégés créés dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle des monégasques en difficulté pour lesquels l'Office rembourse à l'Etat et à la Mairie les traitements et charges sociales, ont généré une dépense qui est en baisse de 2,4 % par rapport à 2000 suite aux mouvements d'entrées et de sorties de personnes relevant de cette aide.

Les dépenses de prestations en nature qui représentent la principale charge de l'Office augmentent de 2,2 % après une précédente augmentation de 4,1 % l'an dernier ; elles représentent principalement la prise en charge par l'Office

des frais d'hospitalisation des frais de séjours au Cap Fleuri, des soins à domicile, des frais d'hospitalisation dans les hôpitaux psychiatriques, de la protection de l'enfance et de l'aide à l'enfance handicapée.

Par ailleurs, la prise en charge financière de l'Office pour les séjours en maison de retraite et résidences du troisième âge est en augmentation en raison de la hausse du nombre de personnes placées (48 personnes contre 44 en 2000).

Enfin, les allocations servies aux mères de famille dans le cadre de l'aide et l'encouragement à la famille, ont généré une dépense globale, qui se trouve en augmentation de 2,5 % par rapport au dernier exercice sous l'effet de l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui passe de 285 à 292 personnes et de la revalorisation des allocations.

Les bénéficiaires concernent, selon le type d'allocation, 144 "mères au foyer" (- 10 personnes) pour une dépense constante et 148 "mères chef de foyer" (+ 17 personnes) pour une charge, en hausse de 5,2 %.

Les autres dépenses concernent les frais de personnel (- 1,5 %) qui, à effectif constant, sont très légèrement minorés ; les frais de gestion générale, en hausse de 4,6% ; les frais d'exploitation (- 56,6 %) où l'année 2000 avait enregistré la régularisation des dépenses imputées sur les dons et legs des deux exercices (1998 et 2000) ; et les activités annexes + 149 %.

S'agissant des activités annexes de l'Office, leur évolution est commentée ci-après.

- Il est relevé l'amélioration du déficit de la crèche familiale à domicile.

En effet, les dépenses afférentes à cette activité ont diminué de 10,5 % suite à la diminution du nombre des assistantes maternelles (8 au lieu de 9) tandis que les recettes ont augmenté de 6,2 %.

- Le déficit du service des aides au foyer augmente de façon significative en raison de l'augmentation de l'ensemble des charges de 19 %, suite notamment à la hausse des traitements versés (+ 18,5 %) en raison d'un nombre toujours croissant de personnes à charge, et malgré l'augmentation de la participation des tiers payants (+ 11 %).

- L'organisation des colonies de vacances a entraîné une charge brute en hausse de 3,9 % sur celle de l'an dernier. Le déficit net augmente également.

- Enfin, le maintien à domicile des personnes âgées, qui représente l'activité annexe de l'Office la plus importante avec des charges et une participation des bénéficiaires de la prestation, connaît une évolution considérable des bénéficiaires (42 contre 33 l'an passé) et également des auxiliaires de vie (34 contre 21 en 2000).

- Foyer Sainte - Dévote :

L'exploitation du Foyer Sainte-Dévote laisse apparaître un excédent de dépenses, couvert par une subvention d'équilibre d'une relative stabilité (+ 1 %) par rapport à l'exercice 2000.

Les produits issus de l'activité principale connaissent une hausse de 4,3 % provenant essentiellement de l'augmentation des recettes de l'externat.

Les recettes de l'externat, représentent toujours la masse la plus importante du chiffre d'affaires du Foyer Sainte-Dévote (85,2 %) et sont en augmentation de 7,4%, principalement imputable aux résultats enregistrés sur la crèche de Monaco-Ville qui représente 48,4% des recettes totales avec une présence moyenne quotidienne de 63 enfants, tandis que les crèches de l'Escorial et de Fontvieille sont respectivement à 29,6 % et 22% avec une présence moyenne de 37 et 29 enfants.

Les autres recettes de cet établissement sont principalement constituées de la subvention versée par la Fondation Hector Otto, en hausse de 6,9 % et qui prend en charge l'intégralité des frais immobiliers au foyer intermédiaire ; des remboursements de prestations médicales, en hausse de 20,2 % et des prestations de services repas (+ 2,2 %).

Pour leur part, les charges globales s'accroissent de 2,2 % par rapport à l'exercice dernier.

Les dépenses du chapitre « Achats et services » enregistrent un taux de progression de 6,9 %, lié à la progression du nombre de repas servis et des frais d'habillement.

L'augmentation des frais de personnel (+ 2%) s'explique essentiellement par les avancements de personnel.

Dans leur globalité, les dépenses de gestion générale augmentent de 15,7 % sur l'exercice précédent avec essentiellement la hausse des frais de téléphone et de déplacement consécutivement à l'ouverture de la crèche de l'Escorial.

Il est à noter également une forte progression des frais d'entretien et d'amélioration (+ 23 %) suite à l'achat de matériel et de logiciel informatique nécessaires au traitement en interne de la paye de l'établissement (+161 %). Les dépenses de nettoyage augmentent également de près de 45 % suite aux nouveaux contrats passés avec une entreprise prestataire de services pour cette mission et ont permis de faire des économies sur d'autres postes.

Les frais d'exploitation subissent tous une diminution notable, excepté les loyers qui représentent les trois quarts

des frais enregistrés et dont l'augmentation (+ 3,2 %) limite l'ensemble à une baisse de 4,5 %.

Enfin, il est à noter que les dépenses d'investissement diminuent de 4,7 % avec des achats de matériel d'équipement dont notamment le matériel de cuisine, et les travaux effectués concernant notamment la mise en conformité du bâtiment.

Les autres dépenses qui, dans l'ensemble, ont été bien contenues, n'appellent pas de commentaire particulier.

*** Couverture des déficits dans le domaine culturel :**

Les subventions accordées dans ce domaine progressent de 3,2%.

- Musée National :

Après une diminution de sa subvention l'an passé (- 8,7 %), le Musée National présente cette année une hausse de son déficit de 3,2 %.

L'activité du Musée National s'est traduite, cette année, par une forte augmentation des recettes globales (+ 30,1 %) et l'augmentation de la subvention est donc essentiellement due à une hausse des dépenses (+ 9,8 %) plus importante en valeur absolue.

Après avoir connu une baisse en 2000, le produit des droits d'entrée au Musée augmente de 45,7 %.

La fréquentation du Musée est en forte augmentation avec un nombre de visiteurs payants porté de 18.969 personnes en 2000 à 28.153 cette année, soit une hausse de 48,4 %, essentiellement due à l'exposition « Barbie ».

Les autres produits connaissent en revanche une stabilisation des recettes.

Dans leur ensemble, les dépenses du Musée National progressent fortement (+ 9,8 %) et contrastent avec la diminution de 6,7 % sur la réalisation de l'an passé.

Les principales augmentations sont ressenties dans les achats de matières consommables (+65 %, notamment pour l'achat de poupées « Barbie »), dans l'organisation d'expositions avec la mise en place des vitrines « Barbie » et dans les travaux d'équipement pour la réfection de rideaux.

Les frais de personnel, quant à eux, connaissent une hausse générale de 2,2 %.

- Centre Scientifique :

L'excédent de dépenses du Centre Scientifique inverse la tendance et diminue cette année de 2,4 %.

Cette évolution est conduite sous l'effet d'un faible accroissement des dépenses (+ 2 %) dont l'incidence a pu être compensée par l'amélioration significative des recettes (+ 23,4 %).

Les recettes sont constituées, pour l'essentiel, par la contribution versée par le Conseil de l'Europe pour les exercices 2000 et 2001, dans le cadre de l'Accord Partiel ouvert en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs.

En outre, le Centre a perçu deux subventions inscrites spécifiquement au budget de l'Etat, concernant le « programme de recherche Caulerpe », et la contribution de l'Etat à l'A.I.E.A. (mise à disposition d'un chercheur).

Les recettes ont également enregistré le produit des intérêts bancaires.

Les dépenses se sont accrues de 2 % sous l'effet de variations de sens inverse.

En effet, les frais de personnel augmentent de 10,5 % (après deux hausses successives de 32,3 % et 30,3 % en 1999 et 2000), sous l'effet de l'engagement de personnel supplémentaire, qui porte l'effectif de 15 agents l'an dernier à 16 agents au 31 décembre 2001.

Les autres dépenses sont en diminution et concernent principalement les frais de gestion générale (- 10 %) avec les déplacements, les frais propres à l'établissement (- 31,4 %) avec des dépenses plus importantes lors de l'exercice 2000 concernant les activités menées dans le cadre de l'accord partiel ouvert du Conseil de l'Europe, et surtout la dotation d'équipement qui diminue de manière très sensible (- 42,5 %) après les travaux de rénovation dans la salle des cultures effectués l'an dernier.

- Fondation Prince Pierre :

L'activité de la Fondation Prince Pierre dégage, cette année, un déficit, couvert par une subvention d'équilibre, en augmentation de 6,9 % par rapport à l'an dernier.

Les recettes augmentent globalement de 12,2 % par rapport à l'exercice dernier du fait de l'accroissement de plus de 21% des intérêts bancaires, et de la hausse de 12,7 % des recettes du cycle de conférences.

Il convient de remarquer que le nombre d'abonnements diminue encore cette année pour passer de 192 à 160 tandis que le nombre moyen d'auditeurs est en augmentation (907 contre 688 l'an dernier).

Enfin, la recette découlant du Prix International d'Art Contemporain qui est constituée, comme chaque année, de la redevance versée par l'éditeur de la plaquette, du produit de la vente du catalogue et du versement, depuis 1995, d'un don par un particulier, est en diminution par rapport à l'an dernier.

Pour leur part, les dépenses augmentent fortement (+ 21,1 %).

Elles sont constituées, pour l'essentiel, des frais de personnel, des frais propres ainsi que des frais d'organisation des trois différents Prix : Prix Littéraire, Prix de Composition Musicale et Prix International d'Art Contemporain.

Exceptionnellement cette année et suite aux frais de déplacement des anciens lauréats du Prix Littéraire pour en célébrer le cinquantième anniversaire, la Fondation Prince Pierre a dû faire face à un déficit supplémentaire qui a entraîné une participation complémentaire du Département de l'Intérieur.

*** Subvention dans le domaine international :**

Les dépenses consacrées à l'intervention de l'Etat sur le plan international enregistrent une diminution de 36 % qui inverse la hausse de 35,9 % constatée lors de l'année 2000.

Cette minoration est essentiellement le fait de l'organisation en 2000 de l'exposition universelle de Hanovre, à laquelle la Principauté avait participé.

Abstraction faite de cette inscription exceptionnelle en 2000, les dépenses de ce domaine sont en augmentation de 42 %, augmentation qui témoigne de la volonté affirmée de la Principauté de développement de sa coopération à l'international. Les principales dépenses concernent :

- Les cotisations aux organismes internationaux :

La hausse constatée de + 17,2 % est la conséquence de l'augmentation de la cotisation ordinaire à l'ONU et des contributions aux opérations de maintien de la paix d'une part et d'autre part illustre l'adhésion de la Principauté à de nouvelles conventions, comme la lutte contre la désertification ou la pollution atmosphérique.

- Les contributions aux actions internationales multilatérales:

Cet accroissement très important de + 95,9 % témoigne du développement des actions multilatérales au-delà des contributions volontaires habituelles à l'ONU et aux opérations de maintien de la paix. On note les programmes en faveur de la francophonie, ainsi que la participation, par le biais de l'AMADE ou de Monaco Aide et Présence, à l'aide internationale apportée au Bénin et au Niger.

- La coopération internationale bilatérale :

La très forte hausse de + 77 % des actions bilatérales enregistrée en 2001 porte le montant de ce type de crédits, en raison notamment de la participation de la Principauté à la création d'un parc à la mémoire du roi Hussein de Jordanie, aux programmes de l'Organisation mondiale de la santé, à des actions au Bénin, Tunisie, Maroc, Liban et Croatie, ainsi qu'à une participation substantielle aux actions de la FAO.

- L'Agence Internationale de l'Energie Atomique :

Représentant un montant en diminution de 3%, cet article retrace essentiellement le coût des loyers des locaux sis Quai Antoine 1er.

Enfin, il convient de noter l'organisation à Monaco du 36ème Congrès de la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la mer Méditerranée, qui a généré une dépense.

*** Subventions dans le domaine éducatif et culturel**

Les aides accordées par l'Etat en matière éducative et culturelle, connaissent une augmentation substantielle (8%).

Trois subventions sont plus particulièrement notables puisqu'elles représentent, à elles seules, plus de 90 % de l'ensemble des dotations affectées au domaine éducatif et culturel.

Il s'agit de :

- L'aide destinée au fonctionnement des établissements d'enseignement privé, la plus importante dépense, et dont la tendance a été inversée avec une baisse de 1,1% par rapport à l'année 2000 qui avait connu une hausse de 5,4%.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions conventionnelles liant ces établissements à l'Etat, une subvention couvrant l'excédent de dépenses prévisionnel leur est attribuée chaque année.

- La subvention accordée à l'Orchestre Philharmonique de Monaco, supérieure de 16,8% à celle allouée en 2000.

Celle-ci s'explique d'une part du fait de l'application en année pleine de l'augmentation de l'effectif de l'orchestre, suite à l'engagement de 15 musiciens supplémentaires à compter du 1er septembre 2000, et d'autre part, par la progression du nombre de concerts et des frais qui y sont liés.

- La contribution à la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, qui progresse de 15 %. Cette augmentation s'explique par des frais de personnel en hausse, du fait du développement de l'effectif de la Compagnie, avec six engagements répartis sur l'exercice 2001 ainsi qu'une revalorisation du salaire des danseurs. De plus, une somme a été accordée à la Compagnie afin de lui permettre d'effectuer des travaux et aménagements nécessaires à son fonctionnement. Enfin, un crédit a été accordé au budget rectificatif 2001, afin de prendre en compte des frais techniques supplémentaires liés à l'utilisation du Grimaldi Forum.

Les autres subventions allouées dans ce domaine ont connu des évolutions divergentes.

La subvention accordée au Musée Océanographique a diminué de 34,1 % entre les exercices 2000 et 2001. La majeure partie de cette subvention permet au Musée Océanographique d'éditer ses publications scientifiques, dont le coût a été moins élevé que prévu sur 2001.

De même, la subvention versée au Studio de Monaco au titre de 2001 est inférieure de 51,6 % à celle versée l'exercice précédent. En effet, le montant des excédents thésaurisés étant très importants, il n'a été versé à cette entité que le tiers de ce qui lui avait été accordé.

Pour ce qui concerne la contribution à l'association "Foi Action Rayonnement", une majoration de 7,9 % a été enregistrée, reflétant des frais de personnel plus importants, du fait de transformations de certains postes ainsi que le renouvellement de certains équipements.

Enfin certaines subventions, substantielles, ont été reconduites. A titre d'exemple, les archives audiovisuelles et le centre de la jeunesse Princesse Stéphanie en ont bénéficié.

*** Subventions dans le domaine social et humanitaire :**

Les interventions de l'Etat à caractère social et humanitaire, ont subi, dans leur ensemble, une diminution de 5,7%.

Il convient tout d'abord de relater la création d'un article concernant la prise en charge de séjours thérapeutiques dans des lieux d'accueil conçus pour toutes les situations de crise des adolescents, où un éloignement du milieu familial ou de l'environnement social est préconisé.

Enfin, il convient de remarquer que la principale différence entre les dépenses du domaine social et humanitaire de l'année 2000 et celles de 2001 est liée à la disparition de la ligne budgétaire Personnes Agées – Maintien à Domicile dont la charge est passée dans le budget de l'Office d'Assistance Sociale à partir du 1er janvier 2001.

1) Certaines associations ont bénéficié d'une majoration de la contribution qui leur est allouée :

- La Croix Rouge Monégasque :

L'accroissement de 2,9 % de la subvention versée en 2001 s'explique notamment par l'augmentation du coût du personnel du siège avec l'engagement d'une deuxième employée à la section infirmière et la transformation du poste de l'assistante sociale.

- L'Association Mondiale des Amis de l'Enfance (AMADE) :

La demande liée au développement des actions humanitaires de l'AMADE entraîne une augmentation de la subvention participant aux frais de fonctionnement de

cet organisme de 47,7 %.

- AMAPEI – Foyer de vie Handicapés :

La subvention versée à l'A.M.A.P.E.I., majorée de 23,1 %, correspond à la création d'un poste supplémentaire de moniteur éducateur pour subvenir au fonctionnement de cette structure en internat.

Cependant, on peut remarquer qu'une subvention en diminution de 4,9 % a été versée à l'AMAPEI – CAPS, permettant le fonctionnement de l'AMAPEI ainsi que celui du foyer de vie Princesse Stéphanie en internat à plein temps.

En second lieu, certaines aides à caractère social, allouées notamment en matière d'emploi, de logement et d'études, ont été majorées afin de faire face aux nouvelles demandes.

- Aides à l'installation professionnelle :

Les mesures d'aide à l'installation professionnelle sollicitée par les Monégasques dans le cadre de leur première création d'activité ont représenté une charge pour l'Etat, + 21,9 %.

Leur progression est consécutive au fort accroissement du nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, ces mesures initialement accordées pour deux années avec une possibilité de prolongation, à titre exceptionnel, dans la limite maximale de cinq années, sont, depuis l'exercice 1999, accordées pour une période de trois ans, sans reconduction.

- Bourses d'études :

La dépense occasionnée par l'attribution de bourses d'études aux étudiants s'accroît de 0,8%.

Elle prend en compte la révision annuelle des barèmes des bourses d'études et de perfectionnement en langues étrangères et l'accroissement du nombre de boursiers qui passe de 371 à 386 personnes en un an.

- Aide aux Personnes Agées :

L'augmentation de 2,6 % de cette subvention permet une distribution plus importante aux personnes âgées de cartes d'autobus par l'Office d'Assistance Sociale ainsi que des « cartes d'or ».

- Aide Nationale au Logement :

L'aide consacrée par l'Etat en faveur du logement des nationaux qui constitue une charge, est majorée de 1 % par rapport à l'exercice 2000.

Cette évolution est conduite sous l'effet de l'augmentation des tarifs qui est quasiment compensée par la légère diminution du nombre de bénéficiaires.

- Jeune J'Ecoute :

La subvention de fonctionnement qui avait stagné durant plusieurs années est en hausse de 2,6 %, et va permettre à l'association Jeune j'Ecoute de faire face à l'évolution constante de la masse salariale.

2) Les principales dotations en diminution sont :

- Aide à la famille :

Cet article permet de verser une prime lors de la naissance de tout enfant monégasque. Cette aide est quasi stable par rapport à l'exercice 2000. La diminution des crédits de plus 40% incombe à l'individualisation des séjours thérapeutiques sur un article propre, tandis que ceux-ci étaient pris en compte sur cet article en 2000.

- Aide travailleurs – Indemnités auxiliaires :

Cette aide permet le remboursement des charges sociales à des employeurs pour favoriser l'emploi, ainsi que le versement de diverses aides de l'Etat, soit une diminution de 13,6 % suite à une minoration des bénéficiaires.

*** Subventions dans le domaine sportif :**

Les subventions accordées aux associations et manifestations sportives sont globalement en baisse de 4 % par comparaison à l'exercice 2000.

La plus importante dotation avec plus de 70 % du budget sportif total est versée au Centre de Formation de l'Association Sportive de Monaco de Football Professionnel, en baisse de 7,8 % par rapport à l'exercice 2000.

Enfin, les autres subventions connaissent des variations diverses :

- + 15 % pour le Comité Olympique, dont une partie a été consacrée à la participation aux Jeux Olympiques représentant l'aide versée à la Fédération Monégasque de Bobsleigh ;

- - 47,6 % pour les bourses sportives avec l'octroi de diverses bourses attribuées par le Comité Olympique à des athlètes de haut niveau. La diminution est expliquée par le versement d'une bourse en 2000 pour la pratique du sport automobile, qui a été imputé en 2001, dans les subventions diverses (+65,4%) ;

- - 7,4 % pour le sport scolaire sous l'effet de la diminution des dépenses effectuées par les établissements sportifs bénéficiaires de ces subventions.

*** Organisation de Manifestations :**

La dépense consacrée à l'organisation de manifestations en Principauté diminue de 5,3% après une forte hausse de 40,2 % lors de l'exercice 2000.

La baisse constatée est la conséquence de plusieurs facteurs dont le principal acteur est le Grimaldi Forum.

En effet, tandis que la subvention d'exploitation du Grimaldi Forum est en forte diminution (- 37,3%), le versement d'une contribution pour les événements culturels du Grimaldi Forum connaît une hausse sensible (+ 39,2%). De même que le montant de l'article créé en 2000 et destiné à financer les frais de location des espaces et salles gérés par le Grimaldi Forum en faveur des entités culturelles.

Selon leur importance, les interventions de l'Etat dans ce domaine ont été plus particulièrement notables en faveur des manifestations suivantes :

- Exploitation du Grimaldi Forum :

La subvention attribuée au Grimaldi Forum pour l'exercice 2001 est en nette diminution (- 37,3 %).

Cette baisse est notamment expliquée par les recettes dégagées par cette entité qui sont multipliées par 2,37 par rapport à celles de l'année 2000. L'indication vient d'un nombre croissant de manifestations à caractère culturel et commercial.

Les charges de l'exercice ont augmenté de 63 % et concernent les dépenses de personnel.

La baisse de la subvention allouée au titre de l'exercice 2001 laisse apparaître un résultat bénéficiaire qui sera déduit de la subvention versée en 2002.

- Epreuves Sportives Automobiles :

La subvention d'équilibre attribuée à l'Automobile Club de Monaco au titre des épreuves sportives automobiles augmentent par rapport à l'an dernier de 19,1 %.

Elle se répartit, principalement, entre le "59ème Grand Prix Automobile de Monaco", le "69ème Rallye Automobile de Monte-Carlo", la 7ème édition de la Kart-Cup Monaco, le 4ème Rallye Monte-Carlo Historique. A cela, s'ajoutent le XIIIème Rallye des Voitures Anciennes, la remise des prix FIA et la participation au paiement des intérêts dus dans le cadre du remboursement du prêt consenti pour l'acquisition d'un écran géant.

- Evènements culturels du Grimaldi Forum :

Cet article, qui est destiné à assurer la contribution financière de l'Etat aux programmes culturels du Grimaldi Forum, est en augmentation de près de 40 % avec les aides versées aux différentes manifestations, dont notamment : l'exposition XIAN, l'Association Monaco Danses Dances Forum, l'exposition Helmut Newton et des événements musicaux.

- Festival International de Télévision :

Le versement de la subvention à l'Association du

Festival International de Télévision se fait selon un échéancier dont le cumul annuel a été cette année, en augmentation de 14,1 %.

- Théâtre Princesse Grace :

L'augmentation de 10 % des crédits versés au Théâtre Princesse Grace est justifiée par la création d'un poste et la célébration du XXème anniversaire du Théâtre avec la création d'une pièce.

- Congrès – Contributions :

Cette rubrique retrace la prise en charge des redevances d'utilisation des salles des centres de congrès, ainsi que la participation à l'organisation de certaines manifestations ou congrès tels que le championnat du Monde de boules ou la Fédération Monégasque de Bridge et à la prise en charge des frais de location des centres de congrès du Festival de Télévision.

- Manifestations sportives :

Les subventions allouées au titre de l'organisation de manifestations sportives (+ 11 %) ont été réparties entre le Meeting d'Athlétisme Herculis, le Meeting de Natation, le Tournoi International de Judo, le Tournoi de Squash et le Tournoi International d'Epée.

La majoration conséquente de ce crédit est justifiée par l'aide apportée à la Fédération Monégasque d'Athlétisme permettant la prise en charge de la rémunération à temps plein du directeur technique et le demi salaire de son assistant.

- Festival International des Arts : -

La subvention versée au Comité d'Organisation de cette diminue cette année (- 14 %), contre une subvention plus élevée l'an passé, notamment du fait de la reprise de la Biennale de Sculpture contemporaine en 2000.

- Manifestations Nationales :

La diminution de la dépense constatée à cet article (- 87 %) provient essentiellement des frais supplémentaires exceptionnels de l'exercice dernier, soit l'organisation au Grimaldi Forum, d'une part du gala de la Fête Nationale et, d'autre part, de la cérémonie d'ordination du nouvel archevêque.

- Manifestations Culturelles :

Cet article a permis l'organisation de deux nouvelles expositions (Paul DELVAUX et Gilles AILLAUD) et la diminution de près de 6 % s'explique par le programme de 2000 concernant la création de l'opéra « Cécilia » de Charles CHAYNES par l'Opéra de Monte-Carlo.

- Manifestations Nouvelles :

L'augmentation de cet article (+ 158 %) a permis l'organisation d'un plus grand nombre de manifestations, dont font partie le 1er pentathlon, le 1er Travel Euro Market, le Jumping International de Monte-Carlo et l'I.C. Week Monaco.

Il est à noter dans ce chapitre, la création d'un article intitulé Garden Club et permettant l'individualisation du concours de bouquet et du salon Rêverie sur les jardins. Ce crédit était auparavant inclus dans la rubrique Manifestations Nationales.

De plus, on constate des dépenses pour le Festival Mondial de Théâtre Amateur qui ont lieu tous les quatre ans.

*** Aide à l'Industrie, au Commerce et au Tourisme :**

Les interventions publiques de l'Etat en faveur de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme génèrent une dépense qui atteint globalement (+ 13,6 %).

Sous l'effet d'une conjoncture économique favorable, l'année 2001 se caractérise par une diminution de 41 % de l'action menée par l'Etat dans la participation au développement de l'économie locale.

Cette participation a occasionné une dépense, ayant trait à la mise en application de diverses dispositions dont les principales sont :

- la participation à la réalisation de manifestations présentant un intérêt économique pour la Principauté ;
- la prise en charge des mesures de réduction des loyers de certains locaux commerciaux de l'Administration des Domaines ;
- l'aide à la formation permanente du secteur privé ;
- la réalisation et la mise à jour de supports à caractère économique destinés à favoriser la promotion de la Principauté.

Par ailleurs, l'application de diverses autres mesures d'aides financières en faveur de l'activité industrielle et commerciale, a été poursuivie.

Il s'agit :

- de primes industrielles destinées à l'allègement du coût des loyers, qui ont été servies à diverses sociétés implantées à Monaco, dont certaines logées dans le secteur domanial et d'autres dans le secteur privé, pour une augmentation de 4,1 % ;
- l'octroi d'une subvention au Yacht Club de Monaco pour son fonctionnement, d'une part et d'autre part, une augmentation a été accordée pour couvrir les frais liés à l'organisation de la Monaco Classic Week, trophée Prada 2001 ;

- du soutien au secteur commercial par la participation financière à des opérations d'animation à l'initiative des commerçants ;

- de la reconduction du soutien financier accordé à la Société Monégasque des Ondes, pour le développement de ses activités audiovisuelles ainsi que l'aide accordée à Télé Monte Carlo pour la retransmission du grand prix automobile ;

- du versement d'une subvention à la Chambre de Développement Economique qui vient s'ajouter au résultat global.

L'article « Etudes Economiques » enregistre, cette année, une dépense, soit une multiplication par 4,3 des crédits regroupant les études économiques confiées à des consultants spécialisés dans les domaines importants du développement de la Principauté comme le rapprochement entre Monaco Télécom et la Monégasque de Télédistribution, la création d'un e-commerce/casinos virtuels, l'analyse des flux de TVA concernant le compte de partage, la privatisation de la Poste et les délaissés SNCF.

Enfin, les frais divers liés à l'introduction de l'Euro en Principauté (création de brochures, contribution à certaines initiatives privées) sont élevés et complètent les dépenses de ce chapitre.

c) Dépenses d'équipement et d'investissements

Comparativement à l'exercice précédent où elles avaient diminué de 36,5 %, les dépenses d'équipement et d'investissements enregistrent une forte augmentation (+ 26,6 %). Il convient de noter qu'une dépense a été enregistrée en 2001 sur l'article destiné à l'amortissement du coût de la digue de l'avant port, en exceptant les charges liées à la digue, une diminution de 35 % des dépenses d'équipement et d'investissement.

Représentant 34,2 % des dépenses totales de l'Etat contre 29,4 % l'an dernier, ce type de dépenses se répartit ainsi :

• Investissements immobiliers :	+ 151,5 %
• Travaux d'équipement :	+ 22,0 %
• Matériel d'équipement :	+ 38,8 %

Il est relevé que le budget rectifié des dépenses de l'espèce a été exécuté à hauteur de 88,6 %.

Les grands travaux d'équipement se sont poursuivis avec le chantier de l'édification de la Digue de l'avant port et plusieurs autres chantiers toujours en cours ou sur le point d'être achevés, dont notamment le Grimaldi Forum, les Carmes, les Agaves, l'Immeuble du Jardin Exotique.

Les dépenses liées aux opérations d'investissements ont également été plus conséquentes que l'an dernier.

- Investissements Immobiliers :

Les dépenses liquidées ont permis de procéder principalement au transfert, au Domaine privé de l'Etat, d'immeubles appartenant au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Il s'agit notamment :

- de la Villa Le Mas au boulevard du Jardin Exotique ;
- de l'immeuble du Crédit Lyonnais, Square Kraemer, abritant les collections nationales ;
- d'un immeuble sis 23, rue de la Turbie.

Indépendamment de ces opérations de transfert, l'Etat a procédé, dans le cadre de son droit de préemption prévu par la loi 1235, au rachat :

- d'un appartement sis 43, boulevard du Jardin Exotique ;
- de deux appartements sis 4, rue Emile de Loth ;
- d'un appartement sis 18, rue Emile de Loth ;
- d'un appartement sis 15, rue Princesse Caroline ;
- d'un appartement sis 3, rue Baron de Sainte Suzanne ;
- d'un appartement sis 4, rue Plati.

- Matériel d'équipement :

Les dépenses de matériel d'équipement, augmentent de 38,8 % par rapport à l'exercice dernier.

Les acquisitions effectuées en la matière ont plus particulièrement concerné :

- l'acquisition d'équipements lourds pour le service de cardiologie du Centre Hospitalier Princesse Grace et la salle de cathétérisme pour rythmologie et échographie cardiaque ;
- la régularisation des investissements relatifs au 58ème Grand Prix de Formule 1, soit celui de l'année 2000 ;
- la gestion du trafic routier (+ 37,3%) avec, notamment, la signalisation dynamique des parkings aux abords du Grimaldi Forum, le remplacement des lampes à incandescence de certains feux de signalisation par des optiques à DEL, la création d'une maquette plan de la Principauté de Monaco, la fourniture et mise en place, aux arrêts de bus, de panneaux d'information de la Compagnie des Autobus de Monaco visant à améliorer les déplacements des usagers des transports en commun ;
- le traitement des alertes à la caserne des sapeurs-pompiers, la liaison par fibre optique entre les différents services administratifs et le service de l'informatique ;

- la poursuite du programme de mise en place et de mise en valeur de nouvelles oeuvres d'art en ville ;

- l'acquisition d'œuvres d'art.

- Travaux d'équipement :

Les principaux travaux exécutés en 2001, conformément au programme d'équipement établi, ont été les suivants :

1/ Grands Travaux - Urbanisme :

- Urbanisation des terrains SNCF-Voiries et réseaux :

La réalisation des infrastructures routières prévues dans le cadre de l'Urbanisation des terrains S.N.C.F. avec l'aménagement de locaux sous le viaduc du pont de Sainte-Dévote, la fin des travaux de la trémie Aurégliia, et la création de voiries provisoires.

- Déviation de la Voie Ferrée :

Parmi ces dépenses, elles ont permis de régler les soldes des travaux à la S.N.C.F., ainsi que divers travaux accessoires.

- Désenclavement Ouest de Fontvieille :

Ce montant a permis de régler l'acompte sur les charges de la ZAC Saint Antoine, les travaux n'ayant pas commencé.

- Frais d'études d'Urbanisme et Grands Travaux :

Cet article a notamment permis la réalisation d'études de faisabilité de la mise en souterrain du boulevard du Larvotto, l'analyse urbanistique du quartier des Spélugues, l'étude du schéma d'aménagement du quartier de la Condamine et la poursuite des études du Plan de Déplacements Urbains.

- Tunnel Ouest :

La date de démarrage des travaux a été reportée compte tenu de l'état d'avancement de l'instruction du dossier d'avant projet par les autorités françaises et des délais nécessaires à la réalisation des enquêtes d'utilité publique et foncière.

2/ Equipement routier :

- Parking et bureaux du Vallon Sainte Dévôte :

Ont été réglés les soldes des marchés concernant la construction du complexe comprenant un parking, un complexe sportif et les servitudes d'accès à la Gare depuis le Pont Sainte Dévôte.

- Amélioration des parkings et garages publics :

- renouvellement du matériel de péage du parking du Larvotto

- réfection des peintures aux sols, murs plafonds et

marquages des parkings Papalins , Louis II

- renouvellement du matériel de péage en vue du passage à l'euro, pour les parkings de l'Annonciade, de la Colle, des Pêcheurs, du Port, des Ecoles, de la Condamine, de la Place d'Armes et du Quai Antoine 1er .

- Parking Square Gastaud :

Suite à la mise en service le 19 octobre 2000 du parking dans le tréfonds du Square Théodore Gastaud, il a fallu aménager le Square avec des travaux d'éclairage public et de plantation.

- Remise en état et surveillance des ouvrages d'art :

Contrôle périodique des ouvrages d'art par la CETE, purges, confortements et traitement des tunnels sous le Rocher, confortement du piton rocheux Ortelli, ravalement de la bretelle Sud du viaduc du Portier et confortement de la falaise du Jardin Exotique.

- Aménagements piétonniers :

- aménagement paysager pour l'accès gare du vallon Sainte-Dévote

- aménagement des surfaces autour du Square Gastaud

- modification du parvis du Stade Louis II pour permettre le stationnement des véhicules techniques.

- Réfection de trottoirs :

Réfection des trottoirs avenue princesse Grace entre la Rose des Vents et l'entrée du parking du Larvotto, boulevard Charles III entre la place du Canton et la place d'Armes, boulevard Albert 1er entre la rue Princesse Caroline et la rue Princesse Antoinette, rue Louis Notari entre la rue Suffren Reymond et la rue Princesse Antoinette et boulevard Princesse Charlotte entre la place de la Crémaillère et le carrefour de la Madone.

- Parking Chemin des Pêcheurs :

Réparation de la partie basse du mur de soutènement, endommagé par les tempêtes du mois de décembre 2000.

- Amélioration des voies de circulation :

- amélioration du carrefour Lacets Saint Léon

- mise en conformité d'entrées charretières dans le cadre de la politique de déplacement des handicapés moteurs et mise en place de bande podotactiles.

3/ Equipement portuaire :

Ont notamment été effectués, la mise en place et l'aménagement des abords d'un sanitaire sur le port de Fontvieille et l'équipement des extensions en eau et électricité.

4/ Equipement urbain :

- Egouts :

- réfection par l'intérieur du collecteur du boulevard du Jardin Exotique

- réfection par l'intérieur du collecteur du boulevard de Belgique

- poursuite des travaux du collecteur d'égouts sous l'avenue d'Ostende.

- Eclairage public :

- rénovation du réseau basse tension et éclairage public sur le boulevard Albert 1er

- réhabilitation du réseau d'éclairage du tunnel du boulevard de Belgique

- éclairage décoratif des remparts et des glacis du Palais Princier.

- Aménagement de jardins :

- réaménagement des aires de jeux d'enfants du jardin Sainte Barbe

- réaménagement paysager d'une toiture terrasse d'un immeuble rue du Gabian

- réfection des pelouses

- Hélicopt extension :

Etudes d'extension de l'héligare à l'Ouest, de création d'une nouvelle piste sur une plate forme offshore et de construction d'un nouveau hangar à l'Est.

- Marché Condamine et Place d'Armes :

Inscription qui a permis la réfection de la couverture de la Halle du Marché de la Condamine.

5/ Equipement sanitaire et social :

- Opération des Carmes :

Construction de logements sociaux, d'un groupe scolaire, de la Chapelle des Carmes, d'un parking et d'un accès entre le boulevard d'Italie et le boulevard du Larvotto.

- Opération Les Agaves :

Travaux de gros œuvre concernant la construction de logements sociaux, d'un parking et d'un ascenseur public reliant le chemin de la Turbie, le boulevard Rainier III, la rue Augustin Vento et la rue des Agaves.

- Immeuble social boulevard du Jardin Exotique :

Achèvement des travaux comprenant la construction d'un parking de 400 places avec un tunnel de liaison à la

Caserne des Carabiniers et la construction de 82 logements et relogement du poste de Police des Moneghetti.

- Lou Clapas – CHPG :

Suite au changement de programme de l'opération, reprise des travaux concernant l'administration, la crèche, l'institut de formation en soins infirmiers, les chambres des gardes, les vestiaires et la logistique.

- CHPG :

Dans le cadre de la restructuration de l'établissement, mise en place de modules préfabriqués en toiture terrasse de la maternité pour la Direction, travaux de rénovation de la circulation du sous-sol, travaux divers concernant la sécurité et les équipements nécessaires à l'électrification des lits, réaménagement du plateau de cardiologie et climatisation des chambres d'isolement du pavillon Princesse Charlotte.

- Opération LOU CLAPAS – Habitation :

Continuation du programme de construction de 69 logements, de parkings et de locaux annexes.

6/ Equipement culturel et divers :

- Grimaldi Forum:

Cet article enregistre les travaux de finitions (faux-plafonds, menuiserie, abords...) et la réalisation de travaux divers après la mise en service de l'ouvrage, mais également le règlement du surcoût lié aux carences du maître d'œuvre et le complément de règlement au titre des réclamations des entreprises

- Rénovation C.C.A.M. :

Restructuration et rénovation du CCAM pour satisfaire les besoins propres à l'Orchestre de Monte-Carlo, comprenant l'agrandissement de la scène, l'amélioration de l'acoustique propre au concert, la création de tous les locaux pour l'intendance de l'orchestre et le stockage des instruments puis, la rénovation et la mise à niveau technique globale du bâtiment.

- Bâtiments Domaniaux - Amélioration :

- Lycée Albert 1er : réfection de deux laboratoires

- Lycée Technique : réfection de faux-plafonds et éclairage de la piscine réfection du cabinet médical

- Collège Charles III : déplacement de l'administration, des salles des professeurs et du Foyer Socio-éducatif

- Ecole de Fontvieille : couverture de la cour du préscolaire

- remplacement des baies vitrées des bureaux du Théâtre Princesse Grace

- Etablissements scolaires - Gros Travaux :

Il est notamment enregistré dans cet article, la création de modules préfabriqués entièrement équipés au Lycée Albert 1er pour les classes de Sections Techniques Industrielles et le commencement de la construction d'une salle polyvalente.

- Reboisement :

Ce crédit a permis la reconstitution de la forêt communal de Roquebrune-Cap Martin, la reconstitution et mise en valeur des espaces naturels des versants Est et Sud-Est de la Tête de Chien et la participation à la protection et à la mise en valeur du parc de la Grande Corniche.

- Musée National Etudes:

Etudes et avant-projet pour le transfert éventuel du Musée National sur le site de la Villa Paloma.

7/ Equipement sportif :

- Aménagement de terrains de football et annexes :

- rénovation de la pelouse d'un terrain de football, situé au centre d'entraînement de l'A.S.M. à la Turbie

- réfection du parquet de la salle omnisports des Moneghetti

- Investissements Grand Prix Automobile :

Régularisation des investissements concernant le Grand Prix Automobile de l'année 2000.

- Stade Louis II :

Réfection de la piste d'athlétisme du stade, remplacement du système de sonorisation de la salle omnisports et transformation de l'appartement du concierge du stade en bureaux associatifs.

- Stand de Tir :

Crédit qui a permis la régularisation des charges de l'Association « la Carabine de Monaco » pour les locaux occupés dans l'immeuble « Le Triton » et la transformation de la seconde butte de tir de 50 mètres.

- Stade Nautique Rainier III :

Remplacement de deux pompes de l'échangeur piscine et démontage de la plate-forme de la patinoire dans le cadre des manifestations de fin d'année.

- Tribunes Stade Louis II :

Etudes de faisabilité pour la restructuration et l'augmentation de la capacité des tribunes.

8/ Equipement administratif :

- Extension de la Maison d'Arrêt :

Travaux de réhabilitation de la Maison d'Arrêt concernant notamment le terrassement, le gros-œuvre et la maçonnerie pour l'extension des locaux administratifs.

- Amélioration et extension des bâtiments publics :

- réaménagement des locaux de la Direction des Relations Extérieures

- permutation de l'Autel Sainte Dévote situé dans la Chapelle des Princes et de l'Autel situé dans la Chapelle du Déambulatoire où se trouve la tombe du Prince Honoré IV

- réaménagement des archives du quatrième étage de la Direction de la Sûreté Publique

- réorganisation D.E.U.C./D.P.E.U. à la zone J de Fontvieille.

- Acquisition et installation de matériel informatique :

Achat de matériels de réseau, acquisition et extension d'outils d'analyse.

9/ Equipement Fontvieille :

Ces crédits ont permis l'installation de deux pompes de relevage des eaux parasites et d'infiltration dans les galeries techniques du terre plein de Fontvieille, divers aménagements sur la plate forme de Fontvieille, en rapport avec le XXVème Festival International du Cirque, et la réalisation de puits pour l'évacuation des eaux.

10/ Equipement industrie et commerce :

- Immeuble industriel La Ruche / Le Vulcain :

Réalisation principalement des travaux de gros œuvre : terrassements, soutènement, fondations et maçonnerie d'un immeuble industriel.

- Fontvieille Zone F :

Suite de l'opération de réalisation de la tranche optionnelle d'étanchéité en sous-sol du bâtiment industriel.

D - Résultats des comptes spéciaux du Trésor

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2001, par un excédent de recettes qui s'est élevé à 66.496.711 F, soit plus du double de celui enregistré en 2000, soit 32.012.478 F.

Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 130.123.522 F, contre 112.047.732 F l'exercice précédent, et de dépenses de 63.626.811 F contre 80.035.254 F en 2000.

Les recettes de l'exercice 2001 sont marquées par l'inscription d'une somme destinée à apurer définitivement le compte spécial du Trésor "Fontvieille – travaux Zone J", qui retrace les frais engagés par l'Etat dans un litige qui

l'opposait à deux architectes. L'Etat ayant été définitivement condamné, l'exercice 2000 avait enregistré une recette sur ce compte afin de commencer l'apurement. En 2001, le montant enregistré correspond au solde dudit compte.

Outre l'enregistrement des remboursements des divers prêts à vocation sociale et économique consentis par l'Etat, qui a permis de générer des recettes, l'exercice 2001 enregistre le premier versement de la part de la société ESCOTA pour la participation de la Principauté à la bretelle de l'Autoroute A8.

Les autres recettes sont constituées de la redevance versée par la Société Monégasque des Eaux, concessionnaire du service public de distribution d'eau potable à Monaco, ainsi que des opérations d'avitaillement en carburant des hélicoptères de l'héliport.

S'agissant des dépenses, la plus importante concerne les comptes de prêts, et en particulier le prêt accordé à l'Automobile Club, afin de lui permettre l'acquisition d'un écran géant. De plus, l'aide nationale au logement a permis de satisfaire les besoins des nationaux, notamment dans le cadre de leur entrée en location dans le secteur libre d'habitation.

De même, les frais avancés de l'Etat supportent une charge, dont 11 concernant le Grimaldi Forum, suite aux réclamations liées aux erreurs de conception de trois entreprises.

Cette rubrique est également mouvementée par des avances dommages liées notamment à de nombreux sinistres sur le Grimaldi Forum, à la réfection de la couverture en tuiles du marché de la Condamine, à des dégâts des eaux au jardin japonais suite aux précipitations de novembre 2000 et à des sinistres divers.

Par ailleurs, les comptes de commerce enregistrent une dépense au titre des travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau de la Principauté, représentant principalement l'apurement partiel du solde créditeur de ce compte par l'imputation en recettes budgétaires de l'exercice 2001.

Enfin, les comptes d'avances sont principalement affectés par les frais d'assurance prospection foire pour les entreprises monégasques qui désirent participer à des salons à l'étranger et les avances sur traitements.

Au 31 décembre 2001, les Comptes Spéciaux du Trésor présentent un solde débiteur.

La tendance à la hausse entamée en 1994 s'étant inversée depuis 1997, ce solde diminue pour la quatrième année consécutive, soit - 24,4 % en 2001, -10,5 % en 2000, - 26,7 % en 1999, - 17,6 % en 1998 et - 11,8 % en 1997.

II - Économie

Bien que le ralentissement de la croissance de l'économie américaine commencé à la fin de l'année 2000 ait persisté en 2001 et se soit étendu au reste du monde, le chiffre d'affaires déclaré par les entreprises à Monaco a progressé de 3,39 % cette année à 62.297.380 KF contre 60.254.675 KF en 2000, reflétant encore une fois le dynamisme de l'économie monégasque.

Dans le même temps, il est pourtant dénombré un nombre plus important de cessations d'activités que de créations, soit 385 contre 215.

Le chiffre d'affaires par activité est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Secteurs d'activité	CA 2000 en millions de F	CA 2001 en millions de F	Evolution 2000/2001
Commerce de gros	17 669	18 414	4,20%
Banques et Activités Financières ..	12 551	12 029	-4,20%
Auxiliaires de commerce	4 700	5 141	9,40%
Commerce de détail	4 944	5 088	2,90%
Industries	4 648	4 856	4,50%
Travaux publics et Immobilier	4 346	4 173	-4,00%
Intermédiaires	2 609	3 391	30,00%
Spectacles et audio-visuel	2 758	2 675	-3,00%
Postes et télécommunications	1 442	2 062	43,00%
Hôtellerie	1 861	1 899	2,00%
Transport	1 511	1 531	1,30%
Divers	1 212	1 031	-14,90%
TOTAL	60 251	62 290	3,40%

Les secteurs les plus significatif appellent les commentaires suivants.

Commerce

Le secteur commercial monégasque en général, se porte bien. Le chiffre d'affaires du commerce de gros a connu un développement important et compte plus de 700 entreprises, la plupart faisant partie de groupes internationaux.

Le commerce de détail quant à lui est en évolution de près de 3 % à plus de 5 MdF, tandis que le nombre de ces commerces est relativement stable (1.122 cette année contre 1.123 en 2000).

L'activité commerciale est plus concentrée sur certains secteurs, notamment avec les activités d'équipement de la personne et d'hôtellerie et restauration qui sont les plus répandues.

En effet, il est dénombré 238 établissements pour la première catégorie et 221 pour la deuxième, loin devant les secteurs des loisirs, cultures et sports (151) et d'équipements de la maison (142).

La structure du chiffre d'affaires du commerce de détail montre une domination du secteur de l'hôtellerie et restauration qui s'accapare 26,82 % du chiffre d'affaires total, devant le secteur alimentaire (17,99%) et l'équipement de la maison (16,80%).

Enfin, il est intéressant de spécifier que plus de la moitié (51,8%) des établissements a moins de dix ans d'ancienneté alors que le quart (25,4%) a plus de vingt ans. L'implantation de centres commerciaux comme celui de Fontvieille ou du Métropole, sont à l'origine de cette relance de créations d'entreprises.

Industrie

Concernant le secteur industriel, une nette suprématie est exercée par l'activité chimie/pharmacie/ cosmétiques, avec un chiffre d'affaires représentant 45,18 % du secteur total (soit 2,2 MdF) avec un tiers des 3.583 employés du secteur industriel et seulement 17,8 % des entreprises totales (19 sur 112).

L'activité de transformation des plastiques est également bien présente avec près d'un tiers du chiffre d'affaires global

du secteur (23,32 %, soit 1,1 MdF) pour 28 % des salariés mais seulement 10 % des entreprises totales, soit 11 sur 112.

Immobilier

Si l'activité du secteur des travaux publics est traditionnellement soutenue, le secteur immobilier connaît des évolutions diverses :

- une amélioration des ventes d'appartements neufs (79 contre 26 en 2000) générant une multiplication de 3,5 de chiffres d'affaires qui totalise plus de 545 MF.

- un fléchissement du secteur des appartements anciens, passant de 498 ventes en 2000 à 351 en 2001, cette diminution de près de 30 % n'entraînant toutefois qu'une baisse du chiffre d'affaires de 16,5% à 2,133 MdF.

Banques et autres activités financières

La situation du secteur financier a évolué au cours de l'année 2001. En effet, il est dénombré, au 31 décembre 2001, 50 établissements de crédits, soit un de plus que les années 2000, 1999 et 1998, dont la ventilation est la suivante :

- 26 établissements de crédit de droit monégasque agréés, dont 22 banques et 4 sociétés financières ;
- 7 succursales de banque étrangères, parmi lesquelles 6 ont leur siège dans un Etat membre de l'Espace économique européen et 1 dans un pays tiers ;
- 15 succursales de banques agréées en France ;
- 2 succursales de sociétés financières agréées en France.

Enfin, il est dénombré 73 guichets permanents de banques ou assimilées au 31 décembre 2001, soit un de plus par rapport à fin 2000.

Il doit aussi être souligné le développement des sociétés de gestion de portefeuilles depuis le vote de la loi 1.194 du 9 juillet 1997 : 24 sociétés de cette nature étaient en activité au 31 décembre 2001.

Le chiffre d'affaires de ce secteur est en diminution par rapport à l'année 2000 suite à l'évolution défavorable des marchés financiers (baisse du CAC 40 et de l'Eurostoxx de plus de 20 %) et à une concurrence de plus en plus forte entre les places financières. Parallèlement, une surveillance accrue est exercée sur ces activités sensibles, dans le contexte international. L'activité est néanmoins toujours génératrice de gains pour les établissements présents et des nouvelles demandes d'installation sont enregistrées régulièrement.

Postes et Télécommunications

L'activité de télécommunication est en nette progression (+43%) avec plus de 2 MdF de chiffre d'affaires.

Cette amélioration est due en grande partie à la SAM Monaco Télécom qui annonce un chiffre d'affaires consolidé totalisant 55,4% du secteur total, soit 1,14 MdF pour l'année 2001, avec une progression de 19 % par rapport à l'année

2000. Dans le même temps, l'effectif de l'entreprise a augmenté de 26,7%, passant de 296 à 375 employés.

Tourisme

Pourtant toujours reconnue comme le fer de lance de l'économie monégasque, l'activité touristique a été marquée par un net fléchissement à compter de la mi-septembre 2001, suite aux événements internationaux.

Il a été comptabilisé 269.925 arrivées lors de cette année, c'est-à-dire une diminution de 10,1 % par rapport à l'année précédente qui avait été exceptionnelle.

Suivant la diminution du nombre d'arrivées, les nuitées ont connu une baisse notable de 7,1 % à 797,842 contre 858.571 nuitées en 2000.

La différence entre les nuitées et les arrivées porte la durée moyenne de séjour aux alentours des 3 jours (2,96 jours en 2001 au lieu de 2,87 jours en 2000).

L'analyse des différentes nationalités montre une répartition stable par rapport aux années précédentes pour les deux premières nationalités : Italie et France, mais marque un changement concernant les Etats-Unis.

Suite aux attentats du 11 septembre, les Américains ont séjourné près de 16.400 nuitées de moins en 2001 par rapport à l'année 2000, laissant ainsi la troisième place au Royaume-Uni qui a progressé de 9.000 nuitées.

Arrivées, nuitées et durée moyenne de séjour

	1999	2000	2001
Arrivées.....	278.448	300.185	269.925
Nuitées.....	813.919	858.571	797.842
Durée moyenne de séjour	2,92 jours	2,86 jours	2,96 jours

Concernant le tourisme d'affaires, on note une diminution du nombre de congrès et de réunions (674 contre 768 en 2000), beaucoup d'entre eux ayant été annulés suite aux attentats. Cette baisse a entraîné une réduction du nombre de participants (82.241 contre 104.343 en 2000) avec un nombre de nuitées diminué (219.434 contre 284.163). En revanche la durée moyenne du séjour des participants est la même que l'année précédente, soit 2,7 jours.

En conclusion, on peut observer que l'économie monégasque a bien résisté à la phase de ralentissement économique qui s'est dessinée en 2001, grâce à une activité diversifiée et fondée sur des structures traditionnelles. La fin du cycle économique baissier devrait lui permettre, grâce à des outils de pointe comme le Grimaldi Forum, la digue d'avant-port et un secteur financier modernisé pour se conformer aux standards internationaux, de continuer son développement de manière harmonieuse.

Programme gouvernemental d'action

Dans son programme d'action de l'exercice 2002, marqué par les conséquences économiques et financières des tragiques événements survenus au mois de septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement s'était imposé le respect de quatre axes fondamentaux :

- report des programmes non indispensables et maîtrise des dépenses de fonctionnement de certaines entités ;

- vigilance accrue à l'égard des dépenses d'intervention de l'Etat dans des domaines étrangers à l'intérêt public et au renom de la Principauté ;

- poursuite, dans le respect des règles financières, des dépenses d'investissement qui conditionnent l'avenir de la Principauté de Monaco et la qualité de vie de sa population ;

- conciliation des projets d'équipement et d'urbanisation tant avec les objectifs fixés pour le long terme qu'avec la protection des sites.

Le Gouvernement a suivi ces quatre fils directeurs tout au long de l'année écoulée.

Aujourd'hui, la conjoncture internationale laisse encore redouter un tassement de l'activité, dans un contexte de vive perturbation des marchés boursiers.

De ce fait, le budget national de l'exercice 2003 s'inscrit à son tour dans une période d'incertitude.

Cet environnement économique et financier, loin de conduire le Gouvernement Princier à renoncer à la politique ambitieuse qu'il s'est assigné il y a deux ans, le conforte dans son sentiment qu'elle demeure l'objectif à atteindre, à condition toutefois qu'elle soit encadrée par une rigueur accrue et que soient très précisément définis les moyens de parvenir à sa mise en œuvre intégrale.

C'est ainsi que s'explique la présentation pour l'exercice 2003 d'un budget dont le déficit est plus prononcé qu'à l'accoutumée.

Dans ce contexte, le Fonds de Réserve Constitutionnel, patiemment constitué au fil des ans grâce à une gestion avisée et prudente des Finances Publiques, apparaît, conformément à sa vocation, comme le gage de sécurité.

Le Gouvernement escompte que les difficultés conjoncturelles auxquelles devra faire face l'exécution du présent budget ne se prolongeront pas au-delà d'une année, les indicateurs économiques internationaux demeurant corrects.

Il n'en reste pas moins que la vigilance qui s'impose à

chacun -Pouvoirs Publics comme acteurs économiques- doit s'exercer avec encore plus de rigueur que lors des années précédentes.

1 – Equipement et développement économique

Dans le droit fil de la politique économique et financière conduite jusqu'ici sous la Haute Autorité de S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement se doit, de façon plus accentuée encore, de rechercher de nouvelles sources de recettes et de concentrer les efforts budgétaires de l'Etat sur les opérations d'équipement et sur les secteurs d'activités garants de cette diversification des ressources de la Principauté ou de retombées économiques et sociales avérées.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement Princier a décidé d'affecter au financement du réaménagement du Port de la Condamine les moyens appropriés. En effet, en sus de la prouesse technique que représente l'édification d'une digue avant-gardiste, au-delà de la protection nécessaire du plan d'eau portuaire, c'est bien la volonté de restituer à la Principauté sa vocation d'ouverture économique sur la mer par la relance de la plaisance et par l'élargissement de notre politique touristique à celle du tourisme de croisière haut de gamme, qui a présidé à la réalisation de cet équipement hors du commun.

De surcroît, le réaménagement du port va offrir certaines opportunités dans le domaine commercial et pour l'installation de nouvelles activités. En cette matière également, une approche cohérente et professionnelle s'impose.

Le succès de certains ports du bassin méditerranéen en termes d'animation n'est assurément pas le fruit du hasard mais résulte vraisemblablement d'études commerciales préalables et d'un agencement réfléchi obéissant, sinon à certaines règles, à tout le moins, à la prise en compte des aspirations des personnes qui, traditionnellement, concourent à la vie d'un port, qu'il s'agisse des plaisanciers, de la clientèle des croisières ou des professionnels, voire de la population locale, limitrophe ou touristique susceptible d'être attirée par ces espaces.

Le Gouvernement engagera cette étude cette année, en lien avec la SAM d'Exploitation des Ports.

De même, la réalisation de la mise en souterrain de la gare et de la voie ferrée puise son sens, au vu de l'ampleur de l'effort budgétaire consenti et échelonné sur une décennie, à l'aune des possibilités qu'elle offrira en termes de construction d'équipements publics, de logements domaniaux, d'immeubles de bureaux, d'aménagements de

voirie et d'espaces verts, possibilités qui auraient irrévérablement échappé à la Principauté si cette opportunité n'avait pas été saisie.

C'est dire qu'au-delà de la modernisation urbanistique et de la relance d'un quartier quelque peu en perte de vitesse, le Gouvernement Princier s'attache, au travers de ces deux opérations d'équipement majeures, à consolider, pour le court, moyen et long termes, les assises économiques du pays tout en dotant celui-ci de nouveaux équipements de nature à satisfaire les besoins des Monégasques et de la population.

Parallèlement à ces grands travaux qui visent à dégager les surfaces et équipements indispensables à ces activités nouvelles ou développées, le Gouvernement a donc engagé et poursuit, en l'élargissant, une vaste réflexion sur les services à valeur ajoutée qui trouveront place sur les espaces ainsi gagnés.

Ces services s'articulent essentiellement autour d'un diptyque composé :

- d'une part, de nouvelles technologies,
- d'autre part, du développement de l'économie numérique.

Afin de mieux identifier les gisements offerts par les premières, un Comité des nouvelles technologies a été constitué au sein du Département des Finances et de l'Economie qui rassemble des administratifs et des entités extérieures sensibilisées à cette voie d'avenir. L'objectif de ce groupe de réflexion est de discerner celles de ces activités qui sont le plus susceptibles de s'insérer harmonieusement dans le tissu économique monégasque.

Quant au développement inéluctable et souhaitable de l'économie numérique, il a conduit le Gouvernement à s'attacher à doter l'arsenal législatif monégasque de trois textes fondamentaux dans ce secteur de pointe et particulièrement complexe.

Indépendamment de ces deux pistes, les études relatives au satellitaire sont poursuivies, ce créneau pouvant être digne d'intérêt pour Monaco.

Si les délaissés SNCF vont ouvrir à cet égard certaines perspectives, il serait illusoire de croire que celles-ci dispensent l'Administration d'opérer des choix rationnels en termes d'intérêt économique des entreprises candidates, l'espace demeurant, en tout état de cause, irréductiblement rare sur le territoire monégasque, au-delà des disponibilités offertes par cette opération.

Dans cette démarche en cours, le Gouvernement s'est entouré de l'appui d'un cabinet spécialisé pour conduire une réflexion sur les activités et entités qu'il est opportun de s'employer à attirer ou dont il est souhaitable de

favoriser le développement, notamment au regard des besoins exprimés par les entreprises de la place qui ont été sondées sur leurs besoins à venir.

2 – Une activité internationale soutenue

Dans le domaine international, l'exercice 2003 s'annonce particulièrement dense.

Le processus d'adhésion au Conseil de l'Europe, relancé en 2002 -notamment par la révision constitutionnelle- et désormais largement engagé, se poursuivra par des adaptations législatives et par l'adhésion à un certain nombre de Conventions internationales.

Dans le cadre de la relation franco-monégasque, le processus de révision du Traité de 1918 parvient à son terme. Celle du Traité de 1930, qui y fera suite, conduira les Autorités françaises et monégasques qu'elle concerne à aborder ce dossier complexe dans un esprit constructif et dans le respect mutuel des spécificités respectives qui imprègne toute négociation entre Etats souverains.

La coopération internationale sera encore renforcée, notamment avec les organismes internationaux en charge de questions économiques et financières. C'est ainsi qu'avec le F.M.I., le processus d'auto-évaluation du système économique et financier de la Principauté, engagé l'an dernier à la demande des Autorités monégasques dans un souci de transparence, suivra son cours.

Dans le même esprit, une évaluation globale du dispositif anti-blanchiment de la Principauté sera entreprise, à la requête de celle-ci, par une entité internationale à caractère régional.

La coopération avec l'O.C.D.E. et les Services européens se poursuivra en assurant le maintien des conditions économiques qui prévalent à Monaco et à l'écart de toute discrimination et de tout amalgame.

3 – Une politique sociale et sanitaire affirmée

Le logement demeure, sous l'angle social, une préoccupation majeure du Gouvernement Princier.

Au terme de la livraison des opérations des Agaves et des Carmes en fin d'année 2002, la réflexion en matière de constructions domaniales à l'intention des Monégasques s'orientera dans une double direction :

- sur le moyen et long termes, avec les délaissés SNCF,
- sur le court terme, en recherchant les moyens appropriés de satisfaire, à intervalles aussi réguliers que possible, les besoins qui se manifestent, sans attendre l'aménagement des délaissés.

Entre 2002 et 2008, le programme prévisionnel porterait sur environ 800 logements auxquels devraient s'en ajouter environ 350 à l'horizon 2012.

L'existence, d'ores et déjà d'un parc domanial de l'ordre de 1.800 logements domaniaux à Monaco et de 500 logements domaniaux environ dans les communes limitrophes, lesquels sont à l'intention des fonctionnaires détachés, etc..., traduit cependant l'ampleur de l'effort consenti par l'Etat dans ce domaine ces dernières années.

En ce qui concerne la population de souche, le Gouvernement est conscient que l'Allocation Différentielle de Loyer connaîtra un développement substantiel.

Au travers de la Commission sociale appropriée, il ne relâchera pas non plus l'attention qu'il porte à la nécessaire résolution des cas les plus sensibles (personnes âgées, handicapés, etc.).

Par ailleurs, dans le domaine sanitaire, plusieurs dossiers sont en cours.

La réorganisation de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale vise à une plus grande efficacité et cohérence.

En ce qui concerne l'avenir du CHPG, le débat relatif à son extension -plus précisément à l'implantation de celle-ci et à ses conséquences- demeure ouvert.

La situation des personnes âgées, et notamment celle des plus dépendantes d'entre elles, physiquement ou intellectuellement, fera l'objet d'une attention toute particulière, s'agissant tant des structures d'accueil que des situations administratives.

Les jeunes et les familles en difficulté persisteront également à faire l'objet d'une grande vigilance.

4 – La préservation de la qualité de vie

Préoccupation permanente du Gouvernement, la préservation de la qualité de vie inspirera de nouvelles initiatives dans quatre directions :

- protection de l'environnement à Monaco et dans son pourtour immédiat, conformément aux engagements pris par la Principauté au sein des instances internationales,

- diversification de la politique culturelle pour répondre aux aspirations d'un public de plus en plus varié et dans la préoccupation d'établir des passerelles avec l'enseignement,

- préservation d'un enseignement de qualité préparant toujours mieux les jeunes de la Principauté aux défis à venir à quelque stade de la scolarité que ce soit avec une ouverture particulière aux nouveaux modes de communication,

- renforcement de la protection de la sécurité des personnes et des biens, tant au travers des effectifs que des efforts de formation dans un environnement de plus en plus exposé.

Sous un angle plus général, l'importance quantitative et qualitative que revêt désormais la demande des Monégasques en termes de logement et d'emploi, si légitime soit-elle, conduit le Gouvernement à faire remarquer qu'une certaine prudence s'impose, au regard de la traduction budgétaire de la prise en compte de ces demandes, dans les choix à venir relatifs à la transmission de la nationalité.

En effet, s'il est vrai qu'un Gouvernement se doit de tendre vers l'égalité hommes/femmes en matière de naturalisation et de transmission de la nationalité, il se doit tout autant d'assurer aux Monégasques actuels -comme au demeurant à ceux à venir- les conditions d'une vie et d'un développement social harmonieux.

En d'autres termes, les choix politiques à intervenir, si légitimes soient-ils au plan de l'équité, ne doivent pas laisser dans l'ombre le fait qu'un Gouvernement se doit ensuite de faire face aux obligations qui lui incombent dans les domaines du logement, de l'emploi et de la formation, et ce dans la durée, selon une courbe exponentielle.

Au terme de cet exposé liminaire, il apparaît que le Gouvernement Princier, conscient que s'ouvre devant lui un passage conjoncturellement difficile dont il espère qu'il ne durera que quelques mois et que la consommation des ménages ne s'en trouvera pas affectée -car l'hypothèse inverse illustrerait la transformation de la crise boursière actuelle en crise économique- demeure volontariste dans son approche et dynamique dans ses objectifs.

Il le peut notamment grâce aux réserves dont dispose l'Etat pour les grands travaux, pour des opérations importantes à maints égards telle celle de la ZAC Saint Antoine, pour la politique du logement, ou l'affirmation de la présence de Monaco sur la scène internationale.

Il se doit cependant de rappeler que le développement de cette politique audacieuse, qui s'inscrit par ailleurs dans le respect indispensable d'une politique de l'environnement et du développement durable axée sur la qualité de vie, ne peut se concevoir que si elle demeure assise sur un certain nombre de principes fondamentaux en termes de recettes budgétaires.

Le Gouvernement partage néanmoins l'avis des observateurs économiques qui estiment que la consommation demeurera un moteur de la reprise en 2003.

Aussi, face aux incertitudes conjoncturelles, n'entend-il pas rester passif comme l'exprime le Budget de l'exercice 2003.

I – L'EQUIPEMENT DU PAYS

Elément majeur du développement de la Principauté depuis des décennies auquel le budget de l'Etat consacre des masses de crédits sans commune mesure avec les autres nations, même les plus prospères, la politique d'équipement et de grands travaux a toujours été privilégiée et poursuivie sans désespérer y compris dans des périodes difficiles où les aléas du contexte international peuvent avoir une incidence négative sur l'économie monégasque.

Cette politique courageuse d'investissement reste la garantie et constitue les conditions d'un avenir prospère se situant au moins au niveau du développement des années précédentes.

A – Grands travaux d'équipement

Longtemps évoqués dans ces pages, les chantiers de la gare et du Grimaldi Forum sont achevés, les équipements sont fonctionnels et s'intègrent aujourd'hui dans le « paysage » économique et urbanistique du pays. L'habitude fait que leur caractère exceptionnel s'estompe progressivement comme cela a été le cas pour d'autres grandes réalisations, d'où l'intérêt de rappeler régulièrement sous une forme adaptée à la population que la Principauté s'est bâtie sur des défis techniques et des décisions ambitieuses chaque fois en avance sur leur époque.

Dans le domaine évoqué, les événements marquants restent aujourd'hui l'extension du port de la Condamine et l'urbanisation des délaissés SNCF.

Pour ce qui concerne le domaine du port, on discerne désormais l'ampleur des mutations, les infrastructures sont mises en place y compris la digue semi-flottante. Pour mener à bien ce projet de grandes difficultés de tous ordres, on dû être vaincues mais le résultat est là : un port agrandi et sécurisé par des ouvrages inédits qui suscitent l'étonnement aussi bien du public que des initiés.

A partir de ces infrastructures l'œuvre doit se poursuivre et son achèvement sera entrevu à l'horizon 2005-2006.

De même l'urbanisation des terrains SNCF se distingue par les infrastructures qui vont transformer fondamentalement le schéma de circulation de la Principauté avec comme ambition d'alléger considérablement le trafic dans les artères secondaires.

Au niveau des superstructures, la priorité sera donnée à la construction des îlots à usage d'habitation dès lors que les besoins sont bien cernés.

En revanche les réflexions se poursuivent pour les secteurs « bureaux commerces industries » où les études économiques menées conjointement par le Département des Finances et de l'Economie et le Département des

Travaux publics et des Affaires Sociales vont arriver à leur conclusion. S'ajoute à cette préoccupation un catalogue exhaustif de besoins publics ou para publics qui dépasse la capacité constructive des terrains.

Des arbitrages les plus judicieux possibles devront être effectués car il faut garder à l'esprit que la zone des délaissés SNCF est le dernier vaste espace terrestre disponible pour Monaco.

En terme d'impact budgétaire le cas du Centre Hospitalier Princesse Grace doit être évoqué, la difficulté de sa restructuration est illustrée par le constat de l'impossibilité matérielle de rénover les bâtiments bloc par bloc en raison des nuisances énormes et des délais de réalisation. Une dernière variante (scénario 5) est donc à l'étude. Elle consiste à concentrer le nouvel hôpital sur la partie Ouest de la zone et à utiliser une partie des immeubles situés en contrebas, avenue Pasteur.

Ceci n'empêchera pas la réalisation effective des trois chantiers majeurs : l'ULMS, l'extension Sud et la Centrale d'Energie.

L'approche des grands travaux et de l'équipement se fonde désormais sur un support d'études de plus en plus important organisé avec les moyens confiés à la Direction de la Prospective et des Etudes d'Urbanisme. Les programmes prioritaires pour 2003 sont les suivants :

- schéma directeur de développement ;
- lancement de l'étude relative à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (il s'agit là de réglementer l'urbanisation en mer) ;
- poursuite des mises à jour des Ordonnances Souveraines et refonte du Règlement général d'urbanisme et de voirie ;
- mise à jour et création de nouvelles bases de données ;
- poursuite des études nécessaires à la création d'un schéma directeur d'assainissement ;
- poursuite de l'analyse relative au plan de traitement des déchets ;
- poursuite de l'inventaire du patrimoine bâti ;
- poursuite des études relatives à l'urbanisation du littoral ;
- mise en oeuvre des études relatives au Plan de Déplacement Urbain, charte des espaces publics, revitalisation du quartier de la Condamine ;
- poursuite de l'étude de définition de l'entrée de ville du Jardin Exotique ;

- poursuite de l'étude d'un plan de livraison des marchandises en ville ;

- étude de faisabilité d'un tracé de transport en commun en site propre.

Globalement l'action dans le secteur des grands travaux se résume synthétiquement ainsi :

* Tunnel descendant RN7 - Monaco

Etudes :

- poursuite des procédures administratives,
- établissement des dossiers de consultation des entreprises
- consultation des entreprises,
- démarrage des travaux au dernier trimestre 2002.

* Liaison BVF-RN559

Etudes :

- poursuite des études de faisabilité de la liaison entre le boulevard du Larvotto et la RN559.

* Urbanisation des terrains SNCF - Infrastructures

Etudes :

- projet général et dossiers de consultation des entreprises de la deuxième phase de travaux de voiries de voiries nouvelles entre le pont Prince Pierre et le boulevard Rainier III à l'entrée du tunnel Monaco-RN7.

Travaux :

- poursuite de la deuxième phase de travaux de réseaux et de voirie définitive entre la rue Aurégia et le pont Prince Pierre.

* Déviation de la voie ferrée

Travaux :

- clôture des marchés de travaux.

Remise en état et surveillance des ouvrages d'art

- contrôle des ouvrages d'art par le CETE,
- purge et confortement des tunnels routiers sous le Rocher,
- confortement de talus sur terrains des domaines,
- confortement de la falaise du Jardin Exotique.

* Opération La Cachette

Travaux :

- démolition du bâtiment existant et démarrage des travaux de terrassement et de soutènement.

* Lou Clapas

Clôture des contrats.

* Opération du Devens

Travaux :

- construction d'un centre d'hébergement pour personnes handicapées.

* Centre Hospitalier Princesse Grace

En 2003, on envisage la poursuite des études et travaux relatifs à des opérations initiées en 2002 dont les principales sont :

- ULMS,
- centrale d'énergie,
- bâtiment Sud,
- plateau de cardiologie,
- consultations externes,
- hôpital de jour,
- balnéothérapie

ainsi que la poursuite de la mise en sécurité incendie des bâtiments.

* Opération Industria-Minerve

Etudes :

- avant-projet – permis de construire et projet général.

Travaux :

- démarrage des travaux de démolition, de terrassement et de soutènement.

* Opération Testimonio (B2 + B3)

Etudes :

- lancement des études de maîtrise d'oeuvre.

* Opération des Carmes

Clôture des contrats.

* Opération des Agaves

Travaux :

- Achèvement des corps d'état chimiques et architecturaux du bâtiment C.

* Etablissements scolaires – Gros travaux

Lycée Technique :

- réaménagement des niveaux -2 et -3 comprenant des salles de classe, les accès et la cuisine réfectoire.

* Forum Grimaldi

- traitement des contentieux.

* Rénovation du C.C.A.M.

Clôture des contrats.

* Tribunes du Stade Louis II

Travaux :

- 2ème phase de travaux concernant la création d'une nouvelle tribune au-dessus de la tribune populaire côté Cap d'Ail pour augmenter la capacité d'accueil actuelle.

* Extension de la Maison d'Arrêt

Clôture des marchés de travaux d'extension.

* Immeuble industriel La Ruche – Le Vulcain

Clôture des marchés de travaux.

* Digue du port de la Condamine

Etudes :

- poursuite des études d'aménagement du port.

Travaux :

- poursuite des corps d'état techniques et secondaires des digues et du terre-plein,

- poursuite des superstructures (gares maritimes),

- création du quai Louis II,

- restructuration des jetées Sud et Nord,

- création de mouillages.

B - Environnement

Ce domaine prend toujours de l'ampleur illustrée de la manière suivante :

* La surveillance de la qualité des milieux :

Les prélèvements et analyses hebdomadaires des paramètres microbiologiques des eaux de baignade en période de saison balnéaire (1er mai au 30 septembre) ont été reconduits et s'effectuent conformément aux dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 14.872 et de l'Arrêté Ministériel n° 2001-277 du 4 mai 2001.

Ces mêmes prélèvements et analyses sont effectués mensuellement dans les zones de pollution éventuelle (ports, zones de rejets, zones de baignade provisoirement interdites), ainsi que dans les zones de baignade hors saison balnéaire.

Le réseau de la surveillance de la qualité de l'air a été créé en 1991. Ce réseau comporterait à l'origine un poste central informatisé et quatre stations. Deux de ces stations, quai Antoine 1er et rue Grimaldi, ont été mises

en place en novembre 1991, les deux autres, boulevard du Jardin Exotique et place Moulins, en mars 1992. Depuis, ce réseau a été complété par les stations de Fontvieille en octobre 1993 et du boulevard Charles III en juillet 1999.

Ce réseau permet d'informer quotidiennement le public de la qualité de l'air en Principauté.

S'agissant de l'étude de faisabilité de la mise aux normes européennes de l'usine d'incinération des résidus urbains et industriels (U.I.R.U.I.), un contrat d'étude d'une durée de six mois au maximum a été conclu avec la Société LAB de Lyon dont le rapport devrait être disponible en décembre.

La principale conclusion attendue de cette étude est la détermination de la possibilité d'installer un système d'épuration, complémentaire au système existant, qui permettra de rendre les rejets dans l'atmosphère conformes à la Directive 2000/76/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets, dont les dispositions doivent être respectées à compter du 28 décembre 2005.

Le système qu'il est prévu d'installer associera une tour de lavage supplémentaire ainsi qu'un réducteur catalytique sélectif qui permettront, en particulier, d'abaisser considérablement les concentrations de dioxines et furannes dans les effluents gazeux de l'usine d'incinération.

* La protection des biocénoses :

La cartographie des biocénoses de la Réserve du Larvotto complète la mission effectuée en décembre 2001 qui concernait les limites inférieures de l'herbier de posidonies du Larvotto. Elle permet l'acquisition des données concernant la couche supérieure de cet herbier, la répartition des autres biocénoses et la position des divers groupes de récifs artificiels. Les plongées ont eu lieu au mois de juin dans la réserve du Larvotto.

L'étude relative à la cartographie des macroalgues de l'infralittoral va permettre de dresser un inventaire des différents types de macroalgues présentes dans la zone superficielle de l'infralittoral monégasque, de reporter sur une photographie aérienne de la zone étudiée les catégories ainsi répertoriées et d'établir une échelle de qualité au terme de l'inventaire.

* La lutte contre les pollutions :

Dans le cadre de la participation au programme MEDPOL, phase III, comme l'année dernière, le prélèvement d'échantillons de moules et de sédiments dans les eaux côtières de la Principauté est prévu dans le courant de l'été. Les résultats des analyses devraient être disponibles à la fin de l'année.

Le but de ce programme est la surveillance continue de

la pollution du milieu marin côtier par la détermination de micropolluants minéraux (métaux lourds) et organiques (HAP, PCB, résidus de pesticides) dans des échantillons de biotes et de sédiments.

Dans un souci de Contrôle de l'efficacité du prétraitement des eaux résiduaires, un contrat pour les prélèvements et les analyses a été conclu avec le laboratoire de l'environnement de Nice.

Une campagne de mesures des flux polluants à l'entrée et à la sortie de l'UPTER a débuté en avril. Les échantillons sont prélevés deux fois par semaine : un premier échantillon pendant un jour ouvré de la semaine et l'autre échantillon le dimanche. Les paramètres suivants sont déterminés dans les échantillons prélevés : demande biochimique en oxygène (DBO5), demande chimique en oxygène (DCO) et matières en suspension (MES).

Cette campagne permettra d'évaluer avec plus de précision le niveau de traitement des eaux usées ainsi que les capacités d'abattement des charges des deux usines.

* Les études sismiques :

Dans le cadre de l'étude en cours sur la définition du séisme de référence, en collaboration avec le CETE (Centre d'Etude de l'Equipement) et le Centre Régional de Géologie Méditerranéenne de l'Université de Sophia Antipolis, la phase II est en cours de finalisation. Une présentation de certains résultats sera faite à l'occasion de l'assemblée générale de l'European Sismic Commission en septembre à Gênes.

L'envoi automatique d'un message d'alerte sismique aux pompiers est à présent opérationnel ainsi que l'envoi par messagerie électronique sur le poste de sismologie de la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction des alertes sismiques du RENASS (Réseau National de Surveillance Sismique) du LDG (Laboratoire de Géophysique) et du CSEM (Centre Sismique Euro-méditerranéen).

Une procédure développée permet également aux agents présents dans les locaux de la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction, d'informer l'ensemble de l'Administration des caractéristiques du séisme.

* Les eaux côtières :

La surveillance de la qualité physico-chimique des eaux côtières s'est poursuivie selon une fréquence de prélèvements mensuelle sur un réseau de six stations fixes dans la baie de Monaco.

Un rapport contenant les résultats des analyses est établi après chaque mission et transmis aux Autorités de la Principauté.

* La Participation aux activités internationales et relations internationales :

- Participation au groupe de travail « ports et usagers de la mer » dans le cadre de l'Accord RAMOGE.

- Participation aux sessions de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

- Suivi des activités de l'Organisation internationale de Métrologie légale (OIML) et du comité international de métrologie légale.

- En termes de relations internationales, l'expérience acquise par le Service depuis 1991 a permis l'étude de l'implantation d'un réseau de la surveillance de la qualité de l'air au Maroc. Cette étude, effectuée à la demande du Service des Relations Extérieures, a débuté en 2001 par le déplacement du responsable du réseau de Monaco au Maroc. Au cours de cette visite il a notamment été question des besoins du Royaume du Maroc pour la création d'un réseau de la qualité de l'air et de la validation d'un site de mesure.

- Dans le cadre de la Convention-Programme qui a été signée entre la Tunisie et la Principauté de Monaco, le 10 septembre 2001 pour la lutte contre la pollution atmosphérique et le renforcement des moyens de surveillance de la pollution, un fonctionnaire de la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction sera détaché durant deux jours au mois d'octobre en Tunisie pour apporter son expertise dans le domaine des systèmes de gestion et d'exploitation de la qualité de l'air.

- Enfin, les actions relatives à la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) consistent principalement dans la délivrance de permis et certificats pour les particuliers, pour les musées de Monaco (Musée Océanographique, Jardin Exotique, Jardin Animalier), pour des manifestations ponctuelles, ainsi que pour les boutiques installées à Monaco.

Les produits manufacturés et articles de maroquinerie constituent le plus important volume des documents délivrés au titre de la CITES. Viennent ensuite les antiquités ou spécimens dits préconvention, puis les objets destinés à des salons ou pour des particuliers.

C – Aménagement Urbain

La voirie, les jardins et espaces verts, l'éclairage, le traitement des eaux sont la composante la plus ressentie de la « qualité de la vie » et de l'esthétique urbaine.

Des efforts conséquents et toujours renouvelés sont produits pour minimiser au maximum les nuisances subies par la population et les perturbations apportées au trafic automobile.

La première démarche consiste à maîtriser le mieux possible le nombre et la durée des chantiers sur la voie publique, tout en tenant compte des inévitables nécessités techniques, les contrôles initiés au niveau du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales seront de plus en plus stricts.

La seconde touche à l'information du public qui tend à être la plus complète possible : bulletins bi-hebdomadaires dans la presse locale, annonces sur le canal local, perfectionnement de l'affichage sur les chantiers.

Les équipements sportifs et de loisirs ressortent aussi de ce domaine d'intervention.

A propos du Stade Louis II, si l'extension de la capacité d'accueil (de 15.000 à 20.000 places suit son cours et sera achevée en temps voulu avec des solutions techniquement raisonnables) l'état de la pelouse reste préoccupant malgré les soins dont elle fait l'objet.

Ceci conduira le Gouvernement à prévoir pour 2003 un important programme visant à isoler thermiquement la dalle de support et à aérer le substrat de manière à pouvoir contrôler la température de la pelouse qui souffre des conditions climatiques des périodes estivales.

A propos des compléments d'équipements situés en territoire français les travaux de reconstruction des vestiaires du terrain d'entraînement de la Turbie ainsi que le centre d'accueil du Devens supérieur (accueil pour handicapés et hébergement de jeunes élèves) seront effectivement lancés en 2003 après l'obtention des permis de construire.

On ne peut conclure le chapitre de l'aménagement Urbain sans évoquer le problème crucial du trafic routier. Se fondant sur l'action désormais essentielle du Centre de Régulation du Trafic (CRT), le Gouvernement se donne les moyens de le renforcer considérablement en lui confiant une mission globale au sein d'une structure renforcée dénommée « Centre Intégré de la Mobilité Urbaine » aujourd'hui rattachée au Service des Titres de Circulation.

L'année 2003 sera mise à profit pour parachever les détails du projet en faisant appel à des bureaux d'études spécialisés.

Au plan concret et parmi la multitude d'actions entreprises, il faut citer la mise en oeuvre d'une détection automatique d'incidents de toute nature dans les tunnels routiers et l'instauration d'une collaboration plus étroite avec les collectivités locales et la Préfecture des Alpes-Maritimes pour contrôler directement le trafic aux abords de la Principauté.

D – Aviation civile

Le nouvel accord franco-monégasque conduisant à

l'assimilation des pavillons sur la région Provence Alpes Côte d'Azur entre enfin en vigueur et pourra donc profiter aux compagnies monégasques et donner un nouveau champ d'action à leur dynamisme.

Comme le prévoit cet accord, l'Administration poursuit ses réflexions pour aborder, avec prudence, les autorités européennes dans le dessein de porter la convention au niveau international.

Pour ce qui concerne l'enregistrement à destination finale le rapprochement effectué entre les compagnies monégasques crée les conditions favorables à sa mise en oeuvre et l'Administration s'emploiera à agir dans ce sens en évitant autant que possible d'en faire supporter la charge, directe ou indirecte à l'Etat.

Quant à l'extension de l'Héliport, elle reste encore au niveau des études mais celles-ci ont progressé de manière significative.

Fin 2002 ou début 2003 verront la présentation d'un projet cohérent et abouti dont la nécessité s'impose de plus en plus en raison des conditions d'accessibilité de l'actuel Héliport qui se sont dégradées en raison du développement immobilier aux alentours et de l'exaspération des riverains qui n'admettent plus de subir des nuisances sonores qui s'amplifient avec le développement du trafic.

E - Port

Des difficultés techniques et juridiques ont retardé la prise de gestion des ports par la Société d'Exploitation. La nouvelle date est arrêtée au 1er janvier 2003.

Il demeure que la finalisation optimale des infrastructures portuaires mobilise beaucoup d'énergie dans tous les domaines : technique, urbanistique, financier et commercial.

Une collaboration étroite entre la SAM d'Exploitation et l'Administration s'intensifie de manière à coordonner les efforts.

Matériellement l'année 2003 verra l'achèvement de la première phase de l'extension de la darse Sud, l'aménagement de la digue semi-flottante et le début des grands travaux à l'intérieur du port.

Le concours d'architectes est en cours de dépouillement et ses résultats, après analyse du jury, pourront guider les choix architecturaux et urbanistiques.

II – LA POLITIQUE ECONOMIQUE

A – Des secteurs économiques à privilégier

Le Gouvernement a poursuivi sa réflexion en 2002 sur les secteurs économiques porteurs tout en cherchant à assurer les bases du développement du pays dans un

contexte économique plus délicat que les années passées.

Dans ce contexte et à l'instar de ce qu'il avait annoncé, l'année 2002 a été marquée par le dépôt des textes concernant le code de l'économie numérique : commerce et preuve électroniques ; délits relatifs aux systèmes d'information, "casinos virtuels". En complément, un texte d'adaptation de la loi « informatique et liberté » a été préparé.

Le Gouvernement a souhaité se doter ainsi d'un corpus de textes complet et cohérent de nature à permettre de faire face aux enjeux de la nouvelle économie numérique, secteur qui pourra se développer dans un cadre réglementaire moderne garant de l'image de la Principauté.

Une autre démarche a été également engagée dans le secteur des nouvelles technologies, avec la constitution d'un comité de pilotage, assisté d'experts, destiné à évaluer des projets présentés par des entités économiques de la place. Dans ce cadre, des formules de financement sous différentes formes pourront être étudiées.

Afin de répondre à des besoins qui se sont exprimées dans ces domaines, des facilités d'hébergement vraisemblablement sur le Quai Antoine 1er, seront proposées à ce type de sociétés.

Cette politique volontariste fera l'objet de réflexions continues en 2003. En effet, le Gouvernement rappelle qu'il a mandaté ces derniers mois des cabinets spécialisés (ceux qui dans un premier temps avaient analysé les flux de TVA des agents économiques entre la France et Monaco) pour réaliser une étude économique plus globale permettant d'apprécier la stratégie de développement et d'implantation des entreprises sur le territoire monégasque.

Cette mission s'inscrit essentiellement dans le cadre de l'aménagement des délaissés SNCF, l'objectif étant de faciliter la sélection des entreprises compte tenu des superficies limitées susceptibles d'être affectées.

Après une première phase visant à la collecte d'informations et à la structuration de ces dernières sur la base de divers échantillonnages, la mission est entrée dans une phase plus dynamique consistant en l'établissement d'une modélisation en fonction de divers critères.

La notion d'utilisation en terme de m constitue du fait des spécificités de la place un critère d'importance mais seront également pris en compte d'autres critères liés à la rentabilité pour le Trésor monégasque, les effectifs employés, l'environnement...

Cette modélisation sera tant d'ordre macro-économique (au niveau des secteurs d'activité) que micro économique (au niveau d'une entreprise individuelle).

Cette mission, qui s'achèvera avant le terme de l'année 2002, permettra au Gouvernement de disposer, d'une

manière générale, d'un modèle d'aide à la décision en terme d'implantation de sociétés.

Le Gouvernement a également relancé, en 2002, une réflexion sur le secteur du commerce de détail en Principauté qui contribue significativement aux recettes du budget.

Afin d'être en mesure d'appréhender au mieux la situation actuelle de ce secteur ainsi que les préoccupations éventuelles des commerçants, chaque groupement de commerçants a été reçu individuellement durant l'été 2002 et un questionnaire leur a été remis, destiné à faire un point tant sur des questions intéressant le commerce de détail en général que sur des spécificités propres à chaque quartier.

Il a été désigné dans ce contexte une « Madame Commerce » au sein de la Direction de l'Expansion Economique, destinée à être l'interlocuteur privilégié des groupements de commerçants de la place.

La réflexion sera donc poursuivie dans les prochains mois, au terme de l'analyse de ces questionnaires, étant précisé que le Gouvernement ne manquera pas d'associer à cette démarche les entités susceptibles d'être intéressées par ce dossier.

Bien évidemment, le Gouvernement continuera à apporter son soutien aux entreprises de la place dans d'autres domaines d'activité que ceux précédemment évoqués à travers ses aides sélectives afin de favoriser leur expansion et compétitivité (aides à l'innovation, à la prospection, à la formation...)

La recherche de nouveaux créneaux d'activité ou le fait d'en favoriser certains ne peut se faire que dans un contexte où les conditions d'exercice sur le territoire sont clairement encadrées voir moderniser en tant que de besoin.

Le Gouvernement a, par conséquent, continué ses actions visant à définir un cadre légal pour permettre ou améliorer les conditions d'exercice de certaines activités en Principauté.

Ainsi, en juin 2002, a été voté un texte sur les agents immobiliers pour organiser par la voie législative les activités des personnes qui interviennent en qualité d'intermédiaire dans les transactions immobilières ou portant sur des fonds de commerce (conditions d'accès, garanties financières..) et assurer également une protection accrue des clients des professionnels de l'immobilier.

De même, a été préparé par le Gouvernement un projet de loi modifiant certaines dispositions relatives aux sociétés par actions visant à introduire plus de transparence dans les sociétés (suppression des titres au porteur) et à faciliter les contrôles inhérents à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

L'année 2002 verra la finalisation des travaux portant sur l'actualisation de certaines lois liées aux conditions d'exercice d'activités économiques (incapacité d'exercer, activités exercées à titre ponctuel...).

De même, un projet de loi relatif à la copropriété des immeubles bâtis a été élaboré. Ce dernier vise à donner à la copropriété un statut légal nouveau pour répondre aux exigences des situations juridiques nées du fait que la copropriété soit devenu un mode usuel d'habitat et de gestion du patrimoine.

Des groupes de travail ont été constitués, tant pour ce qui a trait à la réglementation des activités de conseil qu'à la modernisation des dispositions existantes au niveau des sociétés civiles et devraient finaliser leurs travaux courant 2003.

Le Gouvernement a enfin décidé en 2002 de continuer à recourir à un cabinet spécialisé dans le domaine de l'audiovisuel et des télécommunications et à veiller au bon développement de Monaco Télécom dont l'actionnaire majoritaire connaît des difficultés notables.

S'agissant du panorama satellitaire de la Principauté, les premières conclusions du cabinet précité ont fait apparaître que la détention d'une position orbitale exploitable pouvait être un actif non négligeable du fait :

- de l'absence actuelle au-dessus de l'Europe de positions orbitales offrant un spectre de fréquences suffisant pour viser un marché de masse ;

- de l'existence de fait de quelques opportunités à saisir, sous réserve de se limiter à un spectre de fréquences réduites mais suffisantes pour couvrir un marché de niches ou offrir un complément, à un opérateur existant.

Dans ces conditions, il apparaît opportun que la Principauté engage les actions réglementaires nécessaires auprès de l'Union Internationale des Télécommunications afin de confirmer son intérêt pour ses positions orbitales, puis de réserver et de protéger le spectre nécessaire. Des démarches ont donc été initiées dans ce sens et leur aboutissement prendra au minimum deux années.

Enfin, le Gouvernement continuera à suivre l'évolution de certaines entités oeuvrant dans les domaines de l'audiovisuel et de la radiodiffusion :

- MCR, désormais détenue majoritairement par Télédiffusion de France qui diffuse des programmes de stations françaises et étrangères en diverses langues ;

- RMC qui, suite au changement d'actionnaire, a adopté un nouveau sigle commercial (RMC INFO) et a vu son audience progresser ces derniers mois grâce à un repositionnement sur les thématiques info, talk et sport ;

- TMC, contrôlé par le groupe PATHE qui entend

également développer ses activités dans le futur avec notamment le dépôt d'un dossier dans le numérique terrestre. En outre, pour se conformer aux règles en matière d'audiovisuel, la participation au sein du capital devra être ramenée de 50 % à 20 %.

B – Le Tourisme

Le secteur touristique a connu, assez logiquement, un certain recul au cours de l'année 2002, notamment dans le domaine des voyages de motivation en provenance des USA.

Cet état de fait relève de causes économiques et financières, à savoir les événements tragiques survenus le 11 septembre 2001, une conjoncture boursière défavorable ainsi qu'une parité dollar/euro désavantageant désormais la clientèle américaine.

Ainsi la Direction du Tourisme et des Congrès a cherché à consolider ces marchés et continuera dans ce sens en développant des actions traditionnelles telles que :

- * des campagnes de communication en Europe, au Japon ou aux USA dans la presse grand public avec la participation des partenaires hôteliers monégasques et dans la presse professionnelle en association avec le Grimaldi Forum. De même la promotion du « club diamant rouge » ainsi que du site Internet américain ont été poursuivis ;

- * des actions de promotion à l'étranger :

- tant pour ce qui a trait au tourisme d'affaires avec les partenaires hôteliers tels que le Grimaldi Forum, les hôtels et les agences réceptives dans le cadre de participations à des salons professionnels, des actions menées par les bureaux du Tourisme à l'étranger ou des opérations « Destination Monaco » à l'étranger ;

- qu'au tourisme individuel avec le développement de la présence du produit « Passeport Monte-Carlo », la participation aux actions de la Chambre de Développement Economique voir la reconduction de brochures mono destination et la présence à des salons à l'étranger.

L'ensemble de ces démarches s'accompagnera d'actions sur le territoire monégasque menées tant par la Direction du Tourisme et des Congrès (organisation de manifestations, actions de publicités régionales) que par le Grimaldi Forum qui a préparé en 2002 l'exposition « Jours de Cirque » et qui finalise actuellement le choix de l'exposition pour 2003.

S'agissant de l'audit sur le secteur du tourisme réalisé par un cabinet spécialisé en 2001, le Gouvernement a poursuivi sa réflexion en y associant diverses instances économiques.

L'ensemble de l'analyse et les éventuelles préconisations ont en effet fait l'objet d'une présentation à ces dernières

afin de recueillir leurs éventuels commentaires sur les points évoqués, le document ainsi enrichi des remarques de chacun constituant une base de travail sérieuse pour la définition d'une stratégie pour les prochaines années.

Les principales filières du tourisme monégasque ont été évaluées de même que les facteurs potentiels de croissance à moyen terme.

Au-delà des facteurs d'ordre macro-économique, les grands projets urbains et les équipements structurants (nouvelle gare, Port, Grimaldi Forum, Baie de Saint Roman) ont été évidemment identifiés comme facteurs de croissance et feront partie intégrante de la réflexion ; l'aménagement du territoire et la stratégie touristique étant étroitement liés.

Les filières suivantes ont notamment été identifiées comme susceptibles d'influencer la nature et la dynamique du tourisme : le tourisme d'affaires, les produits "institutionnels" (Casino, Grand Prix de Formule 1), la plaisance, les croisières, les sports, le tourisme balnéaire et de resort au sens large et enfin le tourisme culturel (élitiste et grand public).

La fin de l'année 2002 aura bien évidemment été marquée par la nomination d'un nouveau Délégué Général au Tourisme qui ne manquera pas d'apporter par son expérience internationale une nouvelle vision de certains aspects du tourisme monégasque et de poursuivre la réflexion sur le rapport précité.

Les premières pistes de réflexion devraient être les suivantes :

- Les croisières :

En effet, avec sa nouvelle infrastructure portuaire, la Principauté de Monaco doit notamment s'imposer comme leader dans le domaine de la croisière de luxe et de niche en Méditerranée.

Au terme d'une analyse du marché mondial, de l'approche de grands tours opérateurs du secteur, un positionnement précis de Monaco sera défini avec la préconisation, le cas échéant, de produits hôteliers et touristiques futurs indispensables à une politique dynamique dans ce secteur.

Le domaine de la grande plaisance ne sera pas pour autant négligé.

- La rentabilisation optimale des infrastructures des hôteliers et acteurs touristiques de la place.

Dans cette optique, des partenariats pourront être créés et/ou développés avec des partenaires locaux et internationaux (sélectionnés par secteur d'activité) et ce dans la perspective d'initier de nouvelles promotions ponctuelles à destination tant des clientèles individuelles

loisirs/affaires que des groupes.

- L'audit et le développement des outils marketing et de vente (base de données, site Internet, publications/imprimés, circuits de distribution, commercialisation).

Enfin, particulièrement sensibilisé à la question de la capacité hôtelière de la Principauté, le Gouvernement a lancé, en avril 2002, une procédure d'appel d'offres par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé pour la construction d'un hôtel « 3 étoiles plus » sur les anciens locaux de RMC.

Ce bâtiment devrait disposer d'environ 200 chambres ainsi que d'un parking souterrain.

Le cabinet spécialisé a procédé à une première analyse de l'ensemble des offres reçues et finalisé, au terme d'une première pré-sélection des dossiers les plus intéressants, la discussion avec les derniers candidats sélectionnés, et ce dans la perspective de faire part de ses recommandations pour un choix définitif du gouvernement.

C – La Place Bancaire et Financière

Les événements du 11 septembre ont indéniablement eu des conséquences sur les places financières internationales. Les craintes d'un effondrement des marchés boursiers paraissant s'éloigner, le climat boursier général n'en demeure pas moins défavorable.

C'est dans ce contexte incertain que le Gouvernement a poursuivi sa réflexion et ses démarches.

*** Une coopération internationale très ciblée :**

Dans le domaine financier, la Commission de Contrôle de la gestion de portefeuilles et des activités boursières assimilées a signé avec la Commission des Opérations de Bourse – COB en mars 2002 une convention de coopération et d'échange d'informations, preuve de la volonté de s'adapter à l'évolution des normes internationales.

Cette convention confirme son engagement à renforcer la coopération internationale dans le domaine financier, notamment avec la France, et à assurer la poursuite de certains délits boursiers incriminés au terme de la loi n° 1194 du 9 juillet 1997 relative à la gestion de portefeuilles et aux activités boursières assimilées modifiée.

Des conventions similaires sont à l'étude avec d'autres pays européens.

Par ailleurs, le personnel chargé d'effectuer divers contrôles dans le domaine de la gestion de portefeuilles a été renforcé en 2002.

Le Gouvernement poursuivra sa réflexion en 2003 afin d'envisager, en tant que de besoin, de nouvelles démarches visant à la modernisation du secteur financier.

Un groupe de travail a été constitué pour étudier les nouvelles activités et produits financiers, la place qu'il pourrait tenir à Monaco ainsi que la réglementation à mettre éventuellement en œuvre pour qu'ils s'y développent harmonieusement.

Dans le cadre de la participation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, une loi a été votée dans le courant de l'année 2002 afin de tenir compte tant des engagements auxquels Monaco a souscrit en tant que membre de l'ONU que des huit recommandations spéciales adoptées par le GAFI lors d'une réunion qui s'est tenue à Washington fin octobre 2001.

En effet, les événements du 11 septembre 2001 ont confirmé la nécessité de lutter contre le financement des opérations criminelles à caractère terroriste l'objectif étant d'aller vers la coordination des efforts accomplis aux échelons nationaux et internationaux afin de renforcer une action mondiale face à cette menace sur la sécurité internationale.

Au niveau de la coopération internationale, des rencontres ont eu lieu avec des représentants du Groupe d'Action Financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et du Fond Monétaire International (FMI)

S'agissant du FMI, le processus d'auto-évaluation du système financier monégasque s'est poursuivi ; les résultats de cette consultation seront repris dans un document qui sera publié. Dès à présent, le Gouvernement s'est attaché à prendre en compte les observations formulées par cet organisme au regard notamment des normes internationales reconnues en terme de surveillance du secteur financier.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement est en train, dans un premier temps, de finaliser la création d'un comité de liaison composé des services administratifs impliqués dans les missions de surveillance des activités financières, destiné à favoriser la collaboration et l'échange d'informations.

Pour ce qui a trait plus particulièrement au SICCFIN, ce dernier a été renforcé en 2002 avec l'embauche de deux personnes supplémentaires.

De nouveaux accords bilatéraux ont été signés (Suisse, Liechtenstein), d'autres étant à des stades plus ou moins avancés dans la discussion.

Les agents chargés du contrôle ont suivi une formation assurée par un cabinet spécialisé ainsi que des stages auprès de diverses entités étrangères oeuvrant dans ce domaine en 2002.

Des représentants du SICCFIN ont également participé à de nombreux séminaires sur divers thèmes dont notamment : Forum Adefi à Paris, projet de convention des Nations Unies sur la corruption à Vienne ainsi qu'au

Monaco World Conference sur la criminalité organisée à Monaco.

La collaboration dans le cadre du Groupe Egmont, organisme international recensant au niveau mondial soixante-neuf FIU's (services chargés de recevoir et de traiter les déclarations de soupçons de blanchiment) s'est poursuivie avec la participation du SICCFIN à diverses réunions (Londres, Washington et Prague). Il est important de relever également la tenue de la 10ème Assemblée Plénière du Groupe Egmont à Monaco en juin 2002, Assemblée dont le Directeur du SICCFIN a assuré la présidence.

Le SICCFIN ne manquera pas de poursuivre enfin les actions de sensibilisation et de surveillance de l'ensemble des professionnels concernés : organisation de réunions ; contrôle des procédures internes de lutte contre le blanchiment en vigueur dans les établissements financiers et visites sur place ; extension des contrôles aux nouveaux professionnels inclus dans l'article 1 de la loi modifiée visée ci dessus.

Pour ce qui relève du domaine des sociétés offshore, après avoir établi des recommandations sur la base des résultats des réunions d'un groupe de travail, le Gouvernement a eu l'occasion de recevoir durant l'année 2002 les professionnels susceptibles d'être concernés aux fins d'obtention de l'engagement de respecter les dites dispositions.

Ce processus sera finalisé bien évidemment par la réalisation de contrôles sur ce point.

Ces entités de gestion de personnes morales étrangères ont été également directement concernées par la modification de la loi n° 1162 intervenue mi-2002 citée par ailleurs, les soumettant désormais aux mêmes contraintes et obligations que les établissements bancaires, ainsi au demeurant que les sociétés de gestion de portefeuilles.

* L'Euro :

L'année 2002 a été marquée par l'introduction définitive de l'euro en Principauté à la place du franc, opération qui s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Dans la lignée du premier échange de lettres intervenu fin 1998 entre la Principauté de Monaco et la France en vue de l'introduction de l'euro, un second échange a été signé fin 2001 donnant lieu à une Convention monétaire.

Cet accord, négocié avec la France, l'Union Européenne et la Banque Centrale Européenne a permis de définir les conditions dans lesquelles, d'une part, il serait procédé à la frappe des pièces monégasques portant valeur euro et, d'autre part, les établissements de crédit auraient accès aux systèmes de règlement européens.

Parallèlement et au-delà des premières dispositions

adoptées, la mise en circulation de l'euro a incité le Gouvernement à préparer un texte fin 2002 modifiant des dispositions d'ordre pénal relatives à la fausse monnaie.

Ce texte vise, d'une part, à réactualiser certaines dispositions désuètes ou inadaptées aux évolutions techniques et, d'autre part, à rendre le système répressif de Monaco conforme au niveau de protection mis en place par les autres pays de la « zone euro » en matière de faux monnayage, ce dernier point s'inscrivant dans le respect des obligations internationales de la Principauté au regard de la Convention monétaire précitée.

* Les perspectives :

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'action de formation interne du personnel du SICCFIN sera maintenue par des contacts avec d'autres FIU's, des stages et la participation à des séminaires de formation.

De même, en termes de coopération internationale, sont prévus :

- la participation à de nouvelles réunions et groupes de travaux du Groupe Egmont ainsi que la rédaction d'un rapport aux fins de diffusion conformément aux directives du Groupe ;

- un audit sur le suivi des évolutions du Service par le FMI ;

- une évaluation MONEYVAL (PC-R-EV) dans le cadre du Conseil de l'Europe ;

- la poursuite des processus de négociation d'accords de coopération avec d'autres pays.

S'agissant de la fiscalité de l'épargne, la Principauté de Monaco ne saurait s'isoler d'un mouvement destiné à établir un régime de fiscalisation de l'épargne des non-résidents de l'Union Européenne.

Si les autres pays-tiers -Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Saint-Marin, Andorre et Liechtenstein- venaient à y adhérer, Monaco n'entendrait pas ouvrir de brèche dans ce dispositif.

Monaco prendra en compte pour la mise en œuvre de l'introduction dans son droit interne de cette fiscalisation l'obtention par l'Union Européenne d'engagements similaires des pays-tiers et pays et territoires associés aux fins d'éviter une fuite de capitaux de Monaco vers des places tierces, proches ou lointaines qui porterait atteinte à sa place financière mais lèserait aussi les intérêts européens et ceux de pays voisins.

C'est dans cet esprit que la Principauté demeure ouverte à la poursuite des discussions engagées dans ce domaine, très attentive aux positions prises par les autres pays-tiers

cités ci-dessus.

Pour ce qui concerne l'OCDE, le Gouvernement a pris acte de la publication par cette entité d'une liste maintenant la Principauté parmi les juridictions considérées comme non-coopératives en matière d'échanges effectifs de renseignements à des fins fiscales et ce malgré les actions entreprises au cours de la période récente et qui concourent toutes à renforcer la coopération et l'harmonisation.

Dans la mesure où la date d'avril 2003 est la date à laquelle les propres membres de l'OCDE doivent s'être tous déterminés sur les modalités de l'échange d'informations de nature fiscale, ce n'est qu'à cette date que pourra être effectivement apprécié si Monaco doit figurer ou non sur ladite liste.

En effet, il ne peut être justifié un traitement différent pour Monaco de celui visant ces pays qui constituent son environnement naturel d'autant que l'objectif est précisément d'harmoniser les pratiques au sein de la communauté internationale.

Ayant pleinement à l'esprit dans les objectifs de l'OCDE que les évolutions en cours tendant à l'établissement de standards internationaux, le Gouvernement n'entend pas que la Principauté puisse constituer une brèche dans un dispositif qui se doit d'être d'application mondiale. Il poursuivra dès lors le dialogue entretenu depuis près de trois ans avec l'OCDE sur ces questions.

III – LES RELATIONS EXTERIEURES

La politique extérieure de la Principauté s'inscrit dans la ligne arrêtée lors des précédents exercices en visant à affirmer sa présence sur la scène internationale dans les secteurs auxquels elle accorde par tradition une attention prioritaire ou bien ceux qui servent plus particulièrement ses intérêts.

En 2002, la Principauté s'est attachée à poursuivre sa politique d'adhésion à des textes internationaux concernant principalement le terrorisme international, l'environnement, les droits de l'homme et les transports.

De même, la Principauté a rejoint une nouvelle organisation internationale : l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.).

Les actions favorisant le développement durable et la coopération en matière d'environnement ont été poursuivies en faveur de plus de dix pays dont l'Algérie, El Salvador, Madagascar, la Tunisie, le Niger et la Croatie.

Des réunions internationales ont été organisées en Principauté avec le groupe d'experts chargé du projet de convention internationale sur la navigation de plaisance en Méditerranée, la première réunion des parties

contractantes à l'accord sur la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente au cours de laquelle l'implantation du secrétariat de cet accord a officiellement été dévolue à la Principauté.

Parallèlement, la Principauté a participé à de nombreuses réunions internationales consacrées essentiellement au financement du développement (Monterrey – 18 au 22 mars 2002), au vieillissement (Madrid - 8 au 12 avril 2002), aux enfants (New York – 8 au 10 mai 2002), à l'alimentation (Sommet Mondial de la F.A.O. - Rome – 10 au 13 juin 2002) et au développement durable (Johannesburg – 26 août au 4 septembre 2002 – suivi de Rio + 10).

Enfin, le Centre d'Information Economique de la Francophonie a été installé en Principauté en septembre 2002 et devrait faire l'objet d'une présentation opérationnelle lors du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Francophonie qui doit se tenir à Beyrouth en octobre 2002.

Au plan diplomatique et consulaire, l'action de la Principauté s'est traduite :

- * par le transfert de l'Ambassade de Monaco en Allemagne de Bonn à Berlin et celui du Consulat de Berlin à Postdam ;

- * par l'ouverture de nouveaux Consuls de Monaco à l'étranger notamment à Toronto, à San Salvador, à Guatemala City, à Niamey, à Lima, à Saint Petersburg ;

- * par l'ouverture de nouveaux Consuls étrangers en Principauté de Monaco : Jamaïque, Paraguay, Colombie, Maldives et Centrafrique.

Les relations franco-monégasques ont été marquées par :

- * l'achèvement des négociations sur l'aménagement du Traité de 1918. Un texte a été paraphé en avril 2002 et devrait faire l'objet d'une prochaine signature ;

- * la conclusion des négociations fiscales dans le cadre de la mission ROUVILLOIS – CAILLETAU.

Par ailleurs, plusieurs accords bilatéraux ont été signés :

- * une convention monétaire avec la France permettant notamment la frappe d'Euros monégasques a été conclue par échange de lettres des 24 et 26 décembre 2001 ;

- * l'aspect bilatéral des négociations relatives à l'accès au marché communautaire des produits pharmaceutiques fabriqués à Monaco s'est conclu par la signature de deux arrangements administratifs les 26 avril et 3 mai 2002 ;

- * un accord relatif au régime d'immatriculation des navires en leasing a été signé le 25 octobre 2001 ;

- * un accord relatif à l'attribution et à l'utilisation par

TMC de fréquences hertziennes pour la diffusion de son programme à partir de la France a été signé le 15 mars 2002.

Des discussions se poursuivent au plan bilatéral avec la France sur des dossiers importants comme la réalisation du tunnel d'entrée sur la Principauté à partir de la R.N.7, la réforme du service postal, les relations aériennes.

Au plan européen, la Principauté de Monaco a adhéré le 10 mai 2002 à la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le blanchiment.

De même, la signature et la ratification de la Convention de New York du 9 décembre 1999 sur la répression du financement du terrorisme est rendue exécutive à Monaco depuis le 8 avril 2002.

Par ailleurs, les négociations relatives à la commercialisation sur le territoire de l'Union Européenne des produits pharmaceutiques fabriqués à Monaco se sont concrétisées par l'établissement d'un projet d'accord actuellement en cours d'approbation formelle par les Autorités Européennes compétentes.

Enfin, l'important dossier de l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe a connu des développements positifs. Les négociations, en effet, se sont poursuivies activement avec la venue en Principauté du Président de l'Assemblée parlementaire qu'avait précédée celle des nouveaux rapporteurs désignés pour l'instruction de notre candidature. Le dialogue s'est intensifié dans la perspective d'une prochaine admission de la Principauté au sein du Conseil de l'Europe.

L'année 2003 sera marquée par une consolidation des actions en cours qui devraient, en matière de coopération internationale, privilégier des actions bilatérales pouvant donner lieu à des échanges suivis et des réalisations concrètes comportant des transferts de savoir-faire.

Au plan de l'adhésion à des textes internationaux, la ratification de divers instruments (convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou protocole de Kyoto à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) devrait intervenir.

Par ailleurs, comme les années précédentes, Monaco devrait accueillir des réunions internationales dont :

- * le séminaire sur les villes méditerranéennes à l'automne 2003 dans le cadre du PNUD ;

- * le colloque international sur les délimitations maritimes en mars 2003.

Enfin, au niveau européen, le bon aboutissement de la procédure d'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe constituera l'une des priorités majeures du Gouvernement.

IV – L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

A - La Politique Sociale

Un début de dialogue social a pu être renoué entre les partenaires sociaux afin d'examiner la manière de prendre en compte en Principauté les évolutions introduites en France par les lois Aubry. L'extrême disparité des situations existant dans le pays voisin et l'incertitude quant aux choix qui seront en définitive arrêtés par le nouveau gouvernement français ne facilitent guère la définition d'orientations claires, pas plus que l'éloignement des positions de la Fédération Patronale et de l'Union des Syndicats de Monaco.

Dans le cadre des réunions prévues devront être recherchées des convergences possibles tant sur le thème des salaires que de la durée et de l'organisation du temps de travail.

Au niveau des accords collectifs, la convention collective des entreprises de prévention et de sécurité a été signée et étendue réglementairement cependant certains articles ont été réservés et des mises au point sont encore nécessaires, donnant lieu à de difficiles négociations.

Enfin, les discussions sur la convention collective des entreprises de transport aérien ont été interrompues après que l'essentiel du texte ait été mis au point. Dans ce cas, comme dans le précédent, s'est trouvée confirmée au niveau de branches professionnelles, la grande difficulté qu'ont les partenaires sociaux monégasques à entrer dans une logique de concessions réciproques condition nécessaire à l'établissement d'un dialogue constructif.

Le Gouvernement s'est également attaché à favoriser des évolutions législatives et réglementaires :

- L'avant projet de Loi sur le contrat de travail a été soumis aux partenaires sociaux. Après synthèse de leurs observations et amendements éventuels, le Gouvernement devrait être à même de présenter un projet de Loi au Conseil National. En revanche pour ce qui concerne la réglementation de l'intérim, une ultime mise au point s'avère nécessaire au sein du groupe de travail.

- Des modifications techniques ont été introduites dans la réglementation des Caisses Sociales Monégasques :

- Des précisions ont été apportées au niveau du Règlement Intérieur de la CCSS sur les règles de taxation de certains éléments annexes du salaires tels les avantages en nature.

- Les textes sur la protection des travailleurs face à l'amiante ont été transmis au Gouvernement et soumis à la Commission Technique préalablement à leur publication.

- Le projet de réglementation des placements au pair ainsi que la procédure de sanction des chômeurs indemnisés

ne remplissant pas leurs obligations de recherche active d'un emploi seront finalisés.

Enfin, des démarches ont été prises dans le domaine de la protection sociale :

- Les études de faisabilité de l'intégration des Caisses Sociales Monégasques au système Sésam Vitale et à la Classification Commune des Actes Médicaux ont été lancées. Leur poursuite et leur achèvement sont toutefois liés à un accord formel des autorités françaises qui n'a pas encore été obtenu.

- L'intégration du régime particulier de sécurité sociale de la Société des Bains de Mer à la CCSS aura lieu le 1er octobre 2002.

- La commission mixte franco-monégasque s'est réunie en mars et mai 2002. Après de long échanges, des accords provisoires ont pu être trouvés pour la prise en charge des examens de Pet Scan et pour l'évolution des tarifs hospitaliers. A l'inverse les discussions sont toujours en cours pour la prise en charge des prestations de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport. Le climat de confiance et de compréhension mutuelle qui avait pu être établi entre 1998 et 2000 s'est notablement dégradé notamment du fait d'une présence de plus en plus affirmée au sein de cette instance de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la région PACA qui a largement contribué à faire dériver ces négociations d'Etat à Etat vers un processus d'allocation de ressources budgétaires tel qu'il se pratique pour les établissements de soins du pays voisin. Cette pratique qui n'est conforme ni à l'esprit ni à la lettre des accords conventionnels et doit être vigoureusement contestée par le Gouvernement Princier.

- Les autorités italiennes ont été officiellement saisies par la voie diplomatique d'une demande de réunion de la commission mixte de sécurité sociale afin notamment de déterminer les modalités de remboursement aux Caisses Sociales Monégasques des prestations servies aux retraités italiens sur le territoire monégasque.

- Les accords UNEDIC du 1er janvier 2001 ont été étendus en Principauté. Le principe de l'accès des demandeurs d'emploi de Monaco aux diverses aides n'impliquant pas de subvention de l'Etat français a été admis non sans difficultés mais ses modalités pratiques d'application n'ont pas encore été arrêtées.

- Les travaux de la commission concernant les retraites CAR ont donné lieu à la rédaction d'un document de synthèse par la Direction des Caisses Sociales Monégasques. Toutefois afin de se prononcer en toute connaissance de cause le Gouvernement a souhaité obtenir un complément et un réajustement de l'étude actuarielle suivant des hypothèses affinées, ce travail est en cours de réalisation.

- L'avenant n° 20 à la Convention Collective Nationale de Travail portant création de l'Association Monégasque pour la Structure Financière avait été généralisé par l'Arrêté Ministériel n°2001-346 du 26 juin 2001. Les statuts de l'AMSF ont été approuvés.

B - La Politique du Logement

Le Gouvernement, particulièrement sensibilisé aux questions de logement, a œuvré et continuera dans ce sens les prochaines années.

Ainsi, dans le cadre de la loi n° 1235 du 28 décembre 2000 qui s'est assignée comme objectif l'aménagement d'un nouveau régime de location unique, il s'est attaché avec le Conseil National à évaluer rapidement le fonctionnement du nouveau régime et à en examiner les premiers effets.

Dans l'esprit de cette concertation et sans attendre le terme des cinq années, des premières adaptations ont eu lieu en juillet 2002 par le vote d'une loi visant à définir le champ géographique de l'intervention de l'Etat en matière urbanistique et à préciser certaines autres dispositions de la loi au regard de l'expérience acquise lors des derniers mois.

Le Gouvernement ne manquera pas toutefois bien évidemment de poursuivre la réflexion dans ce domaine.

S'agissant des possibilités de préemption suite aux déclarations de compromis de vente effectuées dans le cadre de l'article 38 de la loi précitée, le Gouvernement a continué à ne recourir que très ponctuellement à cette pratique et ce après analyse approfondie des aspects urbanistiques et sociaux des dossiers en cause.

En effet, sur environ soixante-dix dossiers présentés depuis début 2001, le droit de préemption n'a joué qu'à seize reprises.

Le Gouvernement maintiendra également les dispositifs existants destinés à soutenir les personnes concernées par cette loi, à savoir la Commission Arbitrale de Loyers ainsi que l'Allocation Différentielle de Loyer, qui devrait connaître une majoration du nombre de bénéficiaires en 2003.

S'agissant des nationaux, ils pourront bien évidemment continuer à obtenir l'Aide au Logement au terme des contrôles habituels.

Pour ce qui a trait aux attributions domaniales, fin 2002 seront livrés environ 140 logements sur le territoire monégasque qui concernent l'opération des Carnes à Monte-Carlo ainsi que les Agaves (première tranche) à la Condamine.

Dans un souci de répondre aux préoccupations exprimées dans le domaine du logement, le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie tant à court terme qu'à

plus long terme afin de déterminer des opérations de logement susceptibles d'être réalisées dans les prochaines années.

Ainsi, entre 2002 et 2008, le programme prévisionnel porterait sur près de 800 logements voir un total de 1150 à l'horizon 2012.

C - L'action Sanitaire

En 2002, dans le cadre du transfert de compétences entre l'Etat et la Commune, les missions d'hygiène et de contrôle sanitaire ont été rattachées à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale par la création d'une Division de Sécurité Sanitaire et Alimentaire alors que certains services de proximité (maintien à domicile des personnes âgées) ont été transférés à la Mairie.

Dans le domaine pharmaceutique, dans la perspective de la conclusion d'un accord entre la Principauté de Monaco et l'Union Européenne destiné à permettre la libre circulation sur le territoire communautaire des médicaments à usage humain et vétérinaire, des cosmétiques et dispositifs médicaux fabriqués à Monaco ont été signés, en complément de l'Accord franco-monégasque sur la pharmacie de 1963, deux arrangements administratifs entre le Ministre français de la Santé et celui de l'Agriculture et le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, l'un dans le domaine des médicaments à usage humain, l'autre dans le domaine des médicaments à usage vétérinaire.

En application de ces textes, sont en cours de préparation :

* des protocoles d'accord entre l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé et l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, d'une part, et la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, d'autre part, concernant les médicaments à usage humain et vétérinaire, les cosmétiques et les dispositifs médicaux pour organiser les procédures de contrôle,

* la modification du droit interne monégasque dans ces secteurs, les deux textes sur la pharmacie ayant été votés.

Les mesures d'actions médicales et sociales entreprises depuis plusieurs années ont été poursuivies, notamment pour ce qui concerne la prévention dans la lutte contre le SIDA, le tabac et le dopage. Les actions de prévention sanitaire et sociale ont été axées sur l'ouverture au quatrième trimestre 2002 du Centre Accueil Santé, structure d'accueil, d'information et d'orientation, destinée aux adolescents, dans des locaux de la Résidence St. Sébastien.

En ce qui concerne les jeunes et les familles en difficulté, est à relever le développement de :

* la médiation familiale avec actuellement, plus de vingt familles sont suivies ;

* l'hébergement temporaire de personnes en difficulté provisoire disposant de ressources limitées :

- sur les cinq appartements, dont la gestion a été confiée à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale dans la Résidence de St. Sébastien, deux sont d'ores et déjà occupés ;

- un studio a été mis à la disposition d'une personne célibataire et un trois pièces à une mère célibataire avec ses trois enfants.

Durant l'exercice 2002, a été menée une étude visant à rationaliser l'action des Pouvoirs Publics dans le domaine de l'action sociale par le transfert des compétences de l'Office d'Assistance Sociale et du Foyer Sainte-Dévote vers la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

A cet effet, le Gouvernement Princier a préparé la modification des organigrammes de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et des tableaux des effectifs de ces deux établissements publics.

L'évolution demandée pour objet le transfert à l'organigramme de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale des postes nécessaires figurant au tableau du personnel de l'Office d'Assistance Sociale et du Foyer Sainte-Dévote selon un processus d'intégration convenu.

La modification du texte réglementaire concernant la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale est le corollaire de cette réorganisation.

Pour 2003, sont prévus en priorité :

* La mise en œuvre du nouvel organigramme de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale à compter du 1er janvier 2003, avec une montée en puissance au cours de cet exercice, en tenant compte du maintien juridique jusqu'au 1er janvier 2004 des deux établissements publics concernés.

Sur ces bases, au 1er janvier 2003, devraient être créées :

- une Division Sociale composée de deux sections :
- la Section Aide Sociale chargée de l'instruction des aides allouées jusqu'à présent par l'Office d'Assistance Sociale,

- la Section Action Sociale (Section Sociale actuelle de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale) en charge du suivi de l'enfance et des familles en difficulté,

- une Division Produits de Santé ;

- une Division de Santé Publique.

* Un projet de création d'une Cellule de Protection

Maternelle et Infantile est en cours d'étude. Cette structure aurait pour objet la prise en charge des femmes enceintes, des jeunes mères et des enfants de moins de six ans.

* Le projet de construction d'un nouvel établissement accueillant des adultes handicapés, sur les terrains du Devens Supérieur, devrait être mis en œuvre en liaison avec l'A.M.A.P.E.I. et la Croix Rouge Monégasque.

D - Le Centre Hospitalier Princesse Grace

Au Centre Hospitalier Princesse Grace, l'année 2002 a été marquée par la poursuite de la politique de maîtrise des coûts souhaitée par le Gouvernement Princier.

La composition du Conseil d'Administration a été revue afin d'améliorer la représentativité de l'organe délibérant.

L'année 2002 a vu la mise en place effective des nouveaux organigrammes médicaux et le recrutement de personnel administratif spécialisé pour la mise en œuvre du P.M.S.I. et du Système d'Information Hospitalière.

Sur le plan des équipements, il convient de noter les installations dans les services de radiologie interventionnelle et de cardiologie.

Sur le plan des travaux, l'année 2002 a été marquée par :

- la poursuite des études pour le bâtiment de l'Unité de Longs et Moyens Séjours,

- la réhabilitation de la Résidence du Cap Fleuri (opération menée par le Service des Bâtiments Domaniaux),

- le début des travaux du plateau de consultations externes du Pavillon Louis II,

- le début des travaux de restructuration du plateau technique de cardiologie, de l'hôpital de jour de médecine interne, des services d'échographie, endoscopies digestives et d'explorations neurologiques.

En 2003, les projets suivants seront menés à bien :

- la mise en œuvre du projet d'établissement s'appuyant sur le projet médical, le projet infirmier, le projet social et le schéma informatique,

- la mise en œuvre du programme de travaux ayant pour objectif de doter la Principauté d'un hôpital neuf et fonctionnel, permettant d'améliorer la sécurité générale de l'établissement, le confort hôtelier et d'optimiser sa gestion,

- la mise en œuvre de la démarche d'accréditation,

- l'amélioration de l'offre de soins qui sera poursuivie grâce à :

- la mise en place effective de l'activité d'hépatogastro-entérologie avec le développement des endoscopies diagnostiques et interventionnelles et d'un secteur d'explorations fonctionnelles digestives,

- la mise en place d'un secteur de néonatalogie de quatre lits au sein du Service de Pédiatrie,

- le renforcement de la sécurité anesthésique et le recrutement de praticiens spécialisés dans ce secteur,

- le programme d'équipements médicaux et généraux (plateau technique dans les domaines diagnostique et thérapeutique),

- le développement de techniques thérapeutiques innovantes pour maintenir le C.H.P.G. à la pointe du progrès médical à l'aide d'une subvention spécifique, compte tenu de l'absence de prise en charge financière par les caisses d'assurance maladie,

• la politique du personnel non médical sera poursuivie par :

- la mise en place de la réduction du temps de travail,

- la prise en compte des résultats de l'étude du régime de retraite des personnels médicaux et non médicaux hospitaliers, confiée à un actuaire par le Gouvernement,

- la refonte du statut des personnels non médicaux,

- la réouverture de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et la mise en place d'un nouveau programme pédagogique,

• la maîtrise des coûts passera par :

- l'organisation de l'activité médicale en départements (médecine, chirurgie, imagerie médicale) afin de mutualiser les moyens et de rationaliser les effectifs,

- la mise en place des tableaux de service.

V – LA CULTURE

Le Gouvernement Princier continuera à accorder une importance particulière à la politique culturelle. Cette attention se manifestera par :

* Le soutien aux grandes entités culturelles

L'objectif du Gouvernement Princier est la définition d'une programmation de qualité internationale, digne d'une métropole culturelle.

Ce soutien vise en particulier :

- à favoriser l'essor de l'Orchestre Philharmonique et des Ballets de Monte-Carlo dont l'audience et la notoriété se sont affirmées grâce au développement et à la diversification de leurs programmations,

- à permettre à l'Opéra de présenter, pendant les travaux de rénovation de la Salle Garnier, une « saison hors-les-murs » au Grimaldi forum et au « Théâtre de Fontvieille », réaménagé en salle d'opéra,

- à poursuivre une politique de création et d'échanges culturels internationaux, en particulier dans le domaine de la danse, comme l'a démontré la deuxième édition, en décembre 2002, du Monaco Dance Forum, devenu un rendez-vous international,

- à développer une programmation artistique de qualité, grâce notamment aux espaces d'exposition du Grimaldi Forum et de la salle du Quai Antoine 1er. Après les succès enregistrés en 2002 par le programme d'expositions dédié au thème du Cirque : « Chagall » ; « La Parade des Animaux » et « Jours de Cirque », une nouvelle série d'expositions prestigieuses sera présentée en 2003,

- à encourager la diffusion, hors de la Principauté, d'une image culturelle valorisante : des tournées internationales sont prévues, en 2003, par les Ballets de Monte-Carlo, l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo et les Petits Chanteurs de Monaco.

* La coordination et la promotion de la culture

La promotion des activités culturelles implique :

- un renforcement de la promotion des événements culturels monégasques auprès de la presse internationale spécialisée,

- une promotion ciblée auprès des publics à l'échelon régional (Côte d'Azur, Riviera et Lombardie) et international,

- le renforcement de la synergie engagée avec la Direction du Tourisme et des Congrès et la Société des Bains de Mer pour mettre en valeur la culture comme atout de promotion touristique.

Dans le prolongement des initiatives destinées à renforcer la participation de la Principauté au sein des instances culturelles internationales, le Gouvernement maintiendra son intérêt pour la Journée Européenne du Patrimoine du Conseil de l'Europe.

Dans le souci de favoriser un large accès à la culture, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse, le Gouvernement développera un programme d'activités à leur intention, en liaison avec les principales entités culturelles monégasques.

L'enseignement artistique dispensé en Principauté au sein de l'Académie de Musique, de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et l'Académie de Danse Princesse Grace, continuera d'être encouragé eu égard à la qualité des résultats pédagogiques obtenus, ainsi que les nombreuses

associations culturelles dont les activités contribuent à l'animation et à la pratique culturelles de la cité.

* La politique du patrimoine

Le Gouvernement continuera à accorder un caractère prioritaire à la mise en œuvre d'une politique globale et planifiée du patrimoine afin de développer significativement ce volet indispensable à toute politique culturelle.

L'Association des Archives Audiovisuelles de la Principauté, créée en 1997, poursuivra ses activités avec notamment la conservation et la préservation des bandes sonores de R.M.C.

Parallèlement, les développements technologiques imposent une réflexion juridique en vue de réviser et d'adapter les textes législatifs en vigueur, s'agissant du dépôt légal, sujet sur lequel un avant-projet de loi a été établi.

En matière de patrimoine artistique, la campagne de restauration des chefs d'œuvres exposés à la Cathédrale, initiée en 1998, s'est achevée en 2002, tandis qu'a débuté l'expertise de la collection de costumes historiques de la Société des Bains de Mer, dans le cadre d'une convention passée avec l'Etat. Seront poursuivis l'inventaire et informatisées les œuvres appartenant à l'Etat ainsi que des acquisitions d'œuvres d'art destinées à enrichir et compléter les collections nationales.

La réflexion sera perpétuée sur la protection des sites, notamment dans le cadre des Conventions Internationales, ainsi que sur la création éventuelle d'un nouveau musée, à partir des résultats d'une mission-conseil effectuée en Principauté par la Direction des Musées de France, en mai 2000. C'est dans le cadre de cette réflexion qu'ont été réalisées des études de faisabilité en vue d'un réaménagement muséographique de la Villa Paloma.

Le détachement en Principauté d'un Conservateur en Chef européen, en 2003, devrait permettre au Gouvernement de disposer de tous les éléments nécessaires à la définition d'une politique muséographique pour la Principauté.

Après la réouverture, en mars 2002, de l'Auditorium Rainier III rénové, qui est destiné à accueillir prioritairement les activités de l'Orchestre Philharmonique et qui offre une salle de concerts de grande qualité, c'est la rénovation de la Salle Garnier qui constitue la principale opération, appelée à se prolonger sur plusieurs exercices : d'importants travaux de restructuration des espaces scéniques seront effectués en vue de préserver ce joyau du patrimoine architectural.

Pendant la durée de cette rénovation, de même que pendant les travaux d'extension du Port Hercule qui ont rendu indisponible le Théâtre du Fort-Antoine, les entités

culturelles monégasques concernées mettront à profit la multiplicité des sites disponibles pour diversifier leurs répertoires et gagner de nouveaux publics.

VI – LES ACTIVITES EDUCATIVES

A - L'Education

L'année scolaire 2002-2003 sera marquée par la deuxième phase de la réforme des collèges. Cette évolution est accompagnée d'un soutien aux activités informatiques : équipement, formation des enseignants, préparation et délivrance du Brevet Informatique et Internet (B2I).

Les axes complémentaires d'intérêt en matière éducative seront :

- la prévention des conduites à risques,
- la sensibilisation aux problèmes de l'environnement,
- l'initiation à la culture en milieu scolaire.

* Les pratiques pédagogiques

Dans le primaire, la mise en œuvre de nouveaux programmes nécessite l'organisation de sessions de formation continue par le Centre de Formation Pédagogique depuis 2000. Ces sessions regroupent des enseignants des écoles et des collèges afin d'assurer la continuité dans les pratiques pédagogiques.

En collège, après les mesures tendant à améliorer l'accueil et l'intégration des élèves de 6ème, l'accent sera mis en 2002-2003 sur l'aide et l'accompagnement du travail personnel des élèves. La réforme portera ensuite sur l'introduction des « itinéraires de découverte » en vue de permettre une approche interdisciplinaire valorisant le travail autonome de l'élève et le travail en équipe des enseignants.

En juin 2002, les élèves de troisième ont présenté le Brevet Informatique et Internet. Durant l'année 2002-2003, l'évaluation concernera les élèves des écoles primaires.

La sensibilisation des élèves au domaine musical se poursuit tout au long de la scolarité :

- en primaire : visite de musiciens, présentation d'instruments et concerts en petites formations,
- au collège : découverte de l'orchestre et construction d'un projet pédagogique,
- au lycée : approfondissement de la culture par le biais de concerts-conférences, mêlant histoire de l'art, lecture de textes et développement musicaux.

La même collaboration se renforcera auprès des ballets et de l'opéra avec lesquels un projet devrait voir le jour en 2003. Dans les établissements d'enseignement, plusieurs

initiatives sont prises pour faciliter l'accès des jeunes à la vie culturelle par la mise à disposition de brochures d'information et l'installation de billetteries ; la délivrance des chèques-culture complétant ce programme.

* Les outils informatiques

A l'instar du Lycée Albert 1er dans lequel il fonctionne déjà, le réseau « MRPET » (Modèle de Réseau Pédagogique pour l'Enseignement), sera installé au Collège Charles III et au Lycée Technique de Monte-Carlo. Il offrira une diffusion de l'accès à Internet ainsi qu'une sécurisation des informations et de l'utilisation des postes à usage pédagogique. Ce réseau permettra en collaboration avec le Rectorat de Nice d'établir une messagerie Intranet destinée aux élèves et aux enseignants.

Dans le cadre du B2I, les établissements d'enseignement primaires ont été dotés de un à trois postes par salle de classe. En parallèle, le plan de formation et de perfectionnement du personnel enseignant se poursuit.

Le logiciel « Charlemagne » de gestion des élèves sera étendu aux écoles primaires.

* L'aide aux élèves en difficulté

Les cas d'élèves en difficulté sont examinés par la Commission Médico-Pédagogique. Les troubles du comportement, les handicaps mentaux ou moteurs conduisent à renforcer les équipes d'enseignants de soutien affectés à des tâches d'éducation spécialisée. Dans les établissements d'enseignement, le renforcement du personnel psychosocial est effectif avec le recrutement d'une assistante sociale et d'un psychologue scolaire.

Le Centre d'accueil Santé créé en 2002 est appelé à prendre le relais en dehors du milieu scolaire dans le respect de l'anonymat des consultants concernant la contraception, les conduites addictives, les problèmes psychologiques ou familiaux.

Des actions spécifiques concernant le tabac, l'alcool, la toxicomanie, les maladies transmissibles seront organisées au sein des établissements scolaires. Dans ce cadre, les « personnes-relais » procéderont à l'information des classes de seconde sur les stupéfiants.

* Les bâtiments scolaires

Des travaux de rénovation ont été menés durant l'été 2002 au Collège Charles III et au Lycée Technique et Hôtelier au sein duquel de nouvelles restructurations débiteront fin 2002.

Au Lycée Albert 1er, sont programmés la poursuite de la mise en conformité des laboratoires de sciences, les nouveaux locaux consacrés aux sciences et technologies industrielles étant opérationnels.

Il convient de noter enfin les travaux de surélévation de l'Ecole de la Condamine qui ont nécessité la déscolarisation de six classes de préscolaires vers l'Annexe de Saint-Roman.

B - La jeunesse

La modification du règlement d'attribution des bourses de stage est en cours afin de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle pendant la durée de leurs études. L'expérience professionnelle acquise à l'occasion d'un travail saisonnier ou d'un stage a été mise en évidence lors de la troisième table ronde sur l'emploi des jeunes organisée en 2002.

La politique d'échange scolaire recommandée par les instances internationales continuera de recevoir l'adhésion de la communauté éducative monégasque. En 2002, le Lycée Albert 1er a reçu un groupe d'élèves italiens et a célébré le 10ème anniversaire de son jumelage avec le « Gymnasium » de Munich. Les rapports avec le lycée tunisien de Kairouan seront repris en 2003. D'autres projets d'échanges seront menés à bien.

La Principauté de Monaco a été représentée à la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. pour le Suivi du Sommet Mondial sur les Enfants consacrée au respect des droits des enfants dans le monde.

Le succès renouvelé de l'opération Pass'Sport Culture a incité de nouvelles associations à en devenir partenaires. Quinze activités sportives et culturelles sont ainsi offertes aux jeunes de 13 à 21 ans.

Le concours « Idées Jeunes » qui permet la concrétisation de projets originaux et audacieux sera poursuivi.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, le Lycée Albert 1er a participé à la 6ème convention sur la Biodiversité aux Pays-Bas en 2002.

En outre, dans le cadre de l'accord ACCOBAMS des élèves seront sensibilisés à la protection des mammifères marins.

C - Le Sport

S'agissant de l'éducation physique et sportive, la Principauté sera représentée aux Jeux des écoliers, qui se dérouleront en Autriche, dans la ville de Gratz, en juillet 2003. Une délégation participera aux épreuves d'athlétisme, natation et tennis.

La patinoire, mise en place par la Mairie sur le Stade Nautique Rainier III accueillera cette année encore les élèves de CE2 et ceux du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

L'organisation de tournois interclasses et inter-

établissements qui connaît un fort succès auprès des populations scolaires sera poursuivie.

La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a présenté une demande à la Fédération Internationale du Sport Scolaire afin de participer aux compétitions internationales organisées sous l'égide de cette entité.

Au niveau des textes réglementaires, l'élaboration d'une loi sur le sport qui prendra en compte l'ensemble des paramètres inhérents au milieu sportif associatif : surveillance médicale, lutte contre le dopage, organisation de manifestations, est en cours.

Le soutien au sport olympique de haut niveau, permettant la préparation des athlètes et la représentation de la Principauté dans les compétitions internationales sera maintenu. L'Etat et les différents signataires (employeur, fédération, Comité Olympique) s'engagent grâce à ce dispositif à optimiser les moyens mis à la disposition des sportifs, qu'ils soient humains, matériels ou financiers.

En 2002, ont été initiés des travaux d'amélioration et d'agrandissement du Stade Louis II omnisports. Deux chantiers sont à noter :

- l'éclairage : il s'agit de la mise en conformité de celui-ci avec la nouvelle réglementation de la Ligue Nationale de Football,

- l'accroissement de la capacité d'accueil du stade.

La première phase consiste en un remodelage complet des tribunes et des zones d'accès afin d'augmenter la capacité d'environ 2.300 places pour la porter à 17.534 places.

En 2003, une tribune supplémentaire de 1.500 places au-dessus de la tribune populaire existante sera créée. Cette construction importante implique le déplacement et l'achat d'un nouveau tableau d'affichage. Cet écran géant permettra notamment de diffuser des images vidéo.

Dans le prolongement de ces travaux, il sera nécessaire de réorganiser les systèmes de phonie et de vidéosurveillance.

VII – LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

A – La Sûreté Publique

La Direction de la Sûreté Publique a fêté son centenaire le 23 juin 2002.

L'année 2002 a été marquée par la réforme de la fonction policière voulue par S.A.S. le Prince Souverain et entrée en vigueur le 1er juillet. Son objectif est double :

- adapter la Sûreté Publique à l'évolution de ses missions de protection des biens et des personnes,

- améliorer les conditions de travail, de rémunération et la promotion interne.

Cette réforme touche les principaux axes suivants :

- le renforcement de la formation initiale rallongée à un an (enseignement des principes disciplinaires, maniement des armes, apprentissage des langues étrangères, stages de formation au sein d'unités spécialisées),

- le renforcement de la cohésion interne par la création d'un corps unique d'Officier de Police et de nouveaux grades comprenant les Inspecteurs de Police et les Officiers en tenue,

- sur le plan salarial, le déflafonnement des échelles indiciaires, la revalorisation de la prime de risque et la création de primes spécifiques (plongeurs, démineurs), la revalorisation et la redéfinition des heures de nuit venant compléter la création d'une équipe de nuit, en 2001,

- la future création d'une brigade des mineurs.

En 2002, les chiffres de la délinquance ont conforté l'efficacité de la politique préventive que la Sûreté Publique privilégie.

Cette action préventive s'est renforcée, eu égard à la situation internationale, par un renforcement de la présence policière sur la voie publique, tous corps confondus, et s'est chiffrée par une diminution très marquée de la délinquance dans certains domaines (cambriolages, vols de véhicules automobiles, vols à la roulotte, vols d'accessoires).

Ces bons résultats sont le fruit d'interpellations plus ciblées, en légère augmentation et de la multiplication de dispositifs de surveillance des lieux sensibles par des personnels en civil ou en tenue d'uniforme.

Parallèlement, la Division de Police Judiciaire a enregistré une régression des affaires judiciaires.

En revanche, les infractions à la législation sur les stupéfiants ont connu une courbe ascendante, de l'ordre de 21 %, liée principalement à l'action d'une petite délinquance limitrophe.

Le programme de modernisation de la Section Documentation - Archives Générales a été poursuivi. Avec le redéploiement de l'effectif des archivistes, des attachés travaillent désormais avec des inspecteurs au sein de la Section INTERPOL et dans celle des Enquêtes Judiciaires, ce qui favorise la qualité du traitement informatique et le suivi des affaires.

Le renforcement de la présence policière sur le terrain de la Division de Police Urbaine, dicté par la prise en

compte des menaces d'attentat terroriste, s'est concrétisé par une vigilance accrue aux frontières et par l'application du Plan VIGIRENFORT destiné à la sécurisation des lieux sensibles et des établissements publics ou recevant du public.

La sécurité s'est manifestée par un engagement ponctuel au gré d'opérations thématiques (répression des conduites sous l'empire d'un état alcoolique ou en excès de vitesse, refus de priorité à piéton, lutte contre le bruit) et par une action quotidienne s'attachant à développer une police de proximité (factions assurées aux écoles, rondes pédestres).

Le corps des policiers en tenue d'uniforme a bénéficié de formations ou de recyclages en matière de lutte contre l'incendie, de formation aux premiers secours avec utilisation du défibrillateur semi-automatique et du maniement du bâton de défense « tonfa ». De même, l'Unité d'intervention et de voie publique a suivi des stages spécialisés, notamment en matière de protection des personnalités et d'entraînement physique intensif.

L'activité de la Division de Police Maritime et Aéroportuaire a été marquée, en matière de contrôle transfrontalier, par un renforcement des mesures de contrôle dû à la pérennisation du Plan VIGIRENFORT.

La Division de Police Administrative s'est impliquée avec rigueur dans les contrôles de résidence et a présenté une étude relative à la modification de la réglementation sur les armes à feu, ce projet tenant compte des directives européennes et de la convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée.

La Division de l'Administration et de la Formation a mené à terme, d'une part, l'étude portant sur la modification de l'organigramme 2001-2005 et, d'autre part, le projet de réforme du corps policier.

En 2003, les programmes prioritaires seront les suivants :

La livraison prochaine de la nouvelle digue du Port Hercule conduira à étendre le système de protection des personnes et des biens en Principauté. Les effectifs et les équipements seront adaptés au trafic des passagers dans la nouvelle gare maritime.

De plus, huit agents de police devraient être recrutés en 2003, en application du nouvel organigramme de la Direction de la Sûreté Publique 2001-2005, afin d'assurer une surveillance de la gare S.N.C.F. pendant les heures d'ouverture.

Eu égard au développement de l'utilisation criminogène de nouvelles technologies, comme les fraudes aux cartes bancaires ou les délits sur Internet, l'acquisition de matériels spécifiques et l'organisation de stages très spécialisés seront nécessaires.

Pour un meilleur traitement des enquêtes liées à l'enfance délinquante, la création d'une brigade des mineurs, comprenant les deux Inspecteurs de Police qui seront recrutés en 2003, est programmée.

Le projet de réglementation des armes à feu aura pour corollaire, lors de son application, la programmation d'un nouveau fichier informatisé des détenteurs d'armes à feu, assurant la gestion de la carte monégasque d'arme à feu, instaurée par cette réforme.

L'augmentation, de sept à dix-huit mois, de la durée de la formation initiale des Lieutenants de police (nouvelle appellation des Inspecteurs de Police et des Officiers de Paix) et de celle des Agents de Police est en cours de finalisation pour l'année 2003.

B – La Protection Civile

Deux axes principaux ont été suivis en 2002 :

* En matière réglementaire

Les actions de rédaction et mises à jour de la réglementation bâtementaire entreprises depuis plusieurs années ont été poursuivies en 2002. Elles intéressent principalement :

- les dispositions appliquées aux petits hôtels,
- le règlement de sécurité des immeubles de grande hauteur et la qualification des services de sécurité,
- les conditions d'agrément des organismes de contrôle en matière de sécurité.

En outre, la rédaction du plan de secours « Pollution marine », entreprise en 2001 a été achevée.

* En matière d'aide et d'assistance internationales

Le Gouvernement a poursuivi ses actions d'aide et d'assistance au service de la Protection Civile de la Mauritanie en faisant don de deux véhicules d'intervention et d'équipements réformés par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et de deux motopompes.

Deux agents de ce pays ont suivi dans cette unité un cycle de formation administrative et technique.

En 2003, les actions prioritaires concerneront :

* La réglementation

- la mise à jour de la réglementation en matière de sécurité pour les établissements recevant du public en y incluant les dispositions particulières pour les petits établissements,

- l'élaboration de plans particuliers de secours relatifs au risque tellurique et aux secours à naufragés.

* La formation et l'information

Sera menée la poursuite des actions de formation et d'information aux risques naturels et technologiques aux enseignants dans le cadre des plans SESAM initiés par l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe.

* L'aide et l'assistance internationales

Dans le domaine de la coopération et de l'aide internationale, le Gouvernement Princier a décidé de doter la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de moyens et d'équipements spécifiques, afin de constituer un détachement susceptible d'intervenir hors de nos frontières en cas de catastrophes naturelles.

* Les moyens

Est prévue l'acquisition d'un moyen d'intervention nautique pour lutter contre les feux de navires dans le cadre de l'agrandissement du Port Hercule. En outre, les conditions de travail seront améliorées avec la mise en place progressive des nouveaux organigrammes.

VIII – L'ADMINISTRATION

A - La Fonction Publique

L'année 2002 s'est caractérisée par l'aboutissement de la réflexion sur l'évolution à court terme des effectifs de l'Administration avec l'entrée en phase d'approbation des organigrammes des Départements et du Ministère d'Etat pour la période 2001-2005.

Parallèlement, cette réflexion sur le devenir de l'Administration a aussi donné lieu à la remise à plat de la procédure de recrutement des jeunes monégasques aux postes de conception et de direction avec l'établissement de nouvelles dispositions du vivier avec la constitution d'une première promotion au 1er octobre 2002.

Le dispositif retenu peut s'assimiler à une école de l'Administration se déroulant sur une année pleine comportant une phase théorique de trois mois à la fois axée sur les spécificités monégasques et sur les outils (conduite de réunion, prise de parole, rédaction, anglais, informatique...) suivie de deux stages de 4,5 mois chacun avec le concours d'un tuteur de stage appelé à suivre chacun des jeunes.

Au terme de cette période, une décision sur la situation de ces stagiaires est arrêtée et, s'ils sont jugés aptes à embrasser une carrière administrative, ils sont soit directement affectés à un poste opérationnel, soit appelés à occuper un poste d'élève fonctionnaire pour une durée d'au plus trois ans au cours de laquelle des stages, notamment dans des administrations étrangères, pourront leur être proposés.

D'autres mesures favorisant l'action administrative sont

en cours de mise en œuvre comme l'expérimentation par huit services différents de l'horaire dynamique améliorant la gestion du temps de travail des fonctionnaires ou le développement des actions de formation.

Ainsi, pour 2002, près de 150 actions de formation professionnelles ont été programmées et des formations spécifiques et techniques organisées directement pour les Départements concernés.

L'année 2003 s'inscrit dans le droit fil de cette volonté d'amélioration du travail administratif avec la mise en œuvre progressive des nouveaux organigrammes, la poursuite de l'application de l'horaire dynamique et l'entrée en vigueur du travail à temps partiel.

Cette possibilité sera offerte après qu'une Loi soit adoptée instaurant le travail à temps partiel au sein des services publics dans le cadre du statut de la Fonction Publique.

B - Le Centre de Presse

Après le décès en octobre 2001 de son Directeur, le Centre de Presse est en voie de réorganisation. Une réflexion a, en effet, été engagée en vue de doter ce Service de structures lui permettant de mieux répondre aux missions de communication qu'il doit assumer pour le compte du Gouvernement.

Cela nécessite de l'adapter à la conduite d'une action moderne, dynamique et efficace tournée notamment vers l'extérieur afin de mieux faire connaître la réalité monégasque.

Dans cet esprit, un nouvel organigramme du Centre de Presse comportant une définition claire de ses attributions et lui donnant des moyens humains renforcés a été préparé. Il devrait être définitivement approuvé à la fin de l'année 2002.

Le Service devrait ainsi s'organiser autour de cinq unités : communication locale, communication internationale, administration-comptabilité, publicité-infographie-photographie et chaîne câblée. Si cette dernière fera l'objet d'une rénovation avec l'élaboration d'une nouvelle grille destinée à consolider son identité monégasque et à la rendre plus attractive pour les téléspectateurs. Outre les reportages couvrant l'actualité quotidienne et la réactivation des émissions mensuelles en anglais et en italien, la programmation de la chaîne s'articulera autour de sept magazines thématiques : économie, culture, sport, « rencontre avec... », religion, identité monégasque et jeunesse.

L'année 2003 sera essentiellement consacrée à la mise en place effective de la réorganisation du Centre de Presse avec notamment le lancement d'actions de communication internationale vers la France et l'Italie qui comprendront

l'organisation de rencontres avec les décideurs de ces pays, la réalisation de dossiers de presse, l'achat d'espaces publicitaires, l'idée étant de créer des contacts à long terme pour bâtir une politique de communication globale et durable.

C - Le Service Informatique

L'année 2002 a été marquée par une poursuite du plan bureautique qui s'est traduit par le renouvellement d'un tiers des postes installés qui dépassent aujourd'hui les 1.150 unités.

Elle a aussi été mise à profit pour ouvrir aux administrés de nouvelles facilités dans leurs rapports avec l'Administration par le développement du site Internet.

En effet, outre la multiplication des informations offertes sur le portail officiel, notamment pour l'accès aux textes réglementaires, l'accent a été porté sur la mise à disposition de formulaires administratifs, évitant ainsi aux usagers de se déplacer pour retirer ces documents

Parallèlement, cette ouverture de l'informatique sur le monde extérieur se traduit par un renforcement de la sécurisation des matériels et logiciels. Les conclusions de l'audit réalisé en 2001 dans ce domaine ont permis de déterminer des actions à entreprendre afin d'améliorer notre protection. Il faut en effet relever que plus de 75 tentatives d'accès frauduleux sur notre réseau sont

relevées en moyenne chaque jour par l'intermédiaire du site Internet.

Au plan interne, le développement de systèmes de gestion électronique des données permet de faciliter l'intégration des procédures d'archivages et de consultation des documents.

En 2003 l'aboutissement des recrutements pour la mise en œuvre de l'organigramme adopté dès 2001 permettra de faire face à l'ensemble des évolutions à opérer. La priorité donnée à la sécurisation de nos systèmes sera maintenue et dans la perspective d'une mise à niveau de notre réseau pour les prochaines années, une première étude d'exploitation de la technologie Ethernet au lieu et place de la technologie Token Ring aujourd'hui en vigueur sera entreprise.

S'agissant des services offerts aux usagers, les fonctionnalités de notre portail officiel seront étendues et une amélioration de son ergonomie est attendue avec la modification de la page d'accueil pour faciliter l'accès aux différentes rubriques que comporte ce site.

Enfin, l'utilisation de logiciels de dernière génération avec notamment la nouvelle version de LOTUS NOTES accélèrera le développement d'applications de gestion sur le site central et un certain nombre d'applications aujourd'hui sous forme de fichiers classiques seront transférés vers des bases de données relationnelles.

BUDGET 2003

I – Equilibre des finances publiques

Le budget de l'exercice 2003 présente les principales caractéristiques suivantes :

Le montant des recettes proposé pour l'exercice, qui s'élève à 619.934.800 €, ne couvre pas le total des dépenses qui atteint 677.080.500 €. Le déficit, de ce fait, s'élève à 57.145.700 €, contre 42.081.100 € l'an dernier.

Dans cette situation, la comparaison du déficit global de l'exercice 2002 et de celui de 2003 fait apparaître une nette détérioration, puisque le déficit prévisionnel augmente de 35,8 %.

Le budget primitif 2003 se présente comme suit :

Recettes	619.934.800 €
Dépenses	677.080.500 €
• fonctionnement	321.063.800 €
• interventions publiques	149.823.500 €
• équipement et investissements	207.193.200 €
EXCÉDENT DE DÉPENSES	57.145.700 €
EXCÉDENT COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	
• recettes	
• dépenses	4.432.600 €
EXCÉDENT DE DÉPENSES GLOBAL	61.578.300 €

De ces données globales se dégagent des tendances principales marquant ce projet de budget dont, notamment :

- un ralentissement continu, après la baisse brutale de l'exercice 2002, de l'évolution des recettes (+1,3%) en raison de la stagnation de la conjoncture économique ;

- des dépenses de fonctionnement dont le taux de progression a augmenté de 3,8 points pour atteindre 7,2% du fait de l'augmentation importante de toutes leurs composantes, et notamment les frais de personnel (+6,5%), mais aussi les dépenses de fonctionnement et d'entretien (+11%) ;

- des crédits d'interventions publiques en diminution notable (-3,7%), après des années d'augmentation successives ;

- des dépenses d'équipement en progression de 3,4% en raison de la dotation destinée à la digue (50 M€) ainsi que des nouveaux équipements sportifs (+185%) et urbains (+43,8%).

Enfin, les Comptes Spéciaux du Trésor présentent un solde débiteur relativement bas, et n'enregistrent sur l'exercice 2003 que les crédits nécessaires aux octrois habituels de prêts et d'avances, ainsi que deux recettes significatives, correspondant aux annuités relatives au remboursement des travaux de l'Autoroute A8 ainsi qu'au prêt accordé à l'Automobile Club de Monaco afin de lui permettre l'acquisition d'un écran géant.

II – Projet de budget proprement dit

Le tableau ci-après retrace l'évolution du projet de budget par rapport au budget primitif 2002.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Recettes	619 934 800 €
Dépenses	
• Section 1 -	
Dépenses de Souveraineté	23 613 300 €
• Section 2 -	
Assemblées et Corps Const.	2 415 600 €
• Section 3 -	
Moyens des services	182 788 100 €
• Section 4 -	
Dépenses communes	95 396 300 €
• Section 5 -	
Services publics	16 850 500 €
• Section 6 -	
Interventions publiques	148 823 500 €
• Section 7 -	
Dépenses d'équipement et d'investissements	207 193 200 €
TOTAL DES DÉPENSES	677 080 500 €
EXCÉDENT DE DÉPENSES	57 145 700 €

A - RECETTES :

Les prévisions de recettes, qui s'établissent à 619.934.800 € pour l'exercice 2003, sont en progression de 1,3 % par comparaison au budget primitif 2002. Elles sont, en revanche, en augmentation plus significative si on les compare au budget rectificatif 2002, soit + 3,4 %.

Cette relative stabilité par rapport à l'exercice précédent s'explique par celle affichée au titre des contributions (+ 0,8 %) qui représentent à elles seules 73,1 % de l'ensemble des recettes de l'Etat. De même, les autres catégories de recettes affichent des progressions peu significatives et de sens contraire.

Ainsi, les trois chapitres composant les recettes du budget de l'Etat évoluent comme suit :

Produits et revenus du domaine de l'Etat	+ 2,9%
Produits et recettes des services administratifs	- 1,2%
Contributions	+ 0,8%

1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat :

A) Domaine immobilier :

- Domaine immobilier

Cette croissance reflète en particulier celle des revenus des immeubles bâtis qui représentent près de 77 % du total des crédits de ce type.

Immeubles bâtis	+ 13,0%
Immeubles non bâtis	+ 23,2%
Récupération de charges	+ 3,6%
Recettes diverses	+ 0,0%
TOTAL	+ 10,9%

*** Immeubles bâtis :**

La hausse affichée est générale quel que soit le secteur concerné. Les différents types de recettes qui composent cet article évoluent comme suit :

✧ le secteur habitation

Comme pour les exercices précédents, un coefficient d'augmentation de 1,5 % des loyers a été pris en compte.

Outre cette augmentation de loyer, la progression de ce poste tient à la prise en compte de plusieurs éléments, dont les plus significatifs sont :

- la prévision en année pleine des loyers pour l'immeuble des Carmes qui laisse apparaître une estimation de recettes supplémentaires.

- la mise en location de l'immeuble d'habitation Lou-Clapas .

- le transfert de la villa "Le Mas" du Fonds de Réserve Constitutionnel vers le budget de l'Etat qui entraîne une prévision de recettes.

- la réintégration de deux appartements dans le circuit locatif, Palais Belvédère et Villa Meurice.

✧ le secteur industriel et commercial

C'est ce secteur qui enregistre la hausse la plus importante. Celle-ci provient de plusieurs facteurs :

- la mise en location en année pleine de l'immeuble "La Ruche", qui à lui seul devrait engendrer des encaissements.

- la comptabilisation d'une redevance sur chiffre d'affaires, pour la SAM d'exploitation du Grimaldi Forum.

- la très bonne performance de l'hôtel Columbus, dont les prévisions de résultat permettent d'envisager un loyer, indexé sur le chiffre d'affaires.

- Enfin, comme les exercices précédents, la croissance de la redevance, proportionnelle au chiffres d'affaires, due par CARREFOUR.

✧ le secteur France et Etranger

Rompant avec la tendance constatée les exercices précédents, l'indice du coût de la construction appliqué aux baux français subit une hausse significative. Dès lors, le coefficient indiciaire de majoration sera identique au pourcentage appliqué à Monaco, soit 1,5 %.

*** Récupérations de charges :**

L'inscription de l'exercice 2003 est légèrement majorée par comparaison aux exercices 2001 et 2002.

En effet, certains nouveaux immeubles étant livrés en fin d'exercice 2002, les charges y afférentes viendront compléter les recettes issues des loyers.

- Parkings publics :

Les recettes des parkings publics connaissent une augmentation modérée par comparaison au montant inscrit au budget primitif 2002. En effet, cet exercice avait enregistré un mois de recettes exceptionnelles (report des recettes du mois de décembre 2001) du fait de la clôture anticipée liée au passage à l'Euro.

Abstraction faite de ces éléments exceptionnels, la croissance est en réalité de 6,5 %.

Cette augmentation retrace d'une part la prise en compte en année pleine de l'ouverture de trois nouveaux parkings publics livrés courant 2002, à savoir les Carmes, les Agaves et Lou Clapas.

D'autre part, il a été prévu une augmentation tarifaire des droits de stationnement de longue durée de l'ordre de 2 % pour l'exercice 2003.

Enfin, un léger accroissement de la fréquentation a été envisagé, en fonction de la situation constatée les six premiers mois de l'exercice 2002.

- Produits de cessions :

Cette dotation est en diminution spectaculaire par comparaison au budget primitif 2002, soit - 81,6 %.

Elle correspond au paiement des mensualités de remboursement en capital et intérêts effectué par les acquéreurs d'appartements domaniaux.

- F.R.C. V.F.A Les Agaves :

Cette ligne de recettes qui diminue de 6,3 % correspond au remboursement des dépenses de travaux réalisés concernant l'opération de construction des Agaves, sur des terrains appartenant au Fonds de Réserve Constitutionnel.

B) Monopoles :

Ces produits constituent, après les recettes de TVA,

la deuxième source de revenus de l'Etat. Ils représentent, cette année encore, plus de 12 % du total des prévisions de recettes.

- Monopoles exploités par l'Etat :

L'évolution comparative des recettes et des dépenses par rapport à l'exercice 2002 est retracée ci-après, pour les différents services commerciaux qui exploitent directement des monopoles d'Etat.

	Recettes	Dépenses
- Régie des Tabacs	+ 0,6%	+ 5,80%
- Postes et Télégraphes	+ 1,9%	+ 3,90%
- Office des Emissions de Timbres-Poste	- 16,3%	- 7,20%
- Publications officielles	+ 1,4%	+ 2,30%

Au vu de cette répartition des résultats, les recettes des services commerciaux sont en diminution globale de 1,7 %.

. Régie Monégasque des Tabacs :

Les recettes de la Régie Monégasque des Tabacs connaissent une relative stabilité, comme l'exercice précédent.

D'une part, l'évolution des recettes des produits du marché intérieur du tabac laisse entrevoir pour l'année 2003 une croissance de 0,6 %.

Celle-ci provient de la combinaison de la hausse du prix de vente des produits du tabac, corrélée à la forte baisse de la consommation, qui s'explique notamment par les écarts grandissants avec les prix pratiqués en Italie.

Cette situation devrait perdurer tant que l'harmonisation européenne des prix du tabac ne sera pas réalisée.

D'autre part, les prévisions de variations des différents articles tabagiques (allumettes, sacs plastiques « Monte Carlo »...), sont également globalement stationnaires. Du fait de ces différentes variations, le bénéfice prévisionnel subit une baisse de 2,7 %.

. Poste et Télégraphes :

Les prévisions de recettes ont été inscrites en fonction des résultats réels de 2001.

L'augmentation proposée par rapport au budget 2001 provient notamment d'une progression du chiffre d'affaires de certains produits, en raison d'une démarche commerciale importante.

De plus, la prévision tient compte d'un ralentissement de la vente de figurines, compensée par les autres segments d'activités "courrier", à savoir les machines à affranchir, usagers et guichets.

Enfin, si l'on prend en compte l'augmentation des dépenses, il est prévu un résultat en baisse de 3,6 %.

. Office des Emissions de Timbres-Poste :

Les prévisions de recettes de l'Office des Emissions de Timbres Poste ont été ajustées aux recettes réellement encaissées sur l'exercice 2001.

Cependant, il est espéré que la chute des recettes qui a été enregistrée sera minimisée, grâce à deux actions.

Il s'agit d'une part de la vente du bloc dentelé "Monacofil 2002" qui sera proposé dès l'exposition de novembre 2002, et dont les retombées sur l'exercice 2003 devraient s'avérer non négligeables.

D'autre part, les premiers bénéfices retirés de la mise en service du site Internet de l'Office des Emissions de Timbres Poste devraient apparaître dès les premiers mois de l'exercice 2003.

La confrontation de la baisse de -16,3 % des recettes et de celle de 7,2 % des dépenses conduit à minorer le bénéfice d'exploitation de 42,6 %.

. Publications Officielles :

Les prévisions de recettes des publications officielles pour l'exercice 2003 sont en légère augmentation par

comparaison au budget primitif 2002.

Cette hausse modérée s'explique par :

- une augmentation des insertions et annonces légales de 3,2 % qui tient compte de l'obligation pour les sociétés de publier dans le journal officiel les modifications de leurs statuts.

- la stabilité du montant des abonnements qui résulte elle-même de la combinaison de la hausse prévisionnelle du prix de l'abonnement et de la baisse du nombre d'abonnés due à la mise sur Internet du Journal.

- une évolution aléatoire et en diminution régulière des recettes issues de la publication de textes officiels depuis des années qui conduit à inscrire une recette en diminution de 1,6 %.

L'augmentation (+ 2,3 %) des dépenses, comparée à la stabilité des recettes (1,4 %), génère un bénéfice d'exploitation de 18,6 K€, contre un bénéfice prévisionnel de 26,8 K€ l'exercice dernier.

. *Eaux - Extension du réseau :*

Ces recettes correspondent au reversement au budget général de l'Etat d'une partie du solde créditeur du Compte spécial du Trésor 8125 "Développement des approvisionnements en eau", l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau.

- Monopoles concédés

. *Société des Bains de Mer :*

Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer, auquel s'applique un taux de redevance de 15 %.

. *Prêts sur gages :*

Les prévisions de l'exercice 2002 ont été reconduites. En effet, cette activité est relativement stationnaire d'une part, et d'autre part il n'est pas prévu de variation du taux de redevance.

. *Radio Monte-Carlo :*

Ce crédit a été calculé en fonction de l'estimation par la société de son chiffre d'affaires pour l'année 2003. La redevance de 2 % du chiffre d'affaires est en diminution de 27,6%.

. *MC Radio :*

La redevance annuelle étant de 4 % et suite au chiffre d'affaires estimatif, les recettes budgétaires devraient être en diminution de 12,6%.

. *Télé Monte-Carlo :*

Les encaissements faisant l'objet de la redevance diminuent de près de moitié et ont été estimés par la société,

en appliquant la redevance de 3,5 % sur le chiffre d'affaires 2003.

Il convient ici de rappeler que l'exercice 2002 avait enregistré une progression importante de ces recettes qui s'expliquait par le fait que la société avait recouvré les dettes détenues sur ses clients français.

. *Monaco Télécom :*

La redevance due par la Société Monaco Télécom à l'Etat est calculée en fonction de la redevance de référence à laquelle est appliqué le taux de progression de la marge brute du service de base, tel que défini dans le cahier des charges.

Les paramètres entrant dans la formule de révision ne devant pas connaître d'évolution en 2003, la redevance constatée sur cet exercice devrait être sensiblement identique à celle encaissée en 2002.

. *Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz :*

Les recettes provenant de la SMEG se déduisent des clauses de la concession pour la distribution d'électricité et du gaz. Elles sont composées d'une redevance proportionnelle, déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé par la société, et d'une redevance forfaitaire.

Cette dernière, qui représente 96 % de la redevance, se calcule en fonction de l'indice électrique moyen annuel des indices des prix à la consommation. Elle est prévue en augmentation d'environ 2 % par rapport à 2002 du fait d'une hausse prévisible des prix de l'électricité.

La redevance proportionnelle se détermine, elle, en fonction de la marge commerciale au titre des ventes d'électricité et de gaz.

. *Pari Mutuel Urbain - Loto :*

Le montant prévu au titre des redevances PMU – LOTO est réajusté à la hausse en fonction des résultats de ces dernières années.

. *Usine d'incinération Energie électrique :*

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente d'électricité.

Les prévisions pour l'exercice 2003 ont été établies en fonction des recettes réelles de l'exercice 2002. Elles ont cependant été légèrement ajustées afin de tenir compte du fait que, depuis le 1er avril 2002, les ordures provenant de Vintimille ne sont plus incinérées par la SMA.

. *Usine d'incinération Energie Vapeur :*

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la

Société Monégasque d'Assainissement pour la vente de vapeur à la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz pour l'exercice 2003.

Leur montant a été inscrit en fonction des recettes effectives de l'année 2002 qui sont encaissées en début d'année.

Pour les mêmes raisons que l'énergie électrique, à savoir la fin du contrat avec la ville de Vintimille, les prévisions ont été légèrement minorées.

. *Télédistribution :*

La redevance due par la Société Monégasque de Télédistribution, qui exploite le réseau de télédistribution est calculée chaque année conformément à la convention de concession qui lie cette société à l'Etat.

La progression des recettes inscrites au présent article est identique à celle constatée les exercices précédents.

C) Domaine financier

- Intérêts bancaires :

Ils sont calculés en fonction de deux facteurs, qui sont la moyenne des disponibilités et la moyenne du taux EONIA, le taux rémunérateur.

Sur le premier trimestre de l'exercice 2002, qui a servi de base aux prévisions, le taux moyen affiché est de 3,33 %, contre 4,86 % pour la même période une année plus tôt.

- Intérêts sur créances :

La progression importante de 2 % affichée au titre du présent article se justifie par le paiement des intérêts sur deux prêts importants, à savoir celui de la société ESCOTA et celui accordé à l'Automobile Club pour l'achat d'un écran géant.

- Revenus des valeurs mobilières :

Ce crédit correspond d'une part, aux intérêts statutaires des 600.000 actions inaliénables de la SBM et aux revenus de ces actions, ainsi qu'à une provision relative aux dividendes de Monaco Télécom.

Cette dernière a été très largement réévaluée par rapport aux prévisions primitives de l'exercice 2002, tenant compte des dividendes effectivement perçus depuis deux ans.

2 - Produits et recettes des Services Administratifs :

Les principaux crédits de ce chapitre évoluent comme suit :

. *Port :*

Dans l'attente du vote du projet de loi confiant

l'exploitation des ports à la SAM créée à cet effet, les recettes du Service de la Marine ont été établies pour 2003 sur la base des résultats des encaissements de 2001, ainsi que des premiers mois de l'exercice en cours.

Les recettes provenant des droits de stationnement ont été revues à la baisse en raison des travaux de réaménagement du port Hercule qui rendront indisponibles certains postes d'amarrage, au détriment de navires de passage.

Quant au stationnement à terre, il ne devrait plus générer que de très faibles recettes avec la disparition temporaire de la cale de halage située sur la darse Sud.

. *Stade Louis II :*

L'augmentation globale de 4,6 % des recettes provenant du Stade Louis II est le reflet de majorations concernant plusieurs lignes de recettes. Il s'agit :

- de l'exploitation du parking, dont les prévisions ont été établies en tenant compte des résultats des premiers mois de l'exercice 2002, ainsi que d'une augmentation tarifaire des droits de stationnement de longue durée de 2 % ;

- des locations de bureaux et de commerces qui enregistrent, à superficie constante, une augmentation du même ordre que les autres locaux domaniaux ;

- de la redevance publicitaire de l'A.S.M. Football Club qui sera majorée pour la saison 2002/2003 (+ 3 %) ;

- des recettes de la salle de musculation, qui devraient progresser de 23 % si l'on considère les encaissements de l'exercice 2001 et des premiers mois de l'exercice 2002.

. *Service de la circulation :*

Les prévisions de recettes de ce service ont été revues à la baisse pour tenir compte de plusieurs facteurs. Il s'agit de l'unification des tarifs de renouvellement d'immatriculation, la suppression du règlement anticipé de la visite technique, et l'exonération du règlement de la visite technique pour les services administratifs.

- Remboursement par les établissements privés et divers :

Cette recette correspond au remboursement par les établissements privés des émoluments du personnel mis à leur disposition par l'administration.

La minoration des prévisions pour l'exercice 2003 sur cet article s'explique principalement par la fluctuation du personnel détaché au sein des établissements scolaires privés.

. *Sûreté Publique – Procès verbaux et Alarmes*

Après avoir connu une augmentation de plus de 100 % sur l'exercice 2002, qui s'expliquait par la hausse très

importante du taux des amendes contraventionnelles, les prévisions de recettes au titre du présent article sont reconduites pour l'exercice 2003.

. *Commerce & Industrie- brevets :*

Les recettes du présent article sont divisées en trois catégories :

- il s'agit d'une part des recettes internes, qui se décomposent en brevets nationaux, marques, ainsi que des produits des nantissements reçus au répertoire du commerce : ces recettes ne connaissent pas d'évolution notable.

- d'autre part, on note les recettes provenant des dépôts de brevets européens, en forte et constante augmentation depuis des années (+ 4,8 % pour 2003) ; 50% de ces recettes sont reversées à l'OEB.

- enfin, les recettes versées par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) connaissent une augmentation importante cette année, en fonction des résultats de 2001.

. *Sûreté Publique - prestations :*

Ce crédit retrace d'une part, les remboursements par la S.B.M. des frais relatifs aux interventions de la Sûreté Publique sur son domaine immobilier, et d'autre part, les taxes pour fermeture tardive des établissements ouverts au public ainsi que les redevances pour la délivrance des cartes de séjour. Le montant inscrit reste stable par rapport à 2002.

. *Autres recettes :*

Cette dotation englobe des recettes pouvant provenir de sources variées et qui ne sont pas toujours récurrentes. Le crédit porté au budget primitif 2003 a toutefois été revu à la hausse en fonction des montants réellement encaissés les exercices précédents.

. *Education Nationale - produits divers :*

Cet article comprend les recettes du restaurant hôtelier, du centre de loisirs, d'une fraction de celles des cantines, de la vente des "Pass' Sport' Culture" et des inscriptions à la bibliothèque et à la ludothèque.

Cette faible augmentation est essentiellement due à certaines majorations de tarifs.

. *Aviation civile – Hélicoptère de Monaco*

La diminution constatée provient essentiellement de la baisse générale du trafic aérien constaté depuis les événements du 11 septembre 2001.

. *Auditorium Rainier III :*

La création de cet article correspond à la reprise par l'Etat de la gestion de la salle de l'Auditorium, qui est

essentiellement consacrée aux répétitions et représentations de l'Orchestre Philharmonique, mais dont les locaux peuvent aussi être loués lors de séminaires ou congrès.

3 - Contributions :

Les contributions procurent l'essentiel des ressources de l'Etat, soit 73,1 % contre 73,4 % pour l'exercice 2002.

Globalement, l'évolution de la conjoncture économique se fait sentir au niveau des encaissements. S'ils ne diminuent pas par rapport au budget primitif 2002, ils enregistrent une progression minime qui confirme la baisse ressentie sur le dernier exercice.

On note, selon les différents secteurs :

- le recul des droits de douane (- 4,6 %)

- la diminution significative des droits sur les transactions juridiques (- 9,6 %) ;

- la baisse des encaissements prévus au titre de l'ISB (- 8,3 %) après la progression régulière et importante de ces dernières années ;

En contrepartie :

- l'augmentation des taxes sur les transactions commerciales (+ 5 %) ;

- la progression impressionnante des droits de consommation (+ 32,9 %) qui n'a toutefois qu'un impact réduit sur les recettes globales, du fait du faible montant nominal de ce type de revenus.

Les évolutions des différentes composantes de ces contributions sont analysées ci-après :

. *Droits de douane :*

Les recettes qui seront versées au titre du forfait douanier par la France à la Principauté en 2003 sont fonction de la liquidation du forfait douanier 2001 en ce qui concerne le solde, ainsi que de la liquidation du forfait douanier 2002 pour les quatre acomptes suivants.

Or les recettes douanières de 2001 sont en retrait par rapport à l'exercice précédent du fait du produit de la taxe sur les produits pétroliers, cette évolution impacte le solde 2001 qui sera versé à la Principauté, et le montant général de la recette au titre de 2003.

. *Contributions sur transactions juridiques :*

Cette diminution provient essentiellement des droits de mutation (- 10,3 %) et droits sur autres actes civils (- 16,7 %), qui représentent 86 % du total.

. *Droits de mutation :*

La progression constatée sur cet article depuis 1996 s'est

brusquement arrêtée en 2001, exercice qui a connu une baisse de 20 % par rapport à 2000. L'importance de cette baisse n'est pas significative puisque les opérations de passage à l'euro ont entraîné la clôture anticipée des recettes, et le report sur 2002 de la plupart des encaissements de décembre. C'est ainsi que les recettes des trois premiers mois de 2002 enregistrent une hausse technique de 11 %.

La tendance globale reste toutefois orientée à la baisse.

Celle-ci est particulièrement ressentie sur les mutations à titre onéreux de biens meubles (ventes de fonds de commerce, cessions d'actions et de parts sociales) pour lesquelles l'évolution en nombre est à la baisse par rapport à 1999.

Pour ce qui concerne les mutations à titre onéreux de biens immeubles, la baisse continue de ces dernières années se poursuit sur 2002, qui constate pour la première fois une diminution en valeur du niveau des transactions.

En ce qui concerne les droits sur les mutations à titre gratuit (donations et successions), leur prévision sur 2003 est évaluée en fonction de la moyenne constatée sur les années précédentes, du fait de leur imprévisibilité.

. Droits sur autres actes civils et administratifs :

Cette diminution est générale sur toutes les composantes de l'article à l'exception du droit de bail qui connaît une augmentation de 14 %.

L'évolution des droits de transcription est très corrélée à celle des transactions immobilières et dans la mesure où, sur la période récente, les résultats apparaissent en nette diminution quant aux droits perçus, les prévisions sont fixées à la baisse.

Contrairement à l'évolution générale constatée, celle des produits du droit de bail est régulièrement positive sur les cinq dernières années, les prévisions sont donc légèrement réévaluées par rapport à l'exercice dernier.

. Droits d'hypothèques :

Chaque année, l'essentiel des encaissements sous cet article provient d'un petit nombre d'inscriptions hypothécaires d'un montant important et, dans la mesure où une nette évolution à la hausse est encore actuellement constatée, il est retenu une estimation des recettes enregistrant une progression.

. Droits de timbre :

Les encaissements sont stables. Les tarifs du papier de dimension ayant été augmentés en 2002, il semble possible de prévoir une inscription à la hausse.

. Taxe sur les assurances :

A législation inchangée et conformément au niveau des encaissements au titre des différents risques, une estimation en augmentation semble possible.

. Contributions sur transactions commerciales :

Les recettes de T.V.A. correspondent à la part principale des ressources de l'Etat, puisque pour cet exercice, elles représentent à elles seules plus de 50 % de ces dernières.

Elles sont formées, pour un pourcentage en constante augmentation depuis plusieurs années et qui s'établit cet exercice à 63 %, des encaissements purement monégasques, ainsi que, pour le complément, des versements effectués par l'Administration Française au titre du compte de partage.

. Encaissements monégasques

Ils ont évolué comme suit au cours des six premiers mois de 2002 :

Encaissements bruts	- 3,89%
Restitution de droits	- 0,56%
Encaissements nets	- 5,02%

La minoration de 3,9 % des encaissements bruts de T.V.A., se retrouve accentuée par le maintien des restitutions, de sorte que les encaissements nets constatés sur cette période diminuent de 5 %.

L'évaluation des recettes de T.V.A. brute monégasque tient compte de deux paramètres :

- la T.V.A. immobilière, pour laquelle les encaissements des premiers mois de 2002 sont apparus inférieurs à ceux de la même période en 2001. Le stock d'immeubles neufs à commercialiser reste très bas et seuls quelques programmes ont été achevés ces dernières années et devraient, en l'état du marché, générer peu de ventes en 2003. Une estimation basse a, de ce fait, été retenue ;

- la T.V.A. interne représente la part prépondérante des encaissements de T.V.A. brute. Malgré la continuation des travaux de la digue et de l'aménagement des terrains dégagés par l'enfouissement de la voie ferrée, il est incontestable, au vu des résultats enregistrés sur 2002, que l'année 2003, même si une reprise économique était constatée, affichera un budget en baisse par rapport aux prévisions optimistes du budget primitif 2002.

Sur ces bases, une diminution de 7 % est envisagée.

Néanmoins, il convient de nuancer ces données en tenant compte des restitutions de droits qui représentent chaque année, un pourcentage important de la T.V.A. brute.

- la quote-part monégasque de T.V.A. issue du compte de partage avec la France

Les versements effectués à ce titre par l'Administration

Française comprendront le solde du compte de partage 2002 et les quatre acomptes à percevoir sur le compte 2003.

Or, le solde du compte de partage 2002 perçu en 2003 étant supérieur au solde 2001, et les prévisions de croissance française pour 2002 étant de 5%, générant pour le compte de partage 2002 une augmentation parallèle.

*** Bénéfices commerciaux :**

Prenant en considération les encaissements réalisés au cours de l'année 2001 et l'évolution qui est particulièrement défavorable au 1er trimestre 2002, les recettes au titre des bénéfices commerciaux sont prévues en baisse en 2003.

En effet, les éléments déclaratifs afférents à l'exercice 2001, qui ont conduit à ramener la prévision budgétaire rectificative, militent, du fait des soldes de liquidation et des acomptes attendus en 2003, à limiter l'inscription.

*** Droits de consommation :**

. Droits sur les alcools :

Les droits encaissés sur cet article proviennent essentiellement des droits de consommation.

Ce droit est à la hausse du fait de la réorientation de certains marchands en gros vers le commerce des alcools et des Premix, au détriment des vins et de la bière pour lesquels les tarifs sont très faibles.

. Droits sur les métaux précieux :

Les deux composantes de cet article budgétaire ont de 1996 à 2002, évolué en sens inverse. Elles enregistrent toutes deux une augmentation pour 2003.

En ce qui concerne la taxe sur les métaux précieux qui dépend des ventes de ce type de marchandises, aucune évolution cohérente ne peut être dégagée. Cependant, les droits encaissés depuis 2001 connaissent une forte hausse qui doit être considérée comme très certainement liée à la conjoncture internationale du dernier trimestre 2001. De ce fait une évaluation en forte augmentation a été prévue pour 2003.

En ce qui concerne le droit sur les métaux précieux qui correspond aux droits encaissés par le Service de la Garantie de Nice, celui-ci avait subi une importante baisse depuis 1994 du fait de la modification de la réglementation sur la garantie.

En conséquence des retards dans les déclarations et l'acquittement de la taxe se sont fait sentir au niveau des bijoutiers. Ils font actuellement l'objet d'une action en recouvrement qui porte ses fruits depuis 1998.

. Taxes sur les boissons alcooliques :

Cette recette est constituée des encaissements

monégasques, qui proviennent des versements effectués par des redevables établis en Principauté, et de ceux du compte de partage, qui correspondent à 60 % des recouvrements monégasques de l'année précédente.

Compte tenu du fait que la hausse constatée en 2001 semble se confirmer en 2002, les encaissements prévisibles pour le budget primitif 2003 peuvent être estimés en augmentation.

B - DEPENSES :

Le montant des dépenses courantes du budget passe de 645.256.900 € au budget primitif 2002 à 670.979.500 € pour l'exercice 2003, soit une augmentation entre dépenses comparables de 4 %.

En contrepartie, le montant global net des programmes des services acceptés par le Gouvernement a diminué de 33 %.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la décomposition des programmes par nature et par département.

Les recettes sont relatives à des programmes de participation de l'Office d'Emission des Timbres Poste à des expositions. Ces montants viennent donc en déduction du fonctionnement du département des finances et de l'économie.

Abstraction faite de ces recettes, les dépenses de programmes se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Ministère d'Etat	0 €
Département de l'Intérieur	483 200 €
Départ. des Finances & de l'Economie .	43 200 €
Départ. des Travaux Publics & Aff. Soc.	509 000 €
Dépenses Communes	105 000 €
Services publics	37 000 €
TOTAL	1 203 400 €
INTERVENTIONS PUBLIQUES	2 532 100 €
INVESTISSEMENTS & ÉQUIPEMENT	2 365 500 €
TOTAL DES PROGRAMMES	6 101 000 €

Après intégration au budget général des programmes des services, le total des dépenses s'élève à 677.080.500 €, en augmentation de 3,5 % sur les dépenses de l'exercice précédent.

Le budget global se répartit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	321.053.800 €
	soit + 7,2%

- Dépenses d'interventions Publiques	148.823.500 € soit - 3,7%
- Dépenses d'équipement	207.193.200 € soit + 3,4%

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, correspondant à l'addition des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques, affichent un taux de progression de 3,5 % par rapport au budget primitif 2002.

Ce taux, assez élevé, s'explique uniquement par la progression des dépenses de fonctionnement qui augmentent (soit + 7,2 %) puisque les dépenses d'interventions publiques sont en baisse, soit - 3,7 %.

1a) Dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2003, ce type de dépenses enregistre une augmentation significative de 7,2 %, qui est deux fois plus importante que celle affichée les deux derniers exercices, soit 3,5 % en 2002 et 3,3 % en 2001.

L'évolution en valeur des différents postes concernés se trouve retracée dans le tableau ci-après :

- Dépenses de Souveraineté	- 2,0%
- Dépenses de personnel	+ 6,3%
- Fournitures, matériel, travaux	+ 11,0%
- Frais propres activité des serv. Comm. & publics concédés	+ 4,3%
- Frais financiers	+ 39,6%
TOTAL GÉNÉRAL	+ 7,2%

Ce sont donc toutes les dépenses de fonctionnement qui enregistrent des augmentations en 2003.

D'une part, les dépenses de personnel enregistrent une augmentation de + 6,2%, qui s'explique par la mise en place des organigrammes 2001-2005.

Ainsi, et dans la mesure où elles représentent près de 60 % des dépenses de fonctionnement, leur évolution, comme les années précédentes, influe sur l'évolution de cette catégorie de dépenses.

D'autre part, les dépenses de fournitures, matériel et travaux, qui représentent plus d'un quart (26,5 %) des dépenses de fonctionnement, augmentent de 11 %.

De plus, les frais propres à l'activité des services commerciaux progressent également, avec + 4,3 %.

Enfin, comme l'exercice précédent, les dépenses du domaine financier sont en augmentation marquée, soit + 39,6 %. Cette situation s'explique par le très probable recours à des avances du Fonds de réserve Constitutionnel

au budget de l'Etat, et par la hausse attendue du taux EONIA.

* Dépenses de personnel :

Représentant globalement 28,1 % des dépenses totales, les dépenses de personnel affichent au budget primitif 2003 un taux de croissance très supérieur aux exercices précédents. En effet, outre la traditionnelle majoration des rémunérations des fonctionnaires et agents de l'Etat (+ 2 %) prévue à chaque exercice, ce budget matérialise la mise en place des organigrammes 2001-2005, approuvés par la Haute Assemblée. Par voie de conséquence, les charges sociales connaissent, elles aussi, une augmentation significative, de 5,4 %.

Les dépenses de personnel se ventilent comme suit :

a) Les charges de rémunération des personnels

Elles accusent une hausse de 6,3 % sous l'effet de la prise en compte des nouveaux organigrammes principalement.

Ainsi, globalement, le nombre de postes s'établira à 3.339 pour 2003, contre 3.147 en 2002 soit 192 postes supplémentaires, ci-après détaillés par Département:

• Ministère d'Etat	25
• Intérieur	92
• Finances	20
• Travaux Publics	55

Si l'on analyse plus en détail, les majorations les plus significatives concernent :

- le développement de l'effectif des Relations Extérieures avec 5 créations de postes pour la Direction, destinées plus particulièrement à la Coopération Internationale pour l'Environnement et le Développement et 4 créations pour les postes diplomatiques : 2 postes auprès de l'ONU et 2 postes supplémentaires à l'Ambassade de Monaco en France ;

- le fonctionnement du nouveau "vivier", pour lequel il est prévu la création de 11 postes qui se substitueront en partie au système actuel ;

- la constitution du pool de 7 Sténodactylographes contractuelles chargées de suppléance ;

- les ajustements prévus pour la rentrée scolaire 2002/2003, pour l'Education Nationale entraînant 7 postes supplémentaires répartis sur les divers établissements scolaires de la Principauté, ainsi que la régularisation de deux postes au Centre de formation ;

- le renforcement de 22 postes de l'effectif de la Direction de la Sécurité Publique, pour faire face aux missions qui lui sont dévolues, dont 19 pour le Corps en uniforme. En outre,

il convient de relever que la majoration globale des crédits de personnel de cette Direction est affectée par le surcoût des mesures de la revalorisation de la fonction policière;

- la réorganisation de la Direction des Affaires Culturelles en raison de l'accroissement des manifestations organisées en Principauté ces dernières années. Il est prévu ainsi 7 créations de postes : un Adjoint au Directeur, un Chef de section pour assurer une représentation de la Principauté aux différentes conférences et réunions se tenant dans le cadre des accords culturels auxquels elle a adhéré, un Chef de Division responsable de la cellule "Organisation des Manifestations", ainsi qu'un régisseur et une Secrétaire-sténodactylographe ;

Enfin, la création d'un poste de Conservateur en chef est nécessaire à la division "Patrimoine" ainsi qu'un poste d'agent technique pour renforcer l'équipe de la Salle des Variétés.

- le regroupement de la politique sociale de l'Etat, qui induit la création de 10 postes à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale suite au transfert de l'Office d'Assistance Sociale.

- le renforcement de l'effectif actuel du Stade Louis II, afin de faire face à l'accroissement, au cours de ces dernières années, d'une part, du nombre des utilisateurs et, d'autre part, des manifestations accueillies en son sein. Ainsi, il est nécessaire, afin de maintenir la qualité des services rendus par cet établissement, de créer 5,5 postes: 1 surveillant de gestion, 2 plombiers électromécaniciens, 2 surveillants rondiers et un demi poste d'hôtesse d'accueil ;

- la majoration des effectifs de la Compagnie des Sapeurs Pompiers pour prendre en compte la nécessaire réduction de nombre de gardes annuelles par personne à 160 par an, afin de renforcer le potentiel opérationnel ;

- la gestion des nouveaux parkings (Lou Clapas, les Carmes et les Agaves) par le Service des Parkings Publics, avec la prévision du recrutement de 8 personnes supplémentaires. En outre, pour pallier les absences, il est prévu la création de 10 postes d'Agents d'accueil suppléants permanents ;

- la réorganisation du Service des Titres de Circulation qui nécessite 14 créations de postes dont 10 pour la transformation du Centre de Régulation du Trafic en Centre Intégré de Gestion de la Mobilité.

On peut noter qu'au 31 décembre 2001, la Direction du Budget et du Trésor avait rémunéré 3.043 agents dont 926 de nationalité monégasque. Ce personnel se répartissait en 1.790 titulaires et 1.253 agents contractuels.

D'autre part, deux mesures de hausse de traitements intervenues au cours de l'exercice 2002 auront aussi un impact sur l'exercice 2003, à savoir l'augmentation

générale des traitements de 0,4 % au mois de janvier 2002, qui devrait être suivie d'une nouvelle augmentation de 0,7 % à la fin de cette même année.

De plus, comme pour 2002, les mesures individuelles de promotion, d'avancement, et de reclassement ont été prises en compte.

Elles touchent au total 1/6e des effectifs. S'ajoutent encore, dans une proportion comparable, les avancements à l'ancienneté sur la base de 40 par mois.

Il faut noter également l'impact non négligeable des revalorisations de postes (au nombre de 80) telles qu'explicitées dans les nouveaux organigrammes.

b) Les charges sociales

Les crédits qui apparaissent au budget général, correspondent aux sommes permettant d'alimenter le compte de trésorerie se répartissent comme suit :

- prestations familiales (+ 10,6 %)
- prestations médicales (+ 5,2 %)
- pensions & allocations (+ 3,2 %)

Outre la prise en compte des nouveaux organigrammes, qui augmentent sensiblement ces dépenses, les différents postes évoluent comme suit :

Prestations familiales

Cette augmentation provient de la prise en compte des dépenses réalisées effectivement en 2001 et sur les 6 premiers mois de 2002, et d'autre part des augmentations annuelles des prestations versées.

Prestations médicales

Cette catégorie de dépenses reflète la consommation médicale, les frais d'hospitalisation et les jours de maladies payés aux agents. La hausse prévue de 5,2 % s'explique essentiellement par la hausse significative des prestations maladie (+ 57,9 %) qui s'explique par l'évolution sensible du nombre de personnes en longue maladie, au nombre de 44 à fin juin 2002.

Pensions et allocations

Ces crédits sont calculés en tenant compte, d'une part, du montant des pensions et allocations versées réellement en 2001 pondéré par un taux de progression de 1,1 %, identique à celui des traitements de la fonction publique, et d'autre part, des départs à la retraite prévus ou prévisibles.

Ainsi, le taux de croissance de ces départs pour l'année 2003 sera globalement normal, aux alentours de 3,5 %.

c) Les autres dépenses de personnel

Elles sont constituées de deux types de dépenses :

✧ Les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration, s'accroissent de 16,7 %, du fait de deux inscriptions principalement.

Il s'agit des frais de contentieux du Service du Contentieux et des Etudes Législatives (+ 64 %) du fait d'importantes affaires contentieuses en cours, et des dépenses de médecine du travail, individualisées sur un nouvel article alors qu'elles figuraient auparavant dans les dépenses du Compte de Trésorerie.

✧ Les indemnités représentatives de frais qui augmentent globalement de 40,3 %, suite à la majoration de certains frais de représentation.

*** Dépenses de fournitures services extérieurs et travaux :**

L'importante majoration affichée des dépenses de matériel, fournitures services extérieurs et de travaux, est la conséquence de l'augmentation de ses quatre composantes, à savoir les frais de fonctionnement (+ 5,9 %), l'entretien et les prestations de fournitures (+ 10,6 %), le mobilier et le matériel (+ 24,9 %) et les travaux (+ 7 %).

. Frais de fonctionnement :

Les frais de fonctionnement augmentent globalement de 5,9%.

Le détail des variations des trois composantes majeures de ce type de dépenses est analysé ci-après :

. les frais d'administration :

Malgré la stabilité des crédits destinés aux frais d'administration pour la plupart des services administratifs, qui ont reconduit leurs crédits de 2002, cette catégorie de dépenses affiche une progression significative, qui s'explique d'une part, par la création du chapitre 49, "Auditorium Rainier III" dont les crédits étaient, en 2002, inscrits au titre des interventions publiques.

D'autre part, quelques services affichent des progressions marquées. Il s'agit :

✧ de la Direction de la Sûreté Publique (+ 15,1 %) avec la prise en compte de l'augmentation de son parc informatique (+ 72 postes) au niveau des consommables ;

✧ de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (+ 103,7 %) puisque cette Direction inclura en 2003 le personnel de l'Office d'Assistance Sociale, dont les frais d'administration ont été transférés également ;

✧ du Centre de Presse (+ 21,1 %) pour tenir compte notamment de l'augmentation de la rédaction et de la

diffusion de dossiers de presse ;

✧ des postes diplomatiques des Relations Extérieures (+ 5,9 %) avec la hausse des frais d'administration de l'Ambassade de Monaco en France, du fait du nombre très important de ses correspondances ainsi que la prise en compte de nouveaux postes consulaires pour les frais de documentation.

. les frais de promotion :

Ils comprennent :

✧ les crédits de publicité :

L'augmentation de 4 % tient essentiellement compte de deux lignes budgétaires consécutives.

Il s'agit d'une part de l'article de publicité de la Direction du Tourisme et des Congrès (+ 5,2 %).

Cet accroissement s'explique par l'organisation de la "Via Alpina", par la hausse du coût des déplacements reflétant celle des billets d'avion et par l'élargissement du programme d'action publicitaire du bureau de New York afin de rechercher sa présence sur de nouveaux supports (télévision par satellite et radio).

D'autre part, les crédits de publicité du Centre de Presse sont également majorés (+ 5 %) pour retracer l'augmentation des tarifs publicitaires ainsi que le lancement de nouvelles campagnes sur la France et l'Italie avec l'achat d'insertions publicitaires dans les media cibles.

✧ les bureaux de Monaco à l'étranger :

L'augmentation affichée provient de l'ouverture de deux bureaux d'information à l'aéroport Nice Côte d'azur, comprenant huit hôtesse et les frais de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de ces bureaux.

En outre, pour 2003, l'accent est mis plus particulièrement sur deux bureaux, Milan et Düsseldorf afin de relancer les marchés italien et allemand. A cet effet ont été inscrites trois manifestations supplémentaires dans chacun de ces pays.

✧ Les expositions et foires:

Cette majoration s'explique uniquement par les crédits inscrits au titre des foires et salons de la Direction du Tourisme et des Congrès (+ 37,5 %).

Le montant de cette inscription prend en compte le réaménagement du stand Monaco, en raison de nouvelles surfaces d'exposition. En outre, alors que le programme des salons pour le tourisme individuel auxquels participera la Principauté est identique à celui de 2002, l'accent sera mis en 2003 sur la présentation de Monaco en tant que tourisme d'affaires.

✧ Les frais de réception :

En dépit d'une baisse de 8,1 % des crédits destinés aux relations publiques, les dépenses sont globalement en légère augmentation du fait de quatre inscriptions. Il s'agit :

- des crédits inscrits au titre des réceptions du Conseil National (+ 81,8 %) du fait de l'élargissement de cette Assemblée et des missions qui lui sont confiées.

- des frais de réception des Relations Extérieures, tant au niveau de la Direction (+ 20 %) que des postes diplomatiques (+ 6 %).

Pour la Direction, la ligne budgétaire est en augmentation en raison de l'accroissement du nombre de visites de personnalités en Principauté, à l'invitation du Gouvernement Princier.

Pour les postes diplomatiques, la hausse concerne plus particulièrement l'Italie et le Saint-Siège, ainsi que la mission permanente près les Nations Unies à New York et le Consulat de cette même ville du fait de la hausse des prix d'ores et déjà constatée.

- Enfin, l'article retraçant les réceptions du Secrétariat du Département des Finances et de l'Economie connaît un accroissement de 62,5 %, du fait du développement des échanges de la Principauté avec d'autres pays dans le domaine financier, et les frais de réception de la Direction des Services Judiciaires augmentent de 44 %.

✧ *Entretien, prestations et fournitures :*

La majoration globale de 10,6% est la conséquence d'une part de la prise en compte des frais généraux de l'Auditorium Rainier III, qui faisait partie sur l'exercice 2002, comme évoqué précédemment, de la section 6 du budget de l'Etat.

D'autre part, certains crédits enregistrent des majorations significatives, dont les principales concernent :

✧ les dépenses de fluides des bâtiments domaniaux (+ 10,5%) dont la majoration retrace la prise en compte de nouveaux immeubles (Lou Clapas, Carmes, Agaves) et de nouveaux appartements suite aux acquisitions consécutives à la loi n° 1235 sur le logement, ainsi que l'accroissement de l'utilisation des fluides avec l'augmentation des surfaces de Carrefour, très important utilisateur de climatisation ;

✧ les dépenses de logement de fonction (+ 19%), suite à la prise en charge de nouveaux fonctionnaires, et notamment de 7 pompiers, dans le cadre des nouveaux organigrammes ainsi que pour tenir compte des indemnités versées aux fonctionnaires monégasques travaillant à l'étranger dont le nombre est en augmentation significative ;

✧ les frais généraux des parkings publics (+ 10,5%) pour tenir compte des mises en exploitation prévues pour trois

nouveaux parkings, à savoir Lou Clapas, les Carmes et les Agaves ;

✧ la location de locaux à usage administratif (+ 14%) avec la hausse, déjà enregistrée au budget rectificatif 2002, du coût des locaux destinés au Consulat et à l'Office du Tourisme de New York.

En outre, il faut tenir compte de l'agrandissement des locaux de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives et de la hausse des loyers de la Direction du Tourisme à Paris ;

✧ les prestations de services téléphoniques (+ 6,6%) afin de prendre en compte l'augmentation des factures, qui s'explique par le coût des communications téléphoniques et l'augmentation croissante du nombre de téléphones portables mis en services dans les services administratifs ;

✧ les dépenses de nettoyage de locaux à usage administratif (+ 9,9%) dont la majoration reflète d'une part l'augmentation accordée à la société titulaire du marché et d'autre part des prestations nouvelles effectuées pour deux établissements scolaires à savoir le Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo et les anciens locaux de l'école des Carmes qui abriteront, en 2003, les maternelles de l'école de la Condamine le temps nécessaire aux travaux de surélévation du bâtiment;

✧ les crédits relatifs au patrimoine artistique de la Direction des Affaires Culturelles (+ 150,7%) pour tenir compte d'une part de la poursuite du programme de conservation du fonds des costumes de la SBM.

D'autre part, suite à la nomination d'un Conservateur en Chef, et conformément aux préconisations du rapport de la Commission d'inspection de la Direction des Musées de France, des crédits ont été inscrits afin de pouvoir procéder à des études techniques et à la préparation d'expositions.

✧ les prestations aux autres services administratifs du Stade Louis II (+ 22,6%) qui sont majoritairement dédiés au paiement des frais de personnel du service des Parkings Publics. A noter que ces dépenses se retrouvent en recettes du budget des parkings ;

✧ les crédits de nettoyage et frais divers des immeubles domaniaux (+ 12,4%) qui prennent en compte, outre les nouveaux immeubles, le passage du taux de TVA de 5,5 % à 19,6 % pour les petits travaux et contrats.

. Mobilier et matériel :

Les variations les plus significatives sont ci-après détaillées :

✧ Entretien du matériel :

Malgré la baisse importante des crédits destinés à la

Compagnie des Sapeurs Pompiers (- 33,6 %) qui avait bénéficié, en 2002, d'un programme important pour le reconditionnement de son échelle pivotante automatique, on note une stabilisation de la dépense qui s'explique par l'augmentation des crédits d'entretien et de travaux de la Maison d'arrêt (+ 11,5 %). En effet, la garantie des équipements nouveaux mis en place l'an dernier arrive à l'échéance en 2003.

✧ Achat de matériel :

L'importante majoration de + 76,7 % constatée au titre de la présente rubrique s'explique essentiellement par la prévision sur l'exercice 2003 du premier amortissement de l'acquisition d'un avion destiné aux déplacements officiels.

Outre la ligne d'amortissement ci-dessus mentionnée, certains services voient leur poste d'acquisition varier de manière significative.

Il s'agit de la Compagnie des Carabiniers (+ 112,8 %) avec une provision pour l'achat de douilles de salut, dont l'utilisation est réglementaire pour certaines manifestations.

De plus, dans le cadre du programme décennal de renouvellement de ses véhicules, la Compagnie des Sapeurs Pompiers procédera, en 2003, à des acquisitions importantes avec un véhicule d'intervention et une fourgonnette (+ 42 %).

A noter en revanche la nette diminution des crédits demandés par la Direction de la Sûreté Publique (-19,9 %) qui avait inscrit au budget primitif 2002 de nombreuses acquisitions, et notamment en terme de remplacement de véhicules.

✧ Mobilier des services administratifs :

Les crédits destinés à l'acquisition de mobilier pour les services administratifs ont été majorés par comparaison à 2002 d'une part pour permettre à l'Administration des Domaines de pourvoir en mobilier les personnels recrutés en fonction de la mise en place en 2003 des nouveaux organigrammes 2001-2005, d'autre part, en vue du renouvellement de l'électroménager vétuste des logements des casernes des Sapeurs Pompiers.

✧ Mobilier des établissements d'enseignement :

Outre les acquisitions traditionnelles, l'augmentation de près de 32% retrace le remplacement de l'équipement de la cuisine de l'école de Fontvieille et la création d'un laboratoire de langues au Lycée Technique Hôtelier.

✧ Matériel informatique des services administratifs :

La dotation proposée au titre de l'équipement en micro ordinateurs tient compte, outre les mises à jour de logiciels et des nouveaux postes informatiques mis en service chaque année (une quarantaine), de l'équipement destiné au

personnel recruté dans le cadre de la mise en place des nouveaux organigrammes, soit une soixantaine de postes supplémentaires.

✧ Habillement :

La légère minoration affichée s'explique par le remplacement des tenues d'été destinées aux agents de la Direction de la Sûreté Publique (- 8 %), moins coûteuses que les tenues d'hiver et renouvelées un an sur deux.

Parallèlement, le renforcement des effectifs de la Compagnie des Sapeurs Pompiers a pour conséquence la hausse de 8 % de son crédit d'habillement.

.Travaux :

Les principales augmentations concernent les opérations suivantes :

✧ les grosses réparations dans les bâtiments domaniaux (+ 15,5%) avec, outre le programme d'action traditionnel, d'importants travaux prévus au Lycée Albert 1er, avec le renforcement des planchers du rez-de-chaussée et la réfection des façades du côté Musée ;

✧ le coût des petits travaux et contrats d'entretien qui, porté globalement enregistre une hausse de plus de 9,4 % qui s'explique par :

* les travaux d'entretien des ouvrages d'art (+159 %) avec la prévision, en 2003 de la prise en charge de l'extracteur du Tunnel de Monte-Carlo ;

* les contrats d'entretien et travaux des bâtiments domaniaux à usage privé (+7,9 % et + 9 %), dont l'inscription prend en compte le retour au taux de TVA normal (19,6%) pour les travaux.

En outre, de nombreux travaux seront effectués en 2003, dont la mise en œuvre d'un système d'analyse de la légionellose dans l'installation d'eau chaude de tous les immeubles, le remplacement du système incendie des Magnolias, l'étanchéité des terrasses de la Zone C, la réfection de l'ascenseur des Mèlèzes...

* la réfection des bureaux du Stade Louis II (+ 8 %) dont certains n'ont pas été améliorés depuis 1985, ainsi que le changement du sol de la salle omnisports ;

* les crédits d'entretien du Service des Parkings Publics qui affichent une progression de près 9 %. Celle-ci s'explique par le fait que le matériel de péage qui a été changé dans le cadre du passage à l'Euro arrive en fin de garantie. En outre, il est prévu un accroissement du poste détection incendie car le résultat du nouvel appel d'offre a occasionné des coûts plus élevés.

✧ la purge de falaises (+ 294,8 %) . En effet, de gros travaux seront entrepris en 2003 avec la remise en état de 14 points sur la falaise des jardins Saint-Martin.